CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

18e ANNÉE

1927

BIBLIOTHÈQUE
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOISE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

18e ANNÉE

Table des Matières

Procès-verbaux des séances des 24 *septembre et* 29 *octobre* 1926 .. 1
A propos des Colonnades du Palais des princes-évêques à Liége. 3
Artistes étrangers au Pays de Liége 11
Mouhin-Muysen 11
Découverte d'une tombe romaine à Maestricht 14
A lire 14
Manifestation Digneffe 21
La Restauration de la Violette 21
Nécrologie : Max Lohest (1857-1926) 22

Avis 25
Procès-verbaux des séances des 26 *novembre et* 31 *décembre* 1926. 25
Jean Del Cour. Notes biographiques d'après des documents inédits 29
A propos des Colonnades du Palais des princes-évêques. Rectification 42
Distinctions. Décès 43

Procès-verbaux des séances des 28 *janvier*, 25 *février et* 25 *mars* 1927. 45
Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége. N. C. Une œuvre de jeunesse de Jean-Pierre Putman, sculpteur ornemaniste liégeois 49
Contribution à l'étude des procédés de fabrication des haches et francisques sous la période franque 53
A propos des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liége ... 62
A propos de Lambert le Bègue 63
Varia 63
Distinctions. Décès. 66

Procès-verbaux des séances des 29 *avril et* 27 *mai* 1926..... 69
Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége. N° CI. A propos d'un obituaire de l'église de Rumsdorp 71
Fouilles à Tilice (Fexhe-Slins). Les fonds de cabanes omaliens. Fouilles exécutées de 1888 à 1927 78
Nos collections 82

Avis 85
Procès-verbaux des séances des 24 *juin*, 30 *septembre et* 23 *octobre* 1927 86
Le retour de Joseph-Clément de Bavière dans ses Etats en 1715. 90
L'importance historique de la vallée de la Meuse avant le XIIIe siècle (Extrait) 95
L'industrie drapière à Leyde et à Verviers (Extrait)..... 97
Fouilles à Tillice (11 septembre 1927) 100
Découvertes archéologiques 103
A lire 104
Décès 107

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

NOMS D'AUTEURS

BORGHGRAVE D'ALTENA, JOS. DE. — A propos des Colonnades du Palais des princes-évêques 3

BREUER, J. — Une œuvre de jeunesse de Jean-Pierre Putman, sculpteur ornemaniste liégeois. (Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége. N° C) 9

CEYSSENS, J. (abbé). — Mouhin-Muysen 11

DUBOIS, R. — Artistes étrangers au Pays de Liége 11

GESSLER, J. — A lire 14

HALKIN, L. — Nécrologie : Max Lohest (1857-1926) 22

HALKIN, L. (fils). — Jean Del Cour. Notes biographiques d'après des documents inédits 29

HAMAL-NANDRIN, J. et SERVAIS, J. — Fouilles à Tilice (Fexhe-Slins). Les fonds de cabanes omaliens. Fouilles exécutées de 1888 à 1927 78

HARSIN, P. — Le retour de Joseph-Clément de Bavière dans ses Etats en 1715 90

— A lire 105

LAURENT, H. — L'industrie drapière à Leyde et à Verviers (Extrait) 98

M. — Varia 62

— A lire 64

PITON, G. — A propos d'un obituaire de l'église de Rumsdorp. (Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége. N° CI). 71

ROUSSEAU, P. — L'importance historique de la vallée de la Meuse avant le XIIIe siècle (Extrait) 96

THYSSENS, H. — Contribution à l'étude des procédés de fabrication des haches et francisques sous la période franque 53

X... — Fouilles à Tilice (11 septembre 1927) 100

18me ANNÉE, N° 1. JANVIER 1927.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 10 FR. PAR AN
LE NUMÉRO : 1 FR.
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 24 septembre 1926

La séance est ouverte à 5 h. 40 sous la présidence de M. F. Magnette, vice-président.

33 membres sont présents.

Se sont fait excuser : MM. le président Halkin, le Dr Wibin et M. Brassinne.

I. Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de juin qui est approuvé sans observation.

II. Il communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. le vice-président, devant l'assemblée debout, fait part du deuil qui frappe l'*Institut* par la perte de deux de ses membres associés, MM. Joseph Mouton et l'architecte Mullejans. Il adresse à leur mémoire un souvenir ému.

Il se fait ensuite un plaisir d'adresser les cordiales félicitations de l'*Institut* à ses membres MM. le professeur Haust et les archivistes Hansay et Brouwers, promus officiers de l'Ordre de Léopold, et MM. les archivistes-adjoints Hennen, Yernaux et Lyna, nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold.

III. Communication de M. le professeur F. Magnette : *Un grand parlementaire et magistrat wallon, le Baron C. E. De Gerlache* (1785-1871).

M. Pholien remercie et félicite M. Magnette de son étude très intéressante.

IV. Le baron Arnold de Cartier de Marchienne et Mme veuve G. Janssens sont élus à l'unanimité membres associés de l'*Institut*.

V. Sont présentés en qualité de membres associés de l'*Institut* : Mme R. Protin, rue Féronstrée, 24, et M. E. Piton, rue de la Meuse, 27, à Bruxelles.

VI. *Affaires diverses*. — Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 3/4 h.

Procès-verbal de la séance du 29 octobre 1926

La séance est ouverte à 5 h. 15 sous la présidence de M. L. Halkin, président.

48 membres sont présents.

Se sont excusés : MM. Pholien, Hamal et de Borchgrave.

I. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de septembre qui est approuvé sans observation.

Voulant donner une suite à la communication faite par M. Magnette sur le baron de Gerlache, M. le président propose à l'assemblée d'intervenir auprès de la Ville pour lui susciter l'idée de donner à l'une de nos rues le nom du grand citoyen liégeois que fut le baron de Gerlache. M. Brassinne appuie cette motion et demande à son tour qu'il soit rappelé également à la Ville le nom du célèbre historien liégeois Godefroid Kurth, dont le nom d'une de nos rues devrait commémorer la mémoire.

M. le président se déclare parfaitement d'accord avec M. Brassinne et rappelle qu'antérieurement déjà il a fait voter par l'*Institut* un vœu dans ce sens, à savoir le 30 janvier 1916 et le 30 mai 1919.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces deux propositions.

M. le président, devant l'assemblée debout, fait part du deuil qui frappe de nouveau l'*Institut* en la personne de l'un de ses membres les plus anciens et les plus assidus, M. Lucien Leenaers, industriel, membre associé depuis 1907.

II. Le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance, entre autres, une lettre de la *Société royale belge de Géographie* demandant à l'*Institut* de se faire représenter aux fêtes de son cinquantième anniversaire, qui seront célébrées à Bruxelles les 7 et 8 novembre prochain. M. le président demande, à ce propos, si l'un des membres présents accepterait de représenter notre société à cette commémoration et, le cas échéant, de se faire connaître au secrétaire.

III. M. E. Piton est élu à l'unanimité, moins cinq abstentions, membre associé de l'*Institut*.

Mme R. Protin est élue à l'unanimité, moins une voix et cinq abstentions, membre associée de l'*Institut*.

IV. Communication de M. L. Halkin fils : *Quelques documents inédits relatifs à Jean Delcour.*

M. le président remercie M. Halkin de sa communication; M. Brassinne, de son côté, se fait l'interprète de l'assemblée pour lui adresser ses félicitations pour son intéressante étude, laquelle donne lieu à un échange de vues entre MM. Halkin, Brassinne, Magnette et Jaspar (1).

V. Communication de M. J. Breuer : *La Manufacture liégeoise de faïences. Présentation de rebuts de fabrication.*

M. le président félicite et remercie M. J. Breuer de son très instructif rapport, ainsi que du magnifique résultat de ses fouilles. M. Brassinne attire l'attention de l'assemblée sur l'intérêt sensationnel des fouilles de M. Breuer, auquel il réitère ses félicitations, déclarant que cette découverte a une importance des plus considérables.

VI. Mlle Yvonne Dupont, de Bruxelles, est présentée en qualité de membre associée.

VII. *Affaires diverses.* — M. Magnette remet en don à la Bibliothèque de l'*Institut* un ancien Plan de Dinant, de J. de Deventer, publié par M. E. Ouverleaux. Il fait part également d'un autre don fait à notre bibliothèque par M. Dupriez, numismate à Bruxelles, grâce à l'aimable intervention de M. Brassinne, de l'ouvrage de Lefébure sur « La frappe en Belgique occupée ». Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

A propos des Colonnades du Palais des Princes-Evêques à Liége (2)

Si l'on s'en tient à l'opinion émise, dans le tome II de l'*Art mosan* (3), au sujet des colonnades qui ornent les deux cours intérieures du Palais des Princes-Evêques à Liége, leur

(1) Cette communication sera publiée dans un très prochain numéro de la *Chronique*.

(2) Communication lue à la séance de l'*Institut archéologique liégeois* du 30 avril 1926.

(3) Jules HELBIG et Joseph BRASSINNE, *L'Art mosan*, t. II. Bruxelles, Van Oest, 1911, p. 22.

décoration serait *une œuvre à part qui, n'ayant pas d'antécédents, n'a pas trouvé d'imitateurs, non seulement aux bords de la Meuse, mais dans toutes les contrées de ce côté des Alpes.*

En réalité, cette assertion est erronée ; c'est ce que ne manqua point de faire remarquer, plusieurs fois, mon maître Marcel Laurent, en invitant ses élèves de l'Université de Liége à rechercher les sources d'inspiration de Van Mulken parmi les travaux d'art industriel.

Suivant la voie tracée, mon ami M. Léon Dewez, dans un travail resté inédit, nous dit que dans les colonnades l'on peut discerner *l'influence des arts mineurs germaniques, gravure, orfèvrerie, ferronnerie, du début du XVIe siècle, animés par l'esprit d'A. Dürer, caractérisé par des inventions fantasques, l'âpreté archaïsante et le symbolisme moyenâgeux, le tout résistant à la molle tiédeur des souffles nouveaux.*

Sans prendre parti entièrement pour ou contre cette thèse intéressante, je verse ici au débat quelques notes qui en indiqueront la solution.

En décrivant le pupitre reproduit ci-contre, où l'on reconnaît des scènes de la vie de saint Remacle, Renier notait dans son catalogue du Musée communal de Verviers (1) que les colonnettes soutenant les arcs en accolades et encadrant les sujets sont assez semblables à celles des cours du Palais. Ce rapprochement si juste, et dont l'importance n'échappera ici à personne, passa inaperçu.

Comme l'iconographie du pupitre ne laisse aucun doute sur son origine mosane, la thèse de l'isolement absolu de l'œuvre de Van Mulcken en est singulièrement ébranlée.

Si, tel quel, le fait mérite d'être signalé, il est non moins intéressant de rappeler que l'on peut multiplier ce genre de rapprochements. En effet, décorés de colonnettes bulbeuses à renflements simples ou multiples et portant arcs en accolade ou en anse de panier, les panneaux qui font penser aux colonnades du Palais ne sont point rares au pays de Liége. M. Dewez le fit remarquer en 1922 lors de la réunion de la Gilde de Saint-Luc à Liége (2). On citera, entre autres : les

(1) RENIER, *Deuxième catalogue du Musée Communal de Verviers*, 1904, n° 150.

(2) Voyez, à ce sujet, Abbé COENEN, *Les Monuments de Liége*, p. 12.

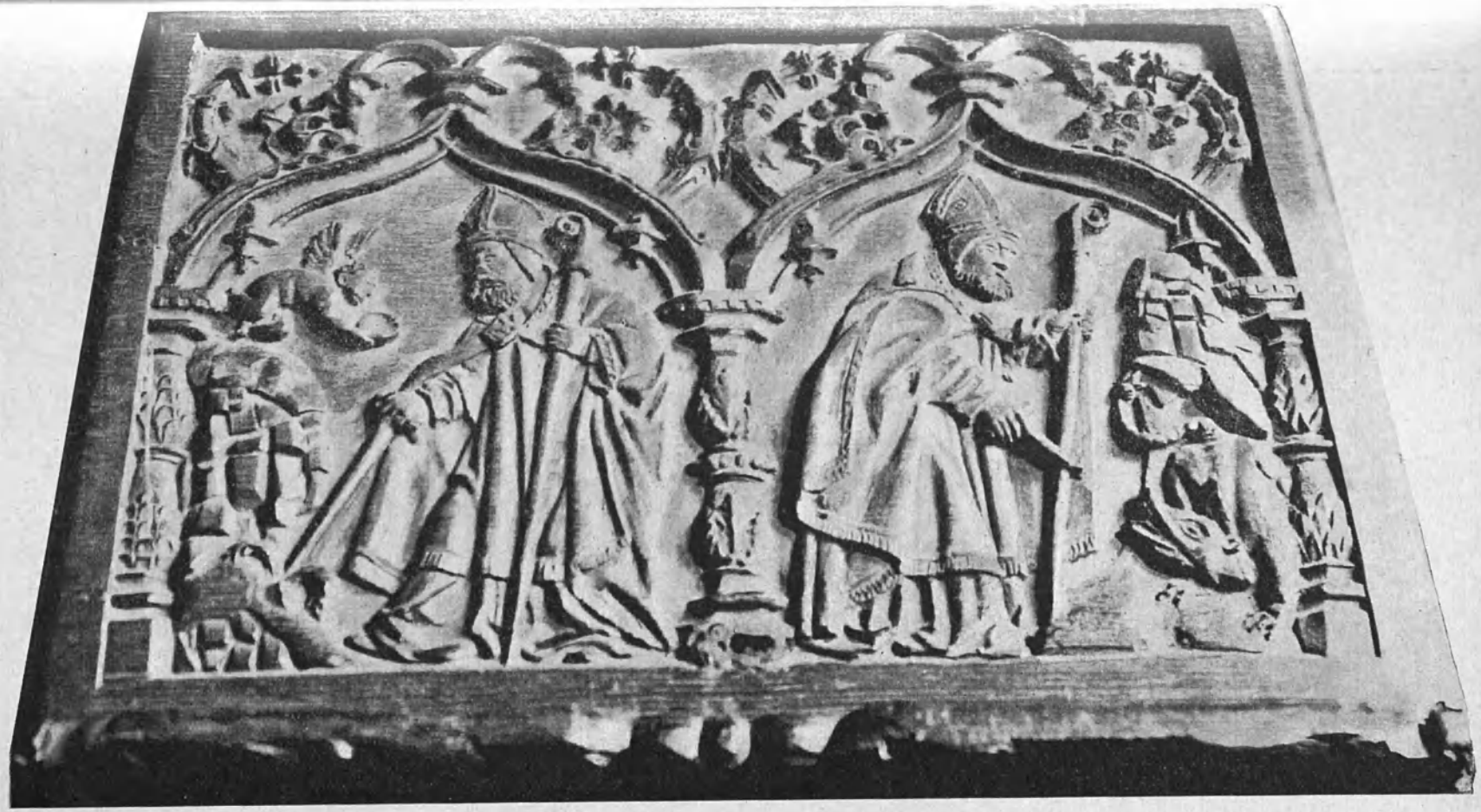

Verviers, Musée communal. (Proviendrait de Stavelot.) (Arch. phot. des Musées royaux du Cinquantenaire.)

Fig. 1. — Pupitre sculpté, 1re moitié XVIe siècle. Saint Remacle et la source. Saint Remacle et le dragon.

portes de Malonne, exposées en 1924 à Paris ; un linteau de cheminée conservé au Musée Curtius, et plusieurs meubles reproduits par M. Terme (1). Ornées à la partie inférieure, et par battant, de quatre têtes en médaillon entourées de grotesques, les portes de Malonne s'ouvrent à claire-voie dans le haut, où, couvertes d'imbrications d'écaille, de

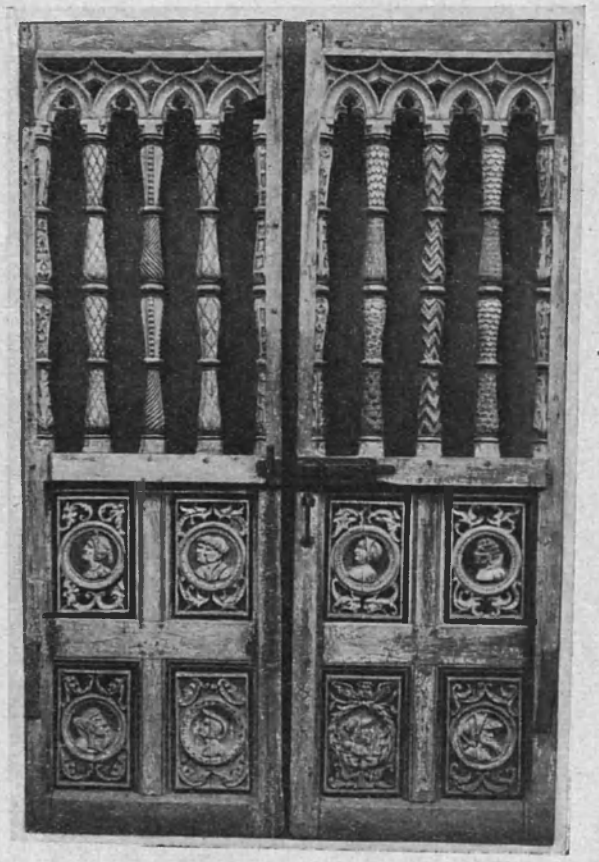

Porte de Malonne, 1re moitié du XVIe siècle
(Arch. phot. des Musées royaux du Cinquantenaire)

chevrons, de godrons et de motifs de feuillages stylisés, des colonnettes supportent des arcs en accolade et talons croisés.

(1) TERME, *Album de l'Art ancien au Pays de Liége*, pl. 140, pl. 143, dl. 144.

Les arcs, souvenirs attardés de l'époque gothique, et les motifs italiens des panneaux, montrent en un curieux mélange les traditions anciennes et les tendances nouvelles qui s'affrontent et s'agencent selon des formules qui ressemblent à celles qu'aurait inventées Van Mulcken pour combiner les supports et les ogives de ses colonnades.

Les mêmes remarques s'appliquent au linteau du Musée Curtius, où des colonnettes engagées à double renflement soutiennent des arcs déprimés.

Ces colonnettes bulbeuses décorées d'acanthe qui ornent plusieurs dressoirs et buffets au pays de Liége, se rencontrent très souvent sur des armoires ou des portes que conservent, entre autres, le Musée du Cinquantenaire (salle du XVIe siècle) et l'église Saint-Servais de Maestricht (porte de la Trésorerie). On les rencontre entre les ornements que portent les clôtures de chœur à Dixmude (1) et à l'église Sainte-Gertrude de Nivelles (2), ainsi que sur des débris de stalles provenant de Waulsort, actuellement à Namur, au Musée archéologique.

Mais cela suffit. Ces rapprochements pourraient faire prétendre que c'est dans l'art du huchier qu'il faut chercher le secret des inventions architecturales de Van Mulken, construisant et ornant son palais à la façon d'un meuble, si, en vérité, ce que j'ai dit pour le mobiler ne s'établissait pour d'autres produits des arts mineurs, tant les formes, qui peuvent sembler curieuses transposées dans l'architecture, s'y retrouvent souvent.

Citons en exemple le décor architectural de deux tapisseries, conservées à Bruxelles : la Légende d'Herckenbald (vers 1508) et celle du Sablon (1518) ; et plus caractéristiques encore les colonnettes et arcs du très beau devantier d'autel brodé de l'ancien Hôtel de Nassau (début du XVIe siècle), qui est une des pièces capitales de la section des textiles au Musée du Cinquantenaire ; et les broderies d'Averbode exposées en 1905 à Liége (3).

---

(1) *La Belgique monumentale*, La Haye, 1915, pl. 30.
(2) Inventaire archéologique du Brabant.
(3) TERME, *Album de l'Art ancien*. Liége, 1908.

L'examen des pierres tombales (telle la dalle que conserve l'église de Florennes) et des vitraux (Sainte-Gudule et Saint-Jacques, à Liége), amènerait aux mêmes conclusions.

En Allemagne, comme l'indique, en insistant trop à mon avis, sur le rôle de Dürer, M. L. Dewez, les combinaisons de balustres, de colonnes aux fûts couverts de godrons, spirales, imbrications ou écaille avec des arcs en accolades ou déprimés, et l'emploi de chapiteaux couverts de grotesques, de feuillages, de masques ou de rinceaux ne sont pas moins fréquents qu'aux Pays-Bas. On les retrouve dans des projets pour vitraux d'Holbein ([4]), sur des monuments funéraires (), en particulier vers 1522 à Ingolstadt, sur celui des Esterreicher, par Etienne Rottaler ; parmi les ornements de retables (Isenheimer Altar de Grünewald) ; sur des châsses, celle de Saint-Sébald (1508-1519) de Peter Vischer, par exemple.

En France, parmi les productions de la première Renaissance, les monuments décorés à la façon du Palais de Liége sont assez nombreux. Les architectes français, influencés par les artistes italiens, s'assimilèrent souvent, tout comme Van Mulken, les éléments nouveaux en les mêlant, non sans pittoresque imprévu, à des motifs anciens, par de charmantes combinaisons. On s'en convaincra aisément en parcourant le bel ouvrage de Paul Vitry, *Hôtels et Maisons de la Renaissance française* ([3]) et par l'étude spéciale de l'Hôtel Bourgtheroulde et d'une maison rue des Arpents, à Rouen, à Riom, de la Maison des Consuls, et à Périgueux, d'une maison rue de la Sagesse. Cahors et Monferrand (Clermont-Ferrand) permettront aussi l'analyse de motifs décoratifs, les uns fruits d'une tradition indigène encore vivace, les autres tout récemment importés de par delà les Monts. Ajoutons à cette liste des clôtures de chœur dans la cathédrale d'Evreux.

De l'examen de ces faits multiples, on conclura que l'œuvre

([1]) DEHIO, *Geschichte der Deutschen Kunst* (illustration, t. III), fig. 181, fig. 275, fig. 151.

([2]) DEHIO und BERZOLD, *Die Denkmäler der Deutschen Bildhauer Kunst*, pl. 83, pl. 82.

([3]) Paris, Librairie Centrale des Beaux-Arts, t. II, fig. X et XI, pl. LIII, LXV, LXIX, LXXVI, LXXVIII, XCIX.

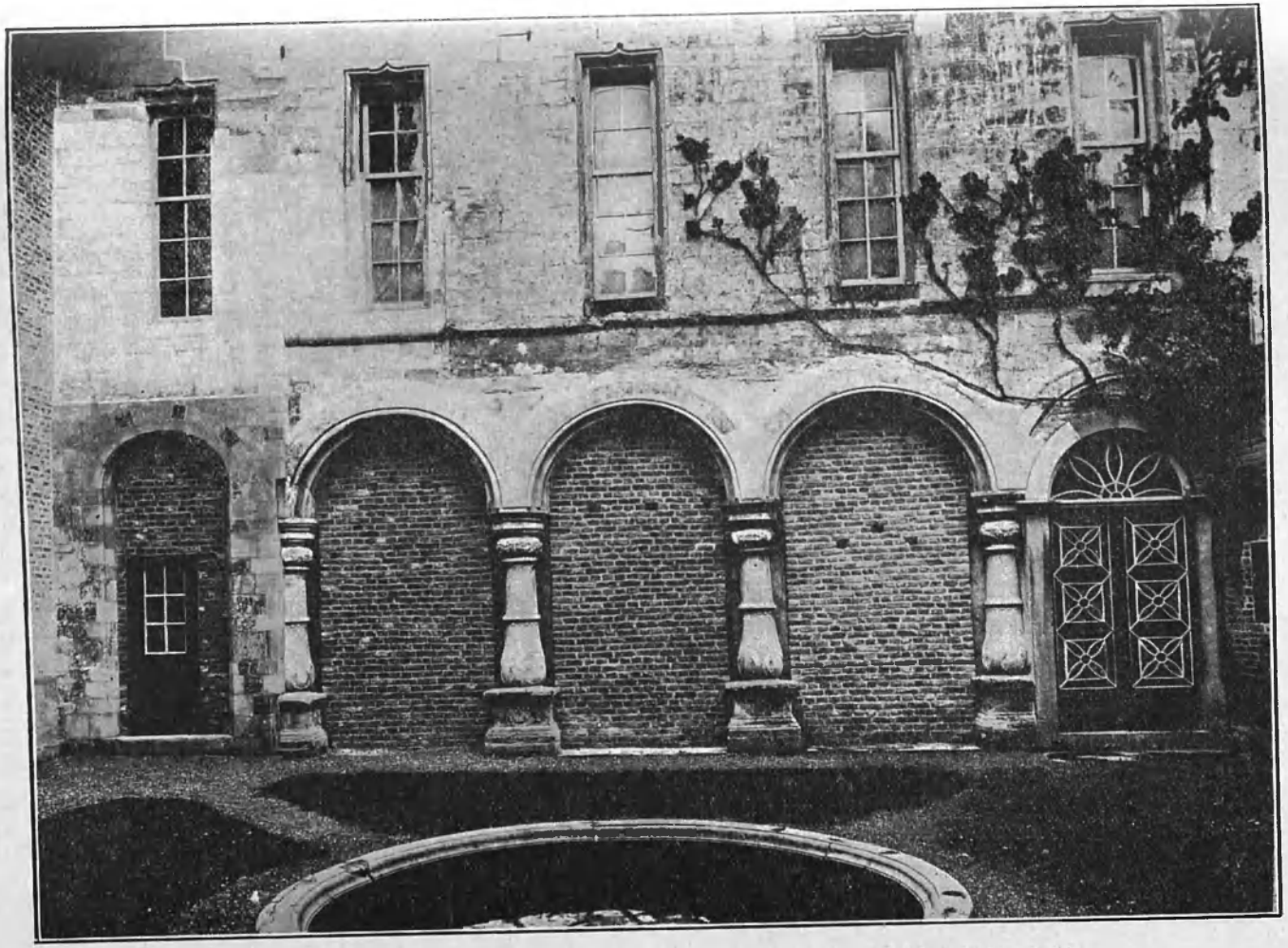

Fig. 3. — Cour intérieure de l'ancien gouvernement impérial au Vrijhof, à Maestricht

de Van Mulken se range beaucoup plus simplement qu'on ne l'a cru parmi les productions diverses du second quart du XVIe siècle, au moment où le gothique épanoui dispute le terrain, pas à pas, aux modèles italiens : gravures, dessins, meubles et bibelots. C'est le produit d'une époque beaucoup plus que l'effet d'une création spontanée.

Remarquons pourtant que, malgré les influences extérieures subies, Art. Van Mulken est loin d'être un copiste ; son génie transpose à merveille la nouveauté et la concilie avec l'héritage du Moyen Age.

Mais il y a plus : l'on peut prouver qu'en architecture aussi, et au pays mosan, les colonnades du Palais ne furent pas uniques en leur genre.

En effet, jusqu'ici, en Belgique, l'on ne connaissait pas, je pense, la décoration de la cour intérieure de l'ancien gouvernement impérial espagnol à Maestricht, qui fut propriété des ducs de Brabant, et où Charles-Quint et Philippe II séjournèrent. Cette ornementation, découverte en 1917 et que dégagea en partie l'architecte Sprenger, est formée de colonnes aux fûts bombés ornés d'acanthes, rappelant étonnamment celles du Palais. La photographie ci-contre permet de s'en rendre compte immédiatement. Je dois ce document aux membres du comité maestrichtois de la *Société historique et archéologique du Limbourg*, et en particulier à l'obligeance de M. l'archiviste Doppler et à MM. Schaepkens van Riempst. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

L'ancien gouvernement se trouve au Vrijhof. Vers la Place, sa façade porte à l'étage une série de fenêtres ornées d'arcs gothiques et de blasons. Vers le jardin, sous une rangée de fenêtres ornées vers le haut d'accolades, se développent les cintres que portent des colonnes. Celles-ci, dont trois seulement sont presqu'entièrement dégagées, reposent sur des bases moulurées et se composent de deux fûts, l'un renflé, l'autre tronconique, séparés par une bague. Les chapiteaux bulbeux portent un décor de feuillage, masques et rinceaux.

On remarquera que la colonnade vers l'Est [1] s'élargit en

---

[1] Ce détail n'est pas visible de la cour, mais dans un hall attenant à celle-ci. Nous n'en avons pu obtenir une photographie,

une grande arcade dont l'ornementation de rinceaux, amours et têtes en médaillon fait penser à certains décors du porche occidental du cloître de Saint-Paul à Liége. Par là se montre à l'évidence une parenté entre les œuvres des deux cités.

Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.

Artistes étrangers au Pays de Liége

Comme complément aux notes de notre confrère M. Breuer parues dans le *Bulletin* de 1926, signalons que le peintre Jan de Beyer, né à Aarau (Suisse) et y baptisé le 30 septembre 1703 (1), fit probablement un séjour dans nos régions. Il y a dessiné des choses ravissantes de finesse. On peut avoir une idée de sa valeur par une vue de la Porte des Aveugles à Huy (en ma possession) et par un autre paysage en la possession de Madame de Lhonneux, au Château d'Ahin. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale à Bruxelles a aussi de cet artiste une vue de l'Abbaye de Salzinnes datée de 1740.

Jan de Beyer avait passé une grande partie de son existence à Amsterdam, où il avait appris son art chez C. Pronk. Il voyagea en Hollande et dans les pays voisins et il y dessina de nombreux paysages qui, de nos jours, offrent un grand intérêt documentaire. Sa plus ancienne œuvre datée remonte à 1736 ; les plus récentes sont de 1750. de Beyer mourut aux environs de Clèves (Allemagne) à un âge avancé.

René DUBOIS.

Mouhin-Muysen

Mouhin est un important hameau de Waremme, situé au nord de cette ville sur la frontière linguistique du flamand et du wallon.

Mouhin fait penser immédiatement à un Mauhin, dépendance d'Aubin-Neufchâteau, à l'orée du pays de Herve, et que d'aucuns disent être, étymologiquement, un *heim* de *mawho* germanique.

(1) Sur cet artiste, voir la biographie que lui consacre l'*Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler* de THIEME-BECKER, t. III, 1909, pp. 566-567.

Je ne sais si quelqu'un a pensé à déterminer l'étymologie du nom de *Mouhin*. En tout cas, elle paraîtrait difficile et même impossible à établir, si l'on voulait y voir un nom wallon ou d'origine romaine.

Heureusement, comme la plupart des noms de villages et de lieux de la région frontière du flamand et du wallon, Mouhin a un nom correspondant en flamand qu'on rencontre non seulement dans les documents flamands, mais aussi dans des documents latins et français comme, par exemple, dans le livre des fiefs de Jean d'Arckel (1324 à 1340). On y trouve, pour désigner le hameau, le nom wallon Mouhin et le nom flamand *Muysen*, qui est, à notre avis, le nom primitif.

Le nom Muysen est assez fréquent dans la toponymie flamande : ainsi, non loin du Mouhin-Muysen de Waremme, on trouve un autre *Muysen* entre Buvingen et Kerckom, près de Saint-Trond ; il y a encore, à ma connaissance, Muysen et Muysendyk et Mausven à Gruitrode ; il y en a un près de Malines ([1]). Pour ceux du Limbourg, la situation topographique et la prononciation locale de Muysen nous fournissent la signification du nom.

Muysen officiel fait penser aux souris ([2]) (souris = muisen fl.) et l'officiel reflète souvent les *interprétations* populaires plutôt qu'il ne tient compte des formes anciennes et des situations topographiques qui, du reste, se sont modifiées souvent avec les siècles

Dans les documents anciens, on a *Musen* (ou *u* vaut *ou*), etc., et, dans le langage populaire mal rendu par le *Muysen* officiel, on entend des sons diphtongues comme *oo*, *au*, *oe*, d'après les différents dialectes. *Moos* est la forme la plus usitée ; les deux autres, *maus* et *moes* ne semblent que des variantes.

Or, *Moose*, dit Kilian, signifiait anciennement *palus*, *marécage* ; il signifie encore *boue*, *fange*, *endroit boueux*. De plus, Kilian donne des mots anciens où l'on a *uy* au lieu de *oo* des mots modernes : ainsi pour *Goochelen*, il donne *guichelen*. Nous pouvons donc présumer que le *Muysen* officiel correspond à un *moesen* ou *moosen* ancien.

Nous avons donc *Moose* avec *n* pluriel ou avec *en* suffixe. Laissons le suffixe *en* qui, en cas de besoin, pourrait encore fortifier notre thèse. Muyse = moose signifie terrain boueux, marécageux, fangeux. En Campine, à Gruitrode, il y a le lieu-dit *Moesen*, qui dénomme un vallon très marécageux, qu'à force de travaux de drainage, on a converti en prairies humides et, à travers ce « moesen », on a construit un *dyck* (surélévation de terre) nommé

([1]) Comme c'est un nom topographique, presque hydrographique, il est probable qu'on le trouve peut-être sous d'autres formes dans tout le pays flamand et sur la frontière linguistique.

([2]) Depuis quelque temps, il a été beaucoup question du *Muysenberg* à Canne (les journaux ne manquaient pas, pour faire étalage de science toponymique, de dire Muysenberg, montagne aux souris).

Moesendyck, qui relie les deux hauts côtés du vallon. Non loin de là, il y a un Moes — ou *Mausven* — qui est un fond boueux et marécageux, un vrai bourbier quand il y a un peu d'eau.

En Hesbaye, non loin de Muysen-Mouhin-lez-Waremme, un ruisseau, ayant sa source à Borloo, traverse Buvingen et, par un autre *Muysen*, se dirige vers Kerckom et Saint-Trond. Il coule par un vallon plus ou moins étroit ; à *Muysen*, le vallon s'élargit, la pente semble moins forte et l'eau du ruisseau s'étend au large, formant de vastes terrains jadis marécageux et boueux que les habitants du voisinage ont drainés et asséchés et sur lesquels se trouve en partie le village de Muysen, qui porte le nom du *moese* ou *moos*, qu'on y voyait jadis.

La même chose s'est produite à Muysen-Mouhin, près de Waremme : c'est encore un vallon marécageux, dans lequel coule un ruisseau qui, venant de Frésin où il porte le nom de Langebeek, traverse, sous le nom de *Mulle-*, peut-être de *Molen-beek*, le territoire de Waremme ; sur les accotements de ce *muys* s'est formé le hameau qui, en flamand, est appelé *Muysen* et, en wallon, Mouhin (1).

Cette dernière appellation n'est qu'une transformation du nom flamand *Muysen* (2).

Cette affirmation se justifie aisément.

La diphtongue *uy* dans *Muys* se prononçait *au*, *ou*, *oo* d'après les différents dialectes locaux.

Nous avons donc *Muys* = *Moos* ou *Mous*. Quant à *h* du Mou*h*in, qui remplace l'*s* primitif, c'est un des phénomènes les plus fréquents dans la transformation des éléments latins et flamands en mots wallons. Par exemple :

Bîhe pour *bise*
Bâhî » *baiser*
Abahî » *abaisser* (*abahîv'*)
Laihi » *laisser* (*laihim' plorer*), etc.

Un mot très commun se présente à la plume qui n'ose l'écrire...

Nous avons donc :

Flamand		*Wallon*
Muys ou Moos		Mou (s)
(S)	=	*h*
en	=	*in*
Muysen	=	*Mouhin.*

Abbé J. Ceyssens.

---

(1) Il y a un Muysen près de Malines. Je crois bien qu'il doit son nom à une topographie semblable à celles des autres localités qui portent son nom.

(2) Le suffixe *-en* en flamand est presque atone ; en wallon, toutes les syllabes sont toniques, de manière que Muysen devient dans la prononciation d'abord, dans l'orthographe ensuite, Muys*in*, comme Wezeren devient Wezer*in*, comme Vorsen se transforme en Fres*in*.

Découverte d'une tombe romaine à Maestricht

Nous lisons dans la chronique archéologique d'un grand quotidien bruxellois les renseignements suivants :

« Au cours de travaux de déblais exécutés en vue de l'inauguration des locaux de la Limburgsche Bankvereeniging de Maestricht, on vient de mettre au jour, à une assez grande profondeur, une tombe romaine à incinération de la plus grande beauté,d'autant plus qu'elle était intacte. Elle est orientée Est-Ouest. Les parois latérales étaient formées de deux rangées de tuiles en terre cuite placées l'une sur l'autre ; les deux extrémités étaient fermées par une masse « tegula » ; le toit lui-même était composé de trois des ces larges *tegulae*. La tombe, longue de quatre-vingt-quatre centimètres sur trente-six de largeur et quarante de hauteur, contenait tout son mobilier. Les fouilleurs retirèrent successivement une grande cruche en terre cuite, un verre à boire, trois plats, contenant encore les restes de repas qu'on avait enfermés dans la tombe avec le mort. Les ossements calcinés du défunt n'étaient pas enfermés dans une urne, mais rassemblés dans un coin. La tombe, complètement reconstituée, sera placée au Musée d'antiquités de Maestricht, où il sera possible de l'admirer en toute facilité ».

A lire. — Pour ceux qu'a préoccupés naguère la question capitale de l'origine des béguinages, et qui ont suivi attentivement la polémique Greven-Kurth, ou se sont contentés d'en écouter l'écho [1], je compléterai l'information parue dans la *Chronique* précédente (p. 90). D'abord, l'abbé L. Philippen, l'historien attitré des Béguinages, a publié une notice sur *Les Béguinages et l'hérésie Albigeoise*, dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique* LXXIII, (1926), pp. 233-55 ; ensuite, le R. P. van Mierlo a donné, à l'Académie Flamande, une nouvelle communication sur *Lambert li Bèges in verband met den oorsprong der Begijnenbeweging*, parue dans les *Verslagen en Mededeelingen*, juillet-août 1926.

Le savant jésuite y prend très nettement position, à côté de Greven, contre G. Kurth ; à Lambert li Bèges il conteste absolument le titre de fondateur, comme il nie résolument que l'origine des Béguinages puisse être cherchée à Liége. Il faut, pour cela, aller à Nivelles, à l'époque de la bienheureuse Marie d'Oignies.

---

(1) J. Greven, *Die Anfänge der Beginen*, Munster, 1912. — G. Kurth, *De l'origine liégeoise des Béguines*, dans le *Bull. de l'Acad. Roy.* (Classe des Lettres), 1912, p. 437. — J. Greven, *Der Ursprung des Beginenwesens*, München, 1914. — Cf. *Leodium*, XI (1912), pp. 36 et 125 ; XIII (1914), p. 89.

Ce n'est qu'au début du XIIIe siècle — et Lambert est mort depuis 1177 — qu'on rencontre des béguines à Liége, groupées en une communauté religieuse par le pieux et zélé Jean de Nivelles, le fondateur et protecteur de la *Novella plantatio.*

Vers cette époque, les Albigeois étaient appelés *beguini*, par déformation de leur nom avec aphérèse de *al* ; par extension, l'appellation fut appliquée à toute personne hérétique ou dont la religion paraissait suspecte, et, par nouvelle déformation, le cognomen de *bèges*, donné à Lambert, qui fut réellement soupçonné d'hérésie, mais jamais de bégaiement, défaut problématique et quasi-impossible, issu d'une fausse étymologie inventée par Gilles d'Orval.

Telle est, en substance, la thèse de l'auteur. Il nous est malheureusement impossible de résumer ici son argumentation.

Jean GESSLER.

— L'Académie Royale de Belgique a rendu un service signalé à la science historique en couronnant et en faisant paraître cette année un mémoire de M. F.-L. GANSHOF sur les *Ministeriales*, ces modestes « serviteurs » issus du servage, évoluant plus ou moins rapidement et différemment, en France et en Allemagne (et de façon analogue en Flandre et en Lotharingie), vers la liberté, pour se fondre dans la noblesse et dans le patriciat urbain (1).

Ce travail capital, fruit de très longues recherches, peut être rangé parmi les publications historiques les plus importantes de ces dernières années.

L'auteur, chargé de cours à l'Université de Gand, est un de nos médiévistes les plus avertis, qui joint à une documentation surabondante, un sens critique très aigu et très sûr, ainsi qu'un esprit de méthode admirable.

Grâce à ses qualités diverses, son vaste mémoire n'est pas seulement profondément intéressant, mais encore facile, et même agréable à lire : la science très vaste, mais nullement touffue, de l'auteur ne nuit pas à la clarté de son exposition.

Pour le lecteur liégeois, épris d'historiographie sérieuse, le travail de M. Ganshof présente un intérêt tout particulier, qui est la raison d'être de cette notice, plus longue que d'habitude.

Il suffit de parcourir la table des matières pour s'en convaincre. Non seulement un chapitre tout entier de la deuxième partie est consacré à la ministérialité liégeoise (pp. 137-161) avec une

---

(1) F.-L. GANSHOF, *Etude sur les Ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926. Mémoires couronnés, coll. in-8°, t. XX, fasc. 1.

notice spéciale pour chaque famille [1] ; non seulement les chapitres suivants (p. 161-197) s'occupent des pays limitrophes, comme les comtés de Looz, de Duras, etc., et des abbayes de Saint-Trond, de Saint-Hubert, de Stavelot, de Gembloux, etc. ; mais encore est-il fréquemment question de Liége dans la section suivante, où l'auteur étudie la condition juridique et sociale des *Ministeriales* en Lotharingie. (Voyez e. a. le chapitre sur le passage de certains mihisteriales dans le patriciat urbain : p. 332 ss.). Enfin, un appendice d'une importance capitale pour l'histoire judirique et sociale de Liége est consacré aux « *homines de casa Dei* du très ancien droit liégeois » (pp. 379-97), où l'auteur a remanié consciencieusement son étude parue sous une forme assez différente dans une revue belge [2], et commenté à fond l'article XII de la charte d'Albert de Cuyck.

La place me fait défaut pour parler avec l'ampleur et l'enthousiasme qu'elle mérite de cette belle monographie, qui épuise le sujet, pourtant aussi vaste que compliqué. Au demeurant, mon but était uniquement de signaler le beau travail de M. Ganshof à l'attention des lecteurs liégeois et d'exprimer publiquement ma profonde gratitude à l'auteur et mon admiration sincère pour son chef d'œuvre.

Jean GESSLER.

— Le dernier Congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique* s'est tenu, comme l'on sait, à Bruges, en août 1925. Le volume contenant les Documents, les Rapports et le résumé des Discussions forme un ouvrage de 282 pages gr. in-16°, (sans aucune table malheureusement), sorti des « Presses Gruuthuuse ».

Nous y avons relevé les nombreuses interventions, dans les différentes sections, de plusieurs représentants de l'érudition liégeoise, MM. J. Breuer, L. Halkin, J. Gessler, de Borchgrave, Brassinne, etc. (Cfr. *Chronique*, 1926, p. 3, séance du 30 octobre, où l'on a entendu le rapport sur les travaux du Congrès de Bruges présenté par M. J. Dumont, délégué de l'*Institut*).

— Il serait oiseux d'insister sur le haut intérêt que présente le *Recueil d'épitaphes de Henri Van den Berch, héraut d'armes de Liége-Looz de* 1640 *à* 1666, qui a été édité avec un soin parfait et un appareil critique d'une valeur inestimable, par feu Léon Naveau de Marteau et par le chevalier A. Poullet, sous les auspices des *Bibliophiles liégeois* (tome I, 1925, grand in-4° de 421 pages).

---

(1) Ces notices, rédigées avant l'apparition du second volume des *Œuvres de Hemricourt*, publié par M. E. PONCELET, ont été, dans les *Addenda et Corrigenda*, mises en harmonie avec les données de cet ouvrage capital.

(2) *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, I (1922), p. 303.

Comme l'a écrit M. Léon Lahaye, les auteurs « ont rendu un service inestimable à des milliers de familles nobles et bourgeoises du Pays de Liége et de la Belgique, qui trouveront dans leur recueil une mine inépuisable de renseignements sur leurs ancêtres ».

— Notre estimé confrère, M. André Collart, qui édite avec un zèle inlassable la revue *Vieux Herstal*, vient de publier en brochure tirée à part ses nombreux articles sur *La Haute Cour et Justice souveraine de Herstal.* (Impr. A. Vool, 93, rue Hoyoux, Herstal). Voir des comptes rendus, qui mettent en relief la haute valeur documentaire de l'ouvrage de M. Collart, dans la *Défense wallonne* du 7 novembre et dans la *Gazette de Liége* du 28 octobre 1925.

— A l'abbé G. Boniver, curé de Warzée, on doit la publication de *Notices historiques sur le Condroz. Histoire populaire*, travail qui a été honoré d'une distinction spéciale par le *Cercle des Sciences et des Beaux-Arts de Huy.* C'est, croyons-nous, le premier essai d'une histoire générale d'une région (depuis les époques préhistoriques jusqu'en 1830), où la vie de nos vieilles populations rurales est étudiée dans toutes ses manifestations.

— M. L. Dechesne, professeur à l'Université de Liége, auteur de travaux nombreux et des plus justement estimés sur les plus graves problèmes d'économie politique et sociale, vient de publier (Libr. J. Wykmans, Liége, 1926), sous les auspices de la *Fondation Universitaire de Belgique*, un important ouvrage sur l'*Industrie drapière de la Vesdre avant 1800.* Cette monographie, qu'a préfacée M. H. Pirenne, doit être considérée comme une contribution importante à la connaissance de la vie économique d'une région qui, il faut le noter, ne connut jamais les corporations de métiers et qui, à ce titre, occupe une place spéciale dans l'histoire industrielle de l'Europe occidentale. Nul doute que les « historiens » tout court auront à utiliser largement les résultats des recherches de l'auteur. Il faut voir dans le livre de M. Duchesne une manifestation nouvelle de l'attrait qu'exerce de plus en plus sur nos écrivains l'étude des conditions économiques de la vie de nos ancêtres.

— C'est une observation du même ordre que l'on peut faire en lisant l'article que M. Brouwers, archiviste de l'Etat à Namur, vient de faire paraître dans le tome XXXVII des *Annales de la Société archéologique de Namur* (tiré à part de 42 pages, chez Wesmael-Charlier), sous le titre de *La Révolution dans les campagnes wallonnes de la principauté de Liége* (1789-1790). Très rares sont, croyons-nous, chez nous, les études spécialement consacrées à la répercussion qu'eurent, au sein des populations rurales, les révolutions d'ordre politique provoquées par les bourgeoisies des villes capitales. En France, ces études sont déjà légion. En Belgique, et particulièrement en ce qui concerne le pays de Liége, rien de semblable encore. A cet égard, l'attrayante monographie de

M. Brouwers est un premier essai très heureux, dont il convient de souhaiter la multiplication. Il faut voir ce que nos gens des campagnes ont voulu, pratiquement, tirer de la révolution dite du 18 août 1789 à Liége, sans aucune effusion de sang, sans provoquer de « cataclysme » social ou économique : ils ont voulu, simplement, mettre fin à un état de choses devenu suranné et oppressif avec le temps. Il faut voir aussi les efforts qu'ils tentèrent pour obtenir et rendre viable une représentation des classes rurales au sein des Etats nouveaux. Cet aspect de la Révolution de 89 à Liége n'était certes pas inconnu. M. D. Brouwers a eu le mérite, à l'aide d'une solide documentation d'archives liégeoises et namuroises, d'apporter à ces questions économiques et politiques de précieuses précisions. Nous osons espérer que ce n'est là qu'un début et que nous serons un jour en possession d'une étude de large envergure qui contribuera à redresser bien des conceptions trop unilatérales sur le caractère et les effets de la Révolution liégeoise de 1789.

— Notre *Bulletin* de 1924 contenait un essai de traduction et d'interprétation critique de la Charte de Brusthem de 1175 (pp. 77 à 94), par M. J. Gessler. M. A. Hansay, archiviste de l'Etat à Hasselt, vient d'en publier dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (t. V, n° 23, tiré à part de 7 pages), une réfutation d'une dialectique sévère, qui montre tout au moins combien les lectures et les commentaires des textes médiévaux sont délicats et pleins d'embûches, surtout ceux qui ont trait à des stipulations de droit public ou de droit privé. Discussion dont il faudra suivre les phases, car la charte de Brusthem est l'un des actes les plus anciens, constitutifs du Droit dans l'ancien Pays de Liége.

F. M.

Dans l'*Annuaire* de l'*Académie royale de Belgique* pour 1926, une excellente notice biographique sur Henri Francotte, ancien professeur à l'Université de Liége, a été rédigée par M. Alphonse Roersch, professeur à l'Université de Gand.

— C'est une idée très opportune qu'a eue M. A. Meyers, procureur général à la Cour d'appel de Liége, de prendre comme sujet de sa mercuriale de rentrée, le 15 septembre dernier la *Vie et les Œuvres de Charles de Méan*, l'un de nos plus savants jurisconsultes d'autrefois (1604-1674). Il était utile que nos magistrats et nos avocats connussent autrement que par le buste qui domine la salle d'audience de la première Chambre, l'existence du « Papinien liégeois ». Grâce à un don d'analyse sobre et précis, l'honorable M. Meyers a su certainement faire apprécier toute la valeur d'un maître réputé de l'ancien droit liégeois et démontrer, par les con-

trastes et les analogies dans les principes et les applications pratiques, combien il y a à puiser d'enseignements dans le passé. C'est une loi qui se vérifie chaque jour davantage. L'auteur a pu le dire très justement : « Méan est à signaler en bonne place parmi » les juristes de son temps, qui ont rendu possible l'œuvre des » auteurs à grands traités, les Donnat et les Pothier, lesquels, à » leur tour, ont été les précurseurs des rédacteurs de nos codes » nationaux, qui ne sont peut-être aussi qu'une étape dans la » marche vers l'unification d'un droit plus général, d'un droit » international privé commun à tous les peuples civilisés, tout au » moins dans ses grandes lignes ..... »

— M. A. Hansay, conservateur des Archives de l'Etat à Hasselt, s'est attaché dans une récente étude *L'Ancien Comté et les anciens comtes de Looz. Notes critiques* (Extrait de 12 pages des *Mélanges d'histoire* offerts à Henri Pirenne) à réexaminer après J. Vanderkindere (*Formation territoriale des principautés belges au moyen âge*), la question de l'origine du comté dénommé de Looz, à partier du Xe siècle, de son étendue exacte entre la Hesbaye, la Toxandrie et le Masau. Il croit pouvoir rectifier en certains points les allégations de Vanderkindere, les précisant par ailleurs. Il passe aussi au crible d'une critique très avisée le point de savoir à quelle date remonte l'origine des comtes de Looz, et il en profite pour déterminer le rôle de ceux-ci, pendant tout le cours du XIIe siècle et le début du XIIIe siècle, ont pu jouer en tant que châtelains de Mayence et comtes de Reinack (Bavière, bassin du Mein). Etude bien menée, qui dénote un érudit rompu aux fortes méthodes de la critique historique.

— Dans les mêmes *Mélanges* Henri Pirenne a paru (tiré à part de 10 pages) une étude de M. Em. Fairon, sur *Quelques effets de la crise monétaire à Liége*, de 1476 à 1531. Notre savant collègue avait déjà traité cette question dans une conférence du dimanche, le 8 mars 1925. Etude bien suggestive, puisqu'elle prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, que nos ancêtres, comme nous actuellement, ont passé par des épreuves redoutables, par des périodes de véritable effondrement de la monnaie. S'il n'est pas tout à fait consolant d'apprendre qu'il a fallu trente ans au peuple liégeois du XVIe siècle pour voir la fin de leurs embarras d'après-guerre, il est aussi réconfortant de se dire que cette crise monétaire a coïncidé cependant avec une pleine efflorescence de l'industrie et du commerce. Du labeur, des privations, mais également de l'ardeur à la production des hommes d'alors ont fini par bénéficier lentement, mais sûrement leurs petits-enfants. Faisons comme eux et espérons comme eux.

— Nous devons à notre jeune et actif confrère, M. P. Harsin, une dissertation historique du plus vif intérêt sur ce que son auteur appelle *Les origines diplomatiques de la nationalité liégeoise*, 1477-1492 (Extrait de la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome V (1926), fasc. 2-3, pages 423-452 et publié en tirés à part). S'aidant des fortes études de M. S. Dabin, Ch. Defrécheux et E. Fairon, mais en les complétant deci delà ou en les rectifiant à l'aide de très importants documents *inédits*, et en y ajoutant des faits peu connus jusqu'ici, l'auteur, appuyé sur une solide documentation, puisée à toutes les sources du temps, refait, avec une parfaite clarté, l'historique des circonstances qui ont permis à Louis de Bourbon et à Jean de Homes de faire admettre enfin, en 1492, de Charles VIII et de Maximilien d'Autriche, agissant pour Philippe le Beau, la reconnaissance de la neutralité du territoire de la principauté. Neutralité perpétuelle et générale, au fond, mais qui ne s'étayait pas encore sur des principes bien dégagés. Elle aurait dû suffire cependant à assurer la tranquillité et la sécurité extérieure à nos princes et à nos villes ; mais, hélas ! il n'a pas dépendu de nos ancêtres qu'elle ne fût respectée en tout temps. Il faut savoir gré à M. Harsin d'avoir projeté une lumière nouvelle sur les événements qui, par réaction et au milieu de grandes difficultés,en ont fait surgir l'idée et le désir et en ont amené la première réalisation.

— On se souvient sans doute de l'étude que fit Mme Crick dans la *Chronique* d'octobre-décembre 1925 d'un grand retable en chêne sculpté représentant le Christ au jardin des Oliviers, le Calvaire et la Résurrection et provenant de l'église de Saint-Pierre-lez-Libramont (Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles). Notre collaboratrice croyait pouvoir conclure que ce monument pouvait être attribué à l'école liégeoise de la Haute Renaissance. Aujourd'hui, dans *Namurcum*, décembre 1926, elle analyse un second retable en bois sculpté de la même école, un petit tryptique du Musée de Namur, provenant de la Chapelle d'Enhet (Chevetogne). Tout, dans ce travail, lui paraît provenir du même atelier que le retable de Saint-Pierre. Des clichés bien venus sont parfaitement démonstratifs à cet égard. Madame Crick-Kuntziger croit donc pouvoir conclure judicieusement que les deux œuvres étudiées par elle sont bien nées au pays de Liége (Enhet dépendait de l'ancienne principauté liégeoise) et datent tous deux du dernier tiers du XVIe siècle.

Manifestation Digneffe. — Il n'est pas trop tard, pensons-nous, pour rappeler la belle manifestation de gratitude organisée le 20 décembre dernier, en l'honneur de M. le Bourgmestre E. Digneffe, à l'occasion de son départ de l'Administration communale. On sait qu'il fit pendant 40 ans partie du Conseil de la Cité et que, durant 6 années, il exerça la première magistrature. L'Institut Archéologique Liégeois a tenu à participer à cette manifestation de gratitude en s'inscrivant parmi les souscripteurs du Livre d'or qui fut remis à M. Digneffe.

Il nous plaît de rappeler que celui qui, par sa charge, était vice-président d'honneur de notre vieille société, a toujours manifesté à celle-ci ses plus efficaces sympathies et qu'en une foule de circonstances l'Institut a pu, grâce à lui, trouver aide et appui, comme au temps de son prédécesseur le digne bourgmestre Gust. Kleyer, auprès de l'Administration communale. Chacun se souviendra de la façon dont il a marqué l'estime en laquelle il tenait l'Institut lors de nos fêtes du 75e anniversaire, en novembre 1925.

Nous tenons à lui exprimer tous les regrets que suscitent aux amis de l'art et de l'archéologie wallonnes son départ de la vie publique, et nous émettons le vœu de lui voir choisir un successeur qui saura, comme lui, comprendre la portée de l'action d'une société comme la nôtre, et l'encourager avec intelligence et opportunité.

La Restauration de la Violette. — Un souvenir durable de la ferveur artistique, du goût et aussi de l'esprit de décision de M. Digneffe restera dans la belle restauration, entreprise sous ses auspices, de plusieurs salles du premier étage de l'Hôtel de Ville : antichambre et cabinet du bourgmestre, salle des mariages, salle des séances du Conseil, nouveau salon pour séances de commissions, bureau du contentieux, décoration de la salle des Pas-Perdus. Ensemble parfait de rajeunissements et d'embellissements qui fait désormais de notre maison communale quelque chose à voir et à montrer aux étrangers et qu'il importait de faire connaître à tous. C'est à quoi s'est employé d'une façon très heureuse M. Ch. Delchevalerie, dans un article publié par l'*Eventail* de Bruxelles, dans son n° du 26 décembre dernier. C'est à juste titre que l'auteur de cet article rend hommage à celui qui a conçu et réalisé la belle restauration d'un édifice dont l'extérieur ne laisse certainement pas supposer ce que l'intérieur contient actuellement d'attrayant et d'élégant.

F. M.

Erratum. — Page 91 de la *Chronique* de 1926, 28e ligne, il faut lire *Touring Club de Belgique* du *15 avril* 1926 au lieu de *15 août*.

Nécrologie

Max LOHEST (1857-1926) [1]

L'*Institut archéologique liégeois* se devait de manifester d'une façon particulière les sentiments de profonde affliction que ses membres ont éprouvés devant la mort, trop tôt venue, d'un de ceux de la collaboration et de l'appui moral desquels notre vieille société pouvait le plus s'enorgueillir en ces vingt dernières années.

Au cours de l'impressionnante cérémonie où, en la Salle académique, le jeudi 9 décembre 1926, l'Université de Liége et de multiples corps savants ont tenu à rendre un dernier et solennel hommage au grand homme de science et au grand citoyen que la Belgique wallonne a perdu, M. L. Halkin, président de l'*Institut*, a prononcé un discours, que nous nous faisons un devoir de reproduire précieusement à l'intention de tous nos membres, car il a rendu en termes excellents les sentiments de ceux qui, chez nous, avaient pu approcher et apprécier à sa haute valeur intellectuelle et morale l'un de ses membres et présidents les plus respectés.

F. M.

Discours de M. Halkin

En joignant sa faible voix à toutes celles qui viennent de se faire entendre avec tant d'autorité pour rendre un suprême hommage à la mémoire de Max Lohest, l'*Institut archéologique liégeois* remplit un devoir douloureux, que lui dictent à la fois l'affection et la reconnaissance. L'éminent savant dont l'Université de Liége déplore aujourd'hui la disparition prématurée et dont la brillante carrière fut uniquement consacrée à l'enseignement et à la science, était l'un des membres les plus anciens de notre compagnie. Il y était entré le 24 février 1899 et avait été élu membre effectif le 28 décembre de l'année suivante. A trois reprises différentes, en 1906 d'abord, puis en 1912-1913 et enfin en 1923-1924, il avait été investi de la charge de président par la confiance unanime de ses confrères. Sans doute, on doit regretter

[1] Il sera consacré à l'ancien président de l'Institut une notice biographique, qui paraîtra dans un prochain numéro de la *Chronique*.

qu'il ne lui fut pas donné de collaborer, autant qu'il l'aurait souhaité lui-même, à nos fouilles et à nos publications ; mais, par son assiduité à nos séances, par sa participation à nos débats, par les mesures heureuses dont il prit l'initiative, il a contribué à accroître le renom scientifique de notre *Institut* et à lui faciliter l'accomplissement de la haute mission que ses fondateurs lui ont assignée.

Ce qui l'avait attiré dans nos rangs, c'était assurément d'abord le désir légitime de nous faire profiter, pour nos recherches d'archéologie préhistorique, de sa compétence reconnue dans le double domaine de la géologie et de la paléontologie ; à cet égard, il convient de rappeler ici la part importante qu'il prit aux discussions de la Section de Préhistoire du Congrès de Liége, en 1909, ainsi que l'étude remarquable qu'il consacra aux fouilles mémorables effectuées à Liége, en 1907, sur la place Saint-Lambert, et qui ont restitué à notre ville ses plus lointaines origines.

Mais si Max Lohest a tenu à nous accorder pendant de si nombreuses années le concours le plus actif et le plus dévoué, c'est surtout parce qu'il éprouvait un attachement profond et sincère pour tout ce qui touche au passé glorieux de notre chère cité, c'est parce qu'il appartenait à une famille d'authentique souche liégeoise où les traditions ancestrales étaient restées en honneur, c'est en un mot parce qu'il était un Wallon de vieille roche, légitimement fier de sa race. Comme d'instinct, il avait donné son adhésion aux doctrines de ce régionalisme bien entendu, qui se garde de toute déviation dans le sens séparatiste, mais qui accepte sans réserve les conditions particulières que le milieu géographique et l'évolution historique ont imposées à chaque peuple. C'est ainsi que chacune des deux régions dont se compose la Belgique possède ses us et coutumes, ses façons spéciales de sentir, son âme propre ; mais c'est de la fusion harmonieuse de ces groupes ethniques qu'est constitué le génie national lui-même, celui de la grande patrie belge. Il aimait à répéter que l'amour du clocher est comme l'école primaire du patriotisme et que le groupement régional possède une valeur sociale analogue à celle de la cellule familiale ; combattre le régionalisme pour mieux fonder l'unité nationale, c'était renouveler l'erreur de Platon qui supprimait la famille dans l'espoir chimérique de cimenter davantage la cité de ses rêves, où les individus étaient juxtaposés sans liens de parenté entre eux.

Tel fut, en réalité, le secret de cette ardeur passionnée avec laquelle notre regretté confrère s'intéressait aux doctes travaux des érudits liégeois ; il savait que l'histoire, en scrutant les mystères des époques révolues, en retraçant les annales des ancêtres, en recueillant pieusement le legs des traditions, fait une œuvre

hautement méritoire et utile : en rattachant le présent au passé, elle développe le sens de la continuité historique et met en relief la solidarité morale qui doit unir toutes les générations humaines qui habitent successivement le même terroir.

Ce fut surtout au cours des cinq années pendant lesquelles il présida aux destinées de notre *Institut* que Max Lohest se dépensa sans compter au service des nobles causes qui lui étaient chères. C'est alors qu'il multiplia les démarches, soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès de ses concitoyens, pour défendre jalousement les précieux trésors de notre patrimoine artistique, menacés par le vandalisme, l'ignorance ou l'utilitarisme ; c'est alors qu'il s'employa personnellement pour seconder notre œuvre de vulgarisation scientifique, pour promouvoir l'éducation esthétique des masses et leur inspirer le goût du beau sous toutes ses formes, enfin, pour tâcher de faire de Liége une ville d'art, dans la pleine acception du mot.

C'est précisément le souvenir encore vivace des multiples services qu'il a rendus à l'*Institut archéologique Liégeois* durant plus d'un quart de siècle qui, en ce jour de deuil, augmente l'amertume de nos regrets. Au cours de ces campagnes d'âpres luttes engagées pour assurer le triomphe d'un même idéal, des liens d'estime et d'affection réciproques s'étaient bientôt formés entre lui et nous. Aussi aimions-nous, dans nos réunions mensuelles, à entendre sa parole primesautière, ennemie de toute vaine rhétorique, mais dont l'accent de conviction sincère entraînait et persuadait sans effort ; et dans l'intimité des séances du Bureau, c'était un vrai régal de l'écouter, quand il narrait avec une savoureuse bonhomie de piquants souvenirs personnels ou quand il exposait, non sans une pointe de paradoxe, ses théories sur l'art et spécialement sur la peinture contemporaine, ce domaine où il possédait quelque chose de plus que les connaissances d'un simple amateur.

Cher et regretté Max Lohest, nous avons pu apprécier, plus que d'autres peut-être, les délicatesses exquises de votre cœur, la rare loyauté de votre caractère, la parfaite distinction de votre esprit. En vous, hélas ! nous perdons non seulement le plus dévoué des confrères et le plus sage des conseillers, mais aussi le plus affectueux des amis. Dans cette cruelle épreuve, nous nous sentons cependant un peu réconfortés à la pensée que vous jouissez déjà, dans la paix lumineuse de l'éternité, de cette récompense que le Divin Maître a promise à ses fidèles serviteurs.

Au nom de l'*Institut archéologique liégeois*, dont vous avez si bien mérité, je vous adresse un suprême adieu !

18me ANNÉE, N° 2. FÉVRIER-MARS 1927.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN
LE NUMÉRO :
1 FR.
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

AVIS

Les cotisations pour 1927 seront incessamment mises en recouvrement : Membres effectifs fr. 20,60 ; Membres correspondants et associés : fr. 15,60 (timbres d'encaissement et de taxe compris).

Dans le triple but de simplifier les écritures, de diminuer les frais et de réduire le travail laborieux de l'encaissement, nous recommandons instamment l'envoi d'un chèque-postal ou le virement à notre compte chèques-postaux : Institut Archéologique Liégeois n° 125.804. Dans ce cas le montant respectif des cotisations n'est que de 20 et 15 francs.

Le Trésorier,
Florent PIHOLIEN.

Procès-verbal de la séance du 26 novembre 1926

La séance est ouverte à 5 h. 15 sous la présidence de M. L. Halkin, président.

41 membres sont présents.

S'est excusé : M. Defrècheux.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre qui est approuvé sans observation.

II. Le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance.

III. Mlle Yvonne Dupont, à Ixelles est élue membre associée de l'*Institut Archéologique.*

IV. Communication de M. L. J. Alexis : *A propos du vieil orgue de l'Eglise N. D. Auxiliatrice de Liége.*

V. Communication de M. P. Harsin : *Analyse de la correspondance de Dotrenge, agent liégeois à Bruxelles de 1781 à 1794.*

M. le président remercie et félicite chaleureusement les deux orateurs de leurs très intéressantes communications.

VI. M. H. Froment, directeur de l'Orphelinat, rue du Vert-Bois à Liége, est présenté en qualité de membre associé.

VII. *Affaires diverses.* — M. Polain regrette que la Ville n'ait pas pu empêcher la démolition de la façade (fin gothique) de la rue Hors-Château ; on avait espéré que la permission de l'abattre serait refusée par la ville.

Il faudrait pour l'avenir qu'une réglementation très sévère empêchât le retour de pareils faits.

MM. Brassinne et Jaspar démontrent que la Commission des Monuments n'a aucun droit effectif pour empêcher la mutilation ou la destruction des immeubles privés, que le seul moyen serait surtout d'agir par persuasion auprès des propriétaires. L'apposition sur les immeubles classés d'un insigne particulier pourrait, en attirant l'attention du public sur les monuments, inciter les propriétaires à respecter leur cachet artistique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Procès-verbal de la séance du 31 décembre 1926

La séance est ouverte à 5 h. 15 sous la présidence de M. L. Halkin, président.

28 membres sont présents.

Se sont excusés : Mme Dossin-Halkin, MM. De Puydt, Breuer et Féron.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est approuvé sans observation.

II. Le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance. Il lit entre autres une lettre de la Société « Les Amis de la Commission Royale des Monuments et des Sites » priant l'*Institut* de faire part à ses membres du but poursuivi par elle et de les engager à se faire inscrire dans son association.

M. le président communique ensuite une lettre lui adressée par Mgr Kerkhof, président de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége, l'informant de la célébration du prochain XIIe centenaire de la mort de St-Hubert et de la formation d'un Comité de fêtes, en priant l'*Institut* de bien vouloir désigner quatre de ses membres pour faire partie de ce Comité.

Le Bureau est chargé d'examiner cette question et de désigner ses délégués.

III. *Election d'un vice-président.* — M. J. Brassinne, à l'unanimité moins une voix, donnée à M. Pholien, est élu vice-président de l'*Institut* pour les années 1927-28.

IV. *Renouvellement du Bureau.* — Sont réélus à l'unanimité : Secrétaire : le notaire Pirlet ; Trésorier : M. F. Pholien ; Bibliothécaire : M. E. Fairon ; Secrétaire-adjoint : M. J. Breuer ; Conservateurs-adjoints : MM. J. Hamal-Nandrin, A. Baar-Magis, M. Gérimont et J. Delheid.

Sont élus respectivement secrétaire-adjoint et bibliothécaire-adjoint : MM. R. Toussaint et G. Bonhomme.

V. *Renouvellement du conseil et des diverses commissions* : Sont élus ou réélus à l'unanimité moins un bulletin blanc :

Conseillers : MM. L. de Buggenoms, M. De Puydt, Th. Gobert, G. Ruhl et L. Halkin.

Commissions des publications : MM. J. Brassinne, E. Fairon, Th. Gobert,

Commission des fouilles : MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais, J. Delheid, Ch. Fraipont et J. Breuer.

Commission des achats : MM. G. Rhul, J. Brassinne, F. Pholien, J. Delheid, A. Baar, baron M. de Sélys-Longchamps, E. Couvreux.

Commission de vérification du musée : MM. Dr Grenson, J. Brassinne, baron de Sélys-Longchamps.

Commission de vérification de la bibliothèque : MM. le chanoine Coenen, baron de Crassier, F. Magnette.

Commission de vérification des comptes : MM. J. Delaite, G. Ghilain, et F. Peny.

Commission des excursions : MM. le chanoine Coenen, J. Breuer, J. Brassinne, et J. Hamal.

Commission des conférences : Président, F. Pholien ; Secrétaire, R. Toussaint ; Membres, J. Brassinne, J. Servais, Ch. Fraipont, F. Magnette.

VI. M. Henri Froment est élu à l'unanimité membre associé de l'*Institut.*

Avant de passer à l'article suivant de l'ordre du jour, M. Brassinne remercie cordialement l'*Institut* de l'avoir appelé à la vice-présidence. Il rend hommage à la grande activité et à la haute compétence de M. L. Halkin, président sortant, et assure l'*Institut* de son plus entier dévouement.

VII. Communication de M. P. Harsin : *L'élection du Prince-Evêque Jean-Louis d'Elderen en 1688.* En un style élégant, le savant conférencier, grâce à des documents tout à fait inédits, fruits de ses recherches, et en un tableau des plus pittoresques et très vivant, a fait revivre toutes les intrigues politiques qui entourèrent l'élection de ce prince-évêque. Il expliqua comment un prince flamand du pays avait été élu après toute une suite de princes bavarois, et avait éliminé ses plus puissants compétiteurs appuyés par la Bavière et la France, grâce au soutien du parti patriotique qui avait déjoué la politique de la maison de Bavière et fait échouer la diplomatie française.

Cette communication fut très appréciée et M. le président ne ménagea pas à M. Harsin ses félicitations pour la leçon de critique historique qu'il venait de donner et qui fait honneur à ses maîtres.

Cette communication donna lieu à un très intéressant échange de vues, auquel prirent part MM. Halkin, Harsin, Bonhomme et Polain.

VIII. Devant l'assemblée debout, M. le président annonce le décès de M. Max Lohest, ancien président de l'*Institut*, et rend un hommage ému à sa mémoire en rappelant la part que l'*Institut* avait pris à la séance académique de la levée du corps.

IX. Sont présentés en qualité de membres correspondants : Mlle H. van Heule et M. H. Thyssens, membres associés.

Sont présentés en qualité de membres associés : MM. Roger Bragard, rue du Chêne 2 à Angleur ; Jean Jowa, assureur, rue de Fetinne 19 à Liége ; Gaston Denoël, notaire à Vivegnis ; Louis Moyano-Debèfve, 18 rue André Dumont à Liége.

M. le président propose ensuite à l'assemblée d'élire membre d'honneur M. le professeur J. P. Waltzing, membre effectif, ce qui est adopté sans discussion.

IX. *Affaires diverses.* — M. le président, au moment de quitter le siège présidentiel adresse en termes émus ses adieux à l'assemblée et remercie cordialement ses collègues du Bureau. Il termine en souhaitant la bienvenue à son successeur M. Magnette.

M. Magnette, vice-président, remercie au nom de ses collègues M. Halkin et assure l'assemblée de tout son dévouement et de son travail. Il compte sur la collaboration de tous et espère que la période pendant laquelle il présidera aux destinées de notre société sera aussi féconde et aussi brillante que celle de son prédécesseur.

Sur la proposition de M. Pholien, trésorier, l'assemblée décide de percevoir pour l'année 1927, ainsi qu'il avait été décidé pour l'année 1926, un supplément de cotisation pour parer à l'augmentation de nos frais de publication.

M. Polain demande que l'*Institut* prenne position dans la question de la conservation de nos anciens monuments. Il faut à tout

prix, si nous voulons sauver de la destruction les trop rares vestiges de notre ancienne architecture, que la Ville s'arme dans ses règlements sur la bâtisse. Il donne lecture d'un vœuqu'il propose à l'*Institut* d'émettre à ce sujet. Vu l'heure avancée, M. le président prie M. Polain de remettre copie de ce vœu au Bureau, qui étudiera la question et la mettra à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

JEAN DEL COUR

Notes biographiques

d'après des documents inédits

Notre pays célèbrera bientôt le trois-centième anniversaire de la naissance du célèbre sculpteur Jean Del Cour (1).

Les petites archives de Hamoir, village natal de l'artiste, nous permettent de compléter, grâce à des documents inédits, l'excellente notice de M. l'abbé Moret, particulièrement en ce qui concerne la famille et les dispositions testamentaires de Del Cour (2).

I.

Le village qui vit naître Del Cour était, au XVIIe siècle, bien loin d'atteindre son développement actuel. Il n'y avait à Hamoir même aucun centre important, ni religieux, ni administratif (3).

C'est au village voisin de Xhignesse que, depuis des siècles, revenait la première place, dont il ne reste plus d'autre témoin, à l'heure présente, que l'église romane, bien connue

---

(1) Nous devons ici remercier tout spécialement M. l'Abbé LOUON, Révérend Curé de Hamoir, qui nous a donné toute facilité pour consulter les documents conservés en son presbytère.

(2) « *Notice sur Jean Del Cour, sculpteur liégeois* », par l'Abbé J. MORET, Liége, Bénard, 1909.

(3) Au spirituel, Hamoir dépendait de la paroisse de Xhignesse, et au temporel, du ban de Xhignesse-Hamoir (principauté de Stavelot-Malmédy).

des archéologues. Toutefois, dès l'époque qui nous intéresse, l'évolution qui devait avantager Hamoir au détriment de Xhignesse était déjà très marquée (1). Tandis que l'agglomération de Xhignesse se réduisait à cinq ou six maisons aux alentours de l'église trop grande (2), Hamoir seul comptait assez de familles pour remplir cette église, les jours de fête (3). Dans ce dernier village de Hamoir, les Del Cour tenaient une place relativement importante (4). Le père de l'artiste, Gilson, semble avoir joui d'une réelle aisance qui lui permit d'assurer à ses cinq enfants une éducation convenable. Un relevé des biens du ban de Xhignesse-Hamoir attribue à « *Gilson l'Escrinier* (menuisier), *ditte Delcour* » une fortune évaluée au total à 5300 florins Brabant (5).

Echevin de la Cour de justice, Gilson Del Cour mourut le 25 juillet 1664, loin des siens, comme il ressort de ce laconique extrait du registre pastoral : « *Le jour de St Jacques 1664, mourut à Durbuy Gilçon Delcour de mort subite, en*

---

(1) Ce changement de fortune s'explique d'ailleurs aisément par la situation du bourg riverain de l'Ourthe, sans oublier les « forges et fourneaux » de Hamoir, encore en activité au siècle dernier, auprès du vieux château dit « des Fourneaux ».

(2) Cf. lettre du curé De LEAU, le 20 mai 1728 ; aux Archives de l'Evêché. — Tous les documents des archives de l'Evêché signalés dans cette étude appartiennent à la même liasse : Suppliques du Concile d'Ouffet. Classement : E. II n° 10. — Nous les désignons par le sigle A. Ev.

(3) Pour 1710 et 1742, les registres pastoraux déposés au presbytère et à la maison communale de Hamoir, donnent des chiffres semblables ou légèrement supérieurs à ceux que signale M. MORET pour le XVIIe siècle. Cf. MORET : *op. cit.* p. 7 : « 70 à 80 habitations ».

(4) Comme l'a fait remarquer M. MORET, *op. cit.*, p. 8, le nom de la famille provient d'un lieu dit de Hamoir. Il serait difficile de déterminer sa situation exacte. M. Moret n'a relevé dans sa Notice aucun texte étayant sa thèse. En voici pourtant quelques spécimens : Gilson Del Cour possède « *desseur les heyds delle court une terre...* ». Dénombrement des biens de Gilson Del Cour. — Le 24 décembre 1728, Catherine Verlaine déclare avoie reçu de l'héritage de Del Cour « *un jardin fruitier dit le jardinay... en lieu ditte elle cour* ». Cf. documents aux A. Ev.

(5) Copie sans date aux A. Ev. — Voici un détail au sujet des biens de Gilson Del Cour : Aux archives paroissiales de Hamoir (= A. P. H.), une copie d'un acte de 1616, porte que le Sr Traillet, bourgmestre de Liége, a vendu la forge et les fourneaux pour 500 florins Brabant « *plus 3 muids de rente dus à Gilson delcour* ». Cf. A. Ev. — En 1720 et 1728, les héritiers de Del Cour déclarent avoir levé les rentes « *sur les forges et fourneaux* ». Cf. A. Ev. et A. P. H. Compte des recepta de la chapelle.

revenant d'ouir la messe, et le jour Ste Anne son corps ramené fut enterré en l'église paroissiale de Xhignesse » (1).

Nicolas, son cinquième enfant, qui était entré dans les ordres, mourut à Hamoir, le 1er janvier 1672 (2). C'est alors, sans doute, que Gertrude de Verdon se retira à Liége, auprès de celui qui devait être, désormais, le chef de famille, son fils Jean, établi rue Sœurs-de-Hasque.

C'est là que, sentant sa fin venir, elle légua, avec l'assentiment de ses enfants, le 15 juin 1673, un « *journal de pré* » à la paroisse de Xhignesse, sous condition qu'à chaque quatre-temps de l'année une messe serait célébrée pour son mari et autres parents défunts (3). A l'occasion de ce legs, la famille entière s'était réunie, à l'exception toutefois de Jean-Gilles, « *frère absent* » dit l'acte (4). Jean a signé le premier, puis les deux sœurs Marie et Dieudonnée. Tous trois ont sacrifié volontiers une partie de leur héritage à cette charitable intention et ils ont « *laudé le bon dessein de la ditte leur mère* ».

Un mois à peine après sa fondation pieuse, Gertrude de Verdon mourut, entourée de ses trois enfants, dans la maison de son fils aîné (5).

II.

Après ces détails et ceux que donne M. l'abbé Moret, nous connaissons bien peu de chose de la famille Del Cour. La vie glorieuse des deux artistes Jean et Jean-Gilles est moins ignorée, il est vrai, mais là encore que de lacunes!

L'enfance et la jeunesse du futur sculpteur nous échappent presque totalement, mais en même temps que le talent de l'artiste sortait de l'obscurité, son histoire s'éclairait et sa

---

(1) Registre de 1653 à 1709, p. 102. Aux A. P. H. La pierre tombale armoriée se voit encore à l'église de Xhignesse.

(2) Sa tombe se voit encore à Xhignesse. Son nom revient souvent au registre pastoral déjà cité ; l'acte de décès, p. 107.

(3) Cf. ancienne copie conforme aux A. P. H. Ces messes se disent encore de nos jours à Hamoir.

(4) Le peintre était alors en Italie où il achevait sa formation artistique.

(5) « Le 23 juillet 1673 » dit la pierre tombale de Xhignesse, et « enterrée dans l'église parochialle de St-Martin à Liége ».

carrière artistique est connue, au moins dans les grandes lignes (1).

A son retour d'Italie, Jean Del Cour se fixa définitivement à Liége. Toutefois Hamoir ne fut pas oublié du plus célèbre de ses enfants, qui aimait à y retrouver de nombreux parents, entre autres sa sœur Marie (2) et les Verlaine, qui devaient plus tard bénéficier de ses largesses. D'ailleurs il y conserva la « *grande maison* » et de même que son frère, se préoccupa d'augmenter ses propriétés (3). En effet, il possédait à Hamoir des biens importants : deux maisons (4), de nombreuses terres de culture et des prairies (5).

Mais l'activité artistique de Del Cour au pays natal nous intéresse plus que le détail de sa fortune. Quoique ce soit à Liége que le sculpteur ait fixé son atelier renommé, de rares et curieux inventaires de ses biens peuvent toutefois nous renseigner à cet égard.

L'artiste qui résidait vraisemblablement à Hamoir durant la bonne saison, avait apporté avec lui tout ce qui était nécessaire à sa profession (6). Il nous faut mentionner à ce propos les registres professionnels retrouvés dans la maison de

---

(1) Cf. HELBIG : « *La sculpture et les arts plastiques sur les bords de la Meuse et au pays de Liége* », 1890, et HELBIG et BRASSINNE : « *L'art mosan* », t. II. 1911.

(2) Cf. Généalogie du temps aux A. P. H. Elle avait épousé Pierre Osteine et il serait très étonnant qu'elle soit entrée en religion, comme l'affirment HELBIG et M. MORET.

(3) Cf. *Greffes scabinaux. Droits seigneuriaux* : *Hamoir-Xhignesse* 1553-1778. Aux Archives de l'Etat à Liége. Voir entre autres aux années 1690, 1694, 1695, 1698.

(4) La « *grande maison* », très ceratinement la partie ancienne de la maison Bihet, près de l'église de Hamoir; c'est dans cette maison qu'on découvrit, il y a une trentaine d'années, des ébauches et des moules de terre. En second lieu, la « *maison du feu Xhardez* » qui serait bien l'immeuble actuellement occupé par M. Hubin, au bord du Néblon. A noter la significative variété des sculptures de cette habitation.

(5) Jeanne et Catherine Verlaine possèdent d'après le dénombrement de leurs biens, des terres provenant de Jean Del Cour, et évaluées au total, à environ 5400 verges (à 16 pieds la verge). Parmi ces biens, plusieurs « *jardins fruitiers* » et « *potagers* », une « *petite houblonnerie* », etc. Cf. acte du 24 décembre 1720 aux A. Ev.

(6) C'est ainsi que, décrivant la maison de l'artiste, un inventaire cite « *la boutique ou on travaille* ». Cf. Inventaire des biens laissés à Catherine Verlaine. Juin 1707. Aux A. Ev.

Hamoir et qui, à l'heure présente, ont disparu (1). Quelle lumière ne jetteraient-ils pas sur l'histoire de l'artiste ! Nous n'en connaissons malheureusement que les titres, dont quelques-uns sont suffisamment suggestifs pour être rapportés ici : « *Un autre* (registre) *in quarto avec plusieurs comptes et desseins...* », « *un autre in quarto longo concernant les ouvrages faits par Jean Delcourt...* »; « *Un autre couvert cuire jaune concernant les ouvrages et entreprises du dit Sieur Delcour...* »; « *un autre de même concernant les mémoires de l'entreprise de Herkenrode* ».

Les œuvres auxquelles Del Cour travaillait à Hamoir, ne sont pas davantage parvenues jusqu'à nous. A Xhignesse, cependant, on voit encore aux côtés de l'autel deux anges de bois qui lui sont attribués. Tout l'autel était l'ouvrage de l'artiste et la porte du tabernacle conservée au presbytère de Hamoir est une merveille du genre. Mais à Hamoir même, il ne reste absolument rien de ces statues, de ces dessins et de ces ébauches qui, d'après un inventaire, remplissaient la maison du sculpteur. Rien des « *quelques desseins* » et des « *deux crucifix d'yvoir qui ne sont pas achevés* ». Pas davantage du « *crucifix de bois* » des « *tois autres postures qui ne sont pas achevées* » et des « *deux anges gardiens de bois d'environ 4 pieds* ». Enfin, avec quels regrets sommes-nous obligés d'enregistrer la disparition d'« *une quantité de moulles de terre* » qui se trouvaient dans un grenier, ainsi que « *dans la boutique où on travaille,... des ouvrages qui ne sont pas achevés...* » (2).

La « *grande maison* » était, par ailleurs, également ornée

---

(1) Cf. « *Extrait du Répertoire fait chez le sieur jean henry Laloire, par le sieur henry Mignon, notaire, le* 23 *d'avril* 1728, *des meubles, registres, papiers et effects délaissez par la morte de la demoiselle Catherine Verlaine... usufructuaire des biens... du sieur jean delcour sculteur...* ». Copie par extrait aux A. P. H. Ce répertoire contient les titres de 72 registres de toute espèce, parmi lesquels 9 registres professionnels. Jules HELBIG, qui croyait qu'il n'y avait qu'un registre professsionnel de Del Cour (M. MORET parle de sept), écrit en 1890 : « ce document se trouvait encore au commencement de ce siècle entre les mains du maire de Hamoir ». Cf. « *La sculpture... au pays de Liége* », p. 172.

(2) Cf. Inventaire déjà cité, juin 1707 aux A. Ev. C'est à cet acte que se rapportent tous les détails qui vont suivre. Les « moulles de terre » ont été retrouvés, il y a environ cinquante ans, mais ils ont été dispersés.

des toiles de Jean-Gilles Del Cour, mort prématurément avant son frère et ne laissant pas d'autre héritier.

Lui aussi avait tenu atelier à Hamoir, et on pouvait y voir non seulement de « méchants tableaux d'apprentis » (1) mais aussi, sans doute, des œuvres signées du maître : en tout 74 tableaux, déterminés, le plus souvent, par le seul énoncé de leurs dimensions. A titre d'exemples : « *quatre grands tableaux d'environ onze pieds de longueur et quatre pieds et plus de hauteur* », « *deux St-François sans bordure* », « *un petit paysage* », « *une table d'autel qui représente l'Ascension* » (2), « *un demy oval propre à mettre au-dessus d'un autel* », « 15 *autres petit tableaux dont la plus grande partie ont trois quarts de pied, un pied et un pied et demy* », « *la tête du Sr d'Ouffet pintre et un autre teste d'un Cardinal* » (3).

Jean Del Cour conservait encore d'autres œuvres de son frère, comme en témoigne l'acte de restitution qui mentionne : « *un grand tableau représentant Europe enlevée par Jupiter* », « *un autre tableau de même grandeur représentant la justice* », « *un autre tableau plus petit représentant le baptême du Seigneur* » (4).

---

(1) Au nombre de treize; sans oublier « *des toiles tirées sur des rames, où il n'y a rien dessus* ». Cf. Inv. cité, juin 1707. A. Ev.

(2) Ce tableau, malheureusement très endommagé est conservé à l'église de Hamoir. Les autres ne sont pas identifiés.

(3) Le répertoire déjà cité des registres laissés par Del Cour (acte du 23 avril 1728, aux A. P. H.) signale : « *Détaille des peintures de feu le dit Sr Delcour commençant au n° primo jusqu'au n° 71* ».

(4) Cf. « *Acte de restitution des tableaux faite par Léonard Debeche et son espense ; le 1er septembre* 1730 ». Aux A. P. H. Ces tableaux, dit l'acte sont « *appartenant à l'hérédité de feu le sieur Jean Delcour* ». L'église de Hamoir conserve encore actuellement trois tableaux qui attendent restauration, attribués à Jean-Gilles Delcour : tout d'abord une « Vierge avec l'Enfant » : au bas de la toile : VRAI PORTRAI PEIND A ROME PAR DELCOUR ; puis un « Baptême de Notre Seigneur » (qui serait bien le tableau cité en dernier lieu dans l'acte de 1730) et, enfin une « Ascension », mentionnée à la page précédente.

D'après Louis ABRY, se voyait autrefois à l'église de Xhignesse une « Crucifixion de Saint Pierre », œuvre de Jean Gilles Del Cour. Cf. « *Les hommes illustres de la nation liégeoise* », p. 267.

Feu le Docteur JORISSENNE signale, en 1913, un « *Catalogue* ms. des tableaux (66) délaissés par Del Cour et vendus chez Vivario ». D'après l'auteur, ce document se trouve à l'église de Hamoir. Cf. THIEME-BECKER : « *Künstler-Lexikon* », t. IX, p. 8. Toutes nos recherches ont été vaines.

III.

Comme nous l'avons déjà rappelé incidemment, le peintre Jean-Gilles Del Cour mourut le 19 août 1695, « *après une maladie d'un demy quart d'heure* » dira mélancoliquement son frère. Ce nouveau deuil semble avoir fort affligé Jean Del Cour qui restait seul dans la maison de la rue Sœurs-de-Hasque, où les deux artistes avaient vécu si longtemps de leur travail commun. Animé de sombres pressentiments il écrivit son testament le 5 septembre 1695, quinze jours après la mort de Jean-Gilles. Ce précieux document signalé dans les archives de Hamoir est aujourd'hui perdu ([1]).

A notre connaissance, il n'en existe même plus de copies anciennes, et les maigres extraits que Helbig a reproduits, sont tout ce qui nous en reste ([2]). Après avoir rappelé brièvement la mort de son frère, Jean Del Cour ajoute : « *Craignant que le bon Dieu ne m'appelle ainsi subitement, ce que je prie la divine volonté que ce ne soit, j'ai voulu faire mon testament* ». Il lègue entre autres : « *la grande maison située à Hamoir joignant le chemin royal, à un pasteur ou chapelain qui sera établi à Hamoir pour y célébrer la sainte Messe et enseigner le catéchisme, dans une chapelle ou église que l'on pourra construire sur le pré Jouga* ([3]) *situé à main droite de la fontaine. En ce site, l'église sera un grand ornement pour le village*». Viennent ensuite différents legs pour l'entretien du prêtre et une fondation de messes aux intentions de la famille Del Cour ([4]). Mais le testateur reste poursuivi par l'idée de la mort : « *En ce qui concerne mes obsèques, j'ordonne qu'on les fasse de même que celles que j'ai fait faire pour mon frère*

([1]) Répertoire déjà cité du 23 avril 1728 aux A. P. H. « *Testament originel du Sieur jean delcourt en dacte du cinquième 7bre* 1695 *avec l'endosure faite par le nottaire Arnoldi, le dixhuitième ensuivant...* ».

([2]) J. HELBIG a eu ce testament entre les mains. Cf. « *La sculpture... au pays de Liége* », 1890, p. 180.— M. MORET ne fait pas mention de ce testament dans sa notice.

([3]) HELBIG avait copié « *Jonga* » pour « *Jouga* » comme portent toutes les copies conformes du deuxième testament.

([4]) J. Del Cour institue son héritière, Catherine Verlaine, sa filleule, avec cette réserve : « *La maison et les jardins destinés à l'entretien d'un prêtre à Hamoir, resteront la propriété de ma filleule, aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'église ou de chapelle au lieu dit du pré Jouga et un prêtre pour la desservir* ».

Jean-Gilles. Si le bon Dieu permet que je meure à Liège, je demande que l'on mette mon pauvre corps sous la tombe de feu ma mère, dans l'église de St-Martin-en-Isle ». Enfin, se réservant toujours la faculté de modifier son testament, Del Cour déclare l'avoir écrit en sa maison, le signant de sa main : « *Jean Del Cour, sculpteur de Hamoir, au comté de Logne* » (1) Malgré ses appréhensions, Jean Del Cour devait survivre douze ans à son frère. Catherine Verlaine, sa filleule, ne voulut pas le quitter, et c'est à elle, sans doute, qu'il dut les rares consolations de ses dernières années. D'ailleurs il ne resta pas inactif, et c'est alors que, dans toute la maîtrise de son talent, il achève la Vierge de Vinave-d'Ile et crée de nombreux chefs-d'œuvre, tant dans la ville que dans le pays de Liége.

Mais, en 1702, de nouveau Jean Del Cour croit sa dernière heure toute proche. Les guerres permanentes l'émeuvent, et le second testament (2) qu'il écrivit le 25 octobre, débute en ces termes : « *Ce jourd'hui vingtcinquième d'octobre* 1702, *me trouvant dans la conjoncture du tems entre le bruit des canons bombes et grenades, étant dans l'incertitude de la mort, j'ai jugé bon de faire mon testament* » (3). Jean Del Cour reprend ensuite, en les précisant, les dispositions qui nous étaient connues déjà par le premier testament. La principale héritière de ses biens est toujours Catherine Verlaine mais « *scavoir pour en jouir sa vie durante, et après le décès d'icelle devoire retourner à une église...* ». De ce côté également nous trouvons de nouvelles précisions : la future chapelle de Hamoir « *s'intitullerat la Chapelle de Notre Dame de Lorette,*

---

(1) J. HELBIG, *op. cit*, p. 18.

(2) L'original de ce second testament est perdu, mais nous en connaissons plusieurs copies conformes aux A. Ev. et aux A. P. H. Le texte complet n'a pas encore été publié. Il est à noter que, alors que DEWALQUE (*Biogr. Note*, t. V) et MORET (*op. cit.*), respectivement en 1876 et 1909 connaissent le testament de 1702, mais celui-là seulement, HELBIG en 1890 « *La sclupture...* » et HELBIG-BRASSINNE en 1911 « *L'art mosan* » (t. II) ne connaissent que le testament de 1695.

(3) Joseph Clément de Bavière, prince-évêque de Liége s'était allié à la France durant la guerre de la succession d'Espagne. Une époque terrible s'ouvrait pour le pays de Liège. Les Français furent chassés de la ville en 1702. Le 14 octobre de cette même année le duc de Malborough accorda une capitulation aux Liégeois.

dite la maison de Nazareth : étant la situation fort ressemblante à celle de Notre Dame de Lorette dans la marque d'Ancône en Italie. » Le patronage de la fondation pieuse de Del Cour ne doit pas nous étonner, car le grand pélerinage de Lorette était loin d'être inconnu chez nous à cette époque (1). De plus, Del Cour a été lui-même le pélerin de Notre-Dame et ses exécuteurs testamentaires affirmeront plus tard qu'il a « *aussi visitté cette saincte chapelle* » (2).

Les dernières années de l'artiste s'écoulèrent paisiblement à Liége, coupées de quelques séjours à Hamoir. Au pays natal, en même temps qu'il retrouve sa famille et ses biens, il n'abandonne pas son art. Ses héritiers trouveront dans sa maison « *une quantité de bois de tillieux, et des ouvrages qui ne sont pas achevés* » (3). A Liége, assisté par son meilleur élève Jean Hans, Del Cour, dont la renommée ne fait que croître, est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables, parmi lesquels il faut citer la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement dans la collégiale Saint-Martin, de Liége (4).

Et c'est dans sa patrie d'adoption, c'est à Liége, que Jean Del Cour fut frappé, comme son père et comme son frère de la mort subite qu'il avait tant appréhendée. La nuit du 3 au 4 avril 1707, le grand artiste chrétien s'éteignait en pleine activité (5), laissant son pays peuplé de chefs-d'œuvre et

---

(1) Plusieurs anciennes chapelles de Notre Dame de Lorette se voyaient dans le pays, entre autres à Liége, Huy et Rochefort.

(2) Cf. Lettre des *mambours* de la future chapelle à l'abbé de Malmédy, le 13 septembre 1732 ; aux A. P. H. SAUMERY parle du voyage à Lorette, sans faire allusion à un pélérinage « Sur l'avis qu'il eut qu'il trouverait à Lorette un célèbre artiste, inimitable pour la noblesse et la précision des proportions et des contours, il ne voulait point quitter l'Italie qu'il ne l'eut vu travailler et qu'il n'eut lui-même travaillé sous ses yeux ». Cf. « *Les délices du Pays de Liége* », t. II, 2e partie, p. 285.

(3) En outre : « *...sur la cour quelques morceaux de marbre blanc, et une table avec quelques morceaux de jaspe* ». Cf. Inventaire cité de 1707, aux A. Ev.

(4) Nous avons eu la bonne fortune de retrouver, à Hamoir, le contrat accepté par Del Cour pour la décoration de cette chapelle, et nous l'avons publié dans « *Leodium* » ; 1926, p. 106 et ss.

(5) De 1707 même datent les grandes statues de St-Jacques. — Deux mois après la mort de l'artiste, Catherine Verlaine devait dédommager certaines personnes qui avaient donné des acomptes au sculpteur, pour des ouvrages interrompus par la mort. Cf. Inventaire cité de 1707, aux A. Ev.

assurant au village qui l'avait vu naître, une église où l'on ne cesserait de prier pour lui ([1]).

IV.

Approuvée par la Cour des échevins de Liége, le 25 août 1707, et par celle de Xhignesse, le 5 décembre de la même année, la fondation de Del Cour devait pourtant surmonter de nombreux obstacles et attendre de longues années avant de pouvoir enfin se réaliser ([2]).

Catherine Verlaine, deux mois après la mort de son parrain, fit dresser l'inventaire des meubles dont elle possédait l'usufruit. De son côté la haute cour de Xhignesse-Hamoir décida de nommer des « *mambours* » afin de sauvegarder l'héritage ([3]). Le premier d'entre eux et de loin le plus influent fut sans contredit Jean-François de Gaen, chanoine de la collégiale St-Paul, et fils de l'ancien bourgmestre de Liége, Jean de Gaen ([4]). Ce sera lui qui, en 1728, à la mort de Catherine Verlaine, opposera énergiquement les exigences de la fondation aux prétentions injustifiées de Henri Laloire, mari de la défunte. Tout un procès s'engagea, à ce propos, devant le Vicaire Général, comte de Rougrave, et le Tribunal de l'Official. Suivant la volonté de Del Cour, ce fut un de ses proches parents, Jacques Fabry, qui obtint, le 24 août 1728, l'expectative de la future chapellenie. Enfin, le 13 août 1730, Georges-Louis de Bergues approuva, en tant qu'évêque, le legs pieux de Del Cour, permit de bâtir la chapelle et confirma la nomination de Jacques Fabry. Dans l'entretemps les « *mam-*

([1]) Jean Del Cour fut, selon son désir, enterré près de sa mère, de son frère et de sa tante Jeanne de Verdon, en l'église de Saint-Martin-en-Ile (démolie en 1798). A ce propos, n'est-il pas permis de regretter que le monument élevé à la gloire du sculpteur n'ait pas été dressé place de la Cathédrale, devant sa « Vierge de Vinave d'Ile » et à deux pas de son tombeau ?

([2]) Il y a là matière à tout un récit particulier que nous ne pouvons que résumer ici. Tous les actes conservés sont inédits et se trouvent aux A. P. H. ou aux A.Ev. Ils sont particulièrement curieux au point de vue folklorique.

([3]) Cf. Acte du 16 mars 1716, aux A. Ev.

([4]) Cf. LOYENS (Abry) « *Recueil héraldique...* », p. 478. Il est à remarquer que le bourgmestre possédait plusieurs biens au pays de Hamoir. Le chanoine mourut le 8 octobre 1740.

bours » se préoccupaient de réaliser les biens de la fondation. Ce ne fut pas chose facile et il fallut vaincre l'opposition tant du prince de Stavelot, que du curé de Xhignesse.

La situation était à ce point embarrassée qu'au début de mai 1728, le principal exécuteur testamentaire se résignait à l'expédient suivant (1) : il demandait au Vicaire Général de pouvoir ériger provisoirement la chapelle « *dans une partie du bâtiment de Del Cour* » ; car, déclarait le chanoine « *le dit bâtiment a beaucoup de ressemblance à la véritable chapelle de Lorette* », ce qui ne manque pas d'étonner un peu !

Toutefois, les biens, les meubles et les tableaux de la succession de Del Cour furent peu à peu vendus,« *à l'ancan et par auction publique* ». Enfin la cour de Xhignesse-Hamoir accorda le terrain nécessaire : la chapelle pouvait s'élever.

La construction commença aux environs de 1735 pour se terminer quatre ans plus tard (2). Une correspondance dont il ne nous reste qu'une pièce, accompagnée d'un dessin représentant le sanctuaire de Lorette, s'échangea alors entre de Gaen et le célèbre érudit Théodose Bouille dans le but de se conformer scrupuleusement aux intentions du testateur qui avait nettement indiqué qu'il voulait faire surgir dans son village une nouvelle Lorette (3).

Les conditions du desservant ayant été péniblement arrêtées entre le chanoine et Gilles de Léau, curé de Xhignesse, la chapelle fut consacrée le 23 septembre 1739, par un prélat liégeois, Pierre-Louis Jacquet, évêque d'Hippone et suffragant de Liége (4).

---

(1) Cf. Lettre de de Gaen au Vicaire général, avec apostille du 11 mai 1728. Aux A. Ev.

(2) M. MORET (*op. cit.*, p. 17), suivi par M. GUILLEAUME (*Leodium*, 1910, p. 19), font remonter les débuts de la construction à 1737. Or à cette date, depuis deux ans déjà, L. Sohet et J. Lejeune avaient obtenu commande de la charpente et du toit; depuis un an, un autel était payé.

(3) Cf. Lettre sans date, de BOUILLE, aux A. P. H. Des relations de parenté unissaient les familles de Gaen et Bouille.

(4) En 1740, des reliques rapportées de Rome par Jean Gilles Del Cour en 1684, furent exposées à la vénération des fidèles dans la Chapelle de Hamoir. Ces reliques (actuellement au Presbytère) sont accompagnées d'un acte signé par Joseph Eusanius Aquilanus, évêque de Porphyre, revêtu de son sceau et accordant les reliques « *Joanni Gilio della Cura.* »

La dernière volonté de Jean Del Cour était accomplie.

L'artiste qui avait tant de fois décoré les chapelles d'autrui, devenait, par une largesse posthume, le fondateur du premier sanctuaire de Hamoir ([1]).

Léon-E. HALKIN.

Testament de Jean Del Cour en date du 25 octobre 1702

Cejourd'hui vingt cinquième d'octobre 1702 me trouvant dans la conjoncture du tems entre le bruit des canons bombes et grenades étant dans l'incertitude de la mort j'ai trouvé bon de faire mon testament et disposer des biens et meubles qu'il a plut à la très sacrée bonté de Dieu de me donner, révoquant tout autre testament, donations ou autres promesses que je pourrois cy devant avoir fait, en la sorte suivante : scavoir est qu'après avoir recommandé mon âme à Dieu tout puissant, à la très glorieuse Vierge Marie sa très digne mère et à toute la Cour céleste en général a laissé et légaté à la fabrique de l'église de St-Lambert à Liége trois patards bbans une fois et à la fabrique de Stavelot trois pattards bbans une fois et après déclare que je laisse à ma cousine Catherine de Verdon veufve de feu Gérard Verlaine meunier d'Ocquier une rente de vingt florins bbans que j'ai hérité de feu mon oncle mre Nicolas Verdon assignée sur la parte du bien de Verdon, item lui laisse quatre vingts patacons que mon frère lui at prêtés pour satisfaire à pareille somme due à François d'Amas de Hody, item je legatte les rentes que j'ai aussi hérité de feu ma tante Jenne de Verdon qui sont vingt cinq florins qu'elle m'at laissé en particulier, et aussi vingt florins bbants qu'elle m'a laissé encore : et aussi vingts autres florins bbans que ma ditte tante a laissé à feu monsieur Jean Gilles pinte, comme il est marqué dans son testament, je laisse à tous les enfants frères et sœures afin que la ditte rente soit extente, comme aussi de tous canons arrierrez sy il y en at, et après je déclare pour mes héritiers universels de tous mes biens meubles immeubles, cens rentes et biens

---

([1]) Il devait subsister jusqu'en 1867, époque à laquelle il fut remplacé par l'édifice actuel. De simple chapelle, l'église de Hamoir était devenue paroissiale en 1842, tandis que l'église de Xhignesse descendait au rang de chapelle dépendante. — Dans le village que Del Cour a tant aimé ne subsiste aucun souvenir digne de sa mémoire. La maison où il est né a été défigurée par des constructions modernes. La chapelle dont il avait doté ses compatriotes a fait place à une église sans grand intérêt. Seules les Messes fondées par l'artiste se célèbrent fidèlement pour le repos de son âme. Nous formons le vœu qu'à l'occasion de son centenaire un mémorial soit érigé à Hamoir en l'honneur de Jean Del Cour.

héritables, argent monnoyé ou autre, qui se pourrat trouver desquels je suis puissant, ma fillieulle Catherine Verlaine scavoir pour en jouir sa vie durante et après le décès d'icelle devoire retourner à une église qui se fera sur le prez Jouga sur le crétalle au dessus de la fontaine laquelle s'intittulerat la chapelle de Notre Dame de Lorette dite la maison de Nazareth; item je laisse aussi héritière ma cousine Jenne Verlaine sa sœure du bien que nous avons acheté de la vente du Xhardé aussi pour sa vie durante et après son décès j'ordonne que le dit bien du dit Xhardé révienne à mon cousin Jacque Verlaine aussi pour sa vie durante, j'ordonne aussi qu'après leur décès, j'ordonne je légate pour l'entretien d'un prêtre qui administrerat la ditte église sur le préz Jouga qui aurat titre de l'église de Notre Dame de Lorette étant la situation fort ressemblante à celle de notre Dame de Lorette dans la marque d'Ancône en Italie dans la Dalmatie, bien conditioné que le prêtre ou pasteur hériterat ma grande maison pour sa demeure et autour les deux jardins de devant et a côté de la ditte maison, pour sa demeure et on établirat aussi deux mambourgs pour administrer la parte de l'église et en rendre bon compte, j'ordonne aussi que le plus proche de mes parents soit préféré à tout autre pour desservir la ditte église s'il y en avoit quelque prêtre, comme aussi pour être les mambourgs, j'ordonne aussi que le dit prêtre ou pasteur célèbre une grande Messe, tant pour moi que pour le repos des âmes de tous mes parents la veille de mr St Jean Baptiste vingt troisième juin et autre grande messe le jour de la nativité de Notre Dame l'8tième de septembre ou il s'y pourra ériger une confrérie aussi pour le repos de mon ame et de tous mes parents, réténnant toutefois puissance et faculté de révoquer changer ou adder et diminuer toutes et quantes fois il me plairat sur quoi constituant pour le présent renouveller et réaliser par devant toute Cour que justice tant que besoin et nécessaire serat le porteur de cette, ainsi fait en Liége en la maison de ma demeure au Saint Esprit rue des Sœurs de Hasques paroisse de St-Martin, je légatthe à Cousine Cornelle la vielle maison ou elle demeure avec le jardin derrière la maison extante depuis la muraille de la grange jusqu'au ry et après sa morte révienne à son fils mon filieul aussi pour sa vie durante et après révienne à la ditte église et payant la rente due au reverend pasteur de Mys j'ordonne aussi que la parte de la cortille venante du Xhardé demeure avecque la parte de ma fillieulle Caton, ainsi est ma dernière volonté. Ce 25ième octobre 1702.

Jean Del Cour.

Sculpteur de Hamoir, au comté de Logne.

A propos des colonnades du Palais des Princes-Evêques à Liège

Rectification

Dans une notice publiée, sous le titre repris ci-dessus, dans le précédent numéro de la *Chronique* (t. XVIII, 1927, pp. 3-11), j'avais écrit ce qui suit :

« Si l'on s'en tient à l'opinion émise dans le t. II de l'*Art Mosan* (1) » au sujet des colonnades qui ornent les deux cours intérieures du » Palais des Princes-Evêques à Liége, leur décoration *serait une* » *œuvre à part qui n'ayant pas d'antécédents n'a pas trouvé d'imi-* » *tateurs, non seulement aux bords de la Meuse, mais dans toutes* » *les contrées de ce côté des Alpes* ».

En réalité, la phrase imprimée en italiques n'est pas une citation littérale. En effet, considérant que la décoration des colonnades du Palais des Princes-Evêques constitue ce qu'il y a de plus caractéristique du style dans lequel l'œuvre fut conçue, j'avais cru pouvoir appliquer à cette décoration des remarques faites au sujet de l'édifice même, dans le passage suivant de l'*Art Mosan* (2) :

« *De là ces dispositions originales et cette décoration bizarre qui* » *non seulement aux bords de la Meuse, mais dans toutes les contrées* » *de ce côté des Alpes font du Palais des Princes-Evêques de Liége* » *une œuvre à part qui, n'ayant pas d'antécédents, n'a point non* » *plus trouvé d'imitateurs* ».

Comme, selon M. Brassinne, les éléments de phrases que j'empruntai à ce texte doivent s'appliquer au palais dans son ensemble, le passage suivant de mon étude : « En réalité cette assertion est » erronnée ; c'est ce que ne manqua point de faire remarquer » plusieurs fois mon maître Marcel Laurent, en invitant ses élèves » de l'Université de Liége à rechercher les sources d'inspiration de » van Mulken parmi les travaux d'art industriel », sera considéré comme n'ayant pas été écrit.

Comte J. de Borchgrave d'Altena.

---

(1) Jules Helbig et Joseph Brassinne, l'*Art Mosan*, Bruxelles, Van Oest, 1911, t. II, p. 22.
(2) P. 22.

Distinctions. — M. J. Breuer, secrétaire-adjoint de l'*Institut*, vient d'être nommé Attaché aux Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles. Il y sera spécialement affecté au service des fouilles.

— Par arrêté royal, inséré au *Moniteur* du 27 janvier dernier, il a été créé un cours libre d'*Histoire de l'art wallon* à l'Université de Liége. C'est M. Olympe Gilbart, hommes de lettres, et membre de l'*Institut*, qui est chargé du nouveau cours.

La création de cette chaire et le choix du titulaire ne pourront qu'être accueillis avec la plus légitime satisfaction par tous ceux qui estimaient depuis longtemps qu'une place devait être faite dans notre haut enseignement à l'étude scientifique et raisonnée de la langue wallonne, — c'était déjà chose réalisée, — et des arts de la Wallonie. A quand une chaire d'histoire de Liége et de sa principauté ?

— M. Léon Ghinet, président de la Chambre syndicale des antiquaires de Belgique, et membre associé de l'*Institut archéologique*, vient d'être nommé Officier de l'Instruction publique de France.

Décès. — L'Institut a eu le regret de perdre récemment l'un de ses membres associés les plus anciens, M. Cam. Simonis, élu le 8 mars 1908. Notre honoré collègue s'intéressait vivement aux travaux de la Société, et durant de longues années, on le comptait parmi les fidèles de nos réunions mensuelles et de nos excursions. Il affectionnait les recherches historiques et il ne dédaignait pas à l'occasion de contribuer par la plume à la connaissance du pays liégeois.

— L'Institut a également perdu, en la personne de son président d'honneur, M. le Gouverneur de la province de Liége, M. G. Grégoire, un ami sincère, un protecteur dévoué, qui savait, malgré la multiplicité de ses charges officielles, lui manifester personnellement ses sympathies et l'estime en laquelle il tenait notre vieille société liégeoise. On ne saurait oublier la part qu'il prit, par sa présence à la tête des autorités, à la célébration du 75e anniversaire de la fondation de l'Institut, et la réception, si parfaite de cordialité, qu'il sut organiser en l'honneur des membres de la société et de leurs invités, dans les salons de l'Hôtel provincial. Si la Province et la Ville ont perdu en M. Grégoire un grand citoyen, doublé d'un parfait Wallon de race et de tempérameni, l'Institut regrette profondément la disparition d'un président sur l'appui éclairé duquel il pouvait toujours compter.

M.

18me ANNÉE, N° 3. AVRIL-MAI 1927

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 10 FR. PAR AN
LE NUMÉRO : 1 FR.
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 1927

La séance est ouverte à 5 h. 15 sous la présidence de M. F. Magnette, président.

37 membres sont présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le président salue la présence parmi l'assemblée de M. Visart de Bocarmé, président de la Société Archéologique de Bruges, à qui il souhaite la bienvenue.

I. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre, qui est approuvé sans observation.

II. — Il donne ensuite lecture de la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance, notamment une réponse de l'Administration communale de Liége, assurant qu'elle prendrait en considération le vœu émis par l'*Institut* au sujet de l'appellation de de Gerlache et de G. Kurth à donner à deux nouvelles rues.

III. *Election de membres correspondants et associés.* — Sont élus à l'unanimité membres correspondants : Mlle H. Van Heule et M. H. Thyssen ; membres associés : MM. G. Denoël, Roger Bragard, Jean Jowa et Louis-Auguste Moyano.

IV. — *Communication de M. le comte J. de Borchgrave d'Altena:* « *De la Sculpture mosane* », avec projections. M. le président félicite et remercie le conférencier de sa très intéressante communication. M. le comte de Borchgrave remet ensuite en don à l'*Institut* pour sa bibliothèque un exemplaire de son ouvrage intitulé «*Sculptures conservées au Pays mosan* ». M. le président remercie le généreux donateur.

M. Brassinne prend ensuite la parole pour faire une mise au point au sujet de l'article publié dans le dernier numéro de la *Chronique archéologique* par M. le comte de Borchgrave et intitulé : *A propos des colonnades du Palais des Princes-Evêques à Liége.*

V. — MM. Edouard Philippart, négociant à Liége et Robert Jowa, à Liége, sont présentés en qualité de membres associés de l'*Institut.*

VI. *Affaires diverses.* — M. le président informe l'assemblée que le Bureau a désigné comme délégués au Comité des fêtes créé par la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége pour commémorer le XIIme centenaire de la mort de saint Hubert, MM. F. Magnette, L. Halkin, le chanoine J. Coenen et le notaire Pirlet.

Il fait ensuite part de la nomination de notre secrétaire-adjoint M. J. Breuer en qualité d'attaché au service des fouilles aux Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles. Tout en félicitant notre sympathique collègue d'avoir été appelé ce poste, il déplore la perte que ce départ va nous causer. En quelques mots, M. Breuer remercie M. le président de ses félicitations et promet de ne pas oublier notre *Institut* et de revenir très souvent parmi nous.

Enfin le Président annonce que le Bureau s'occupe du vœu émis à la dernière séance par M. Polain au sujet de la sauvegarde de nos anciennes maisons et que cette question figurera à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

La séance est levée à 7 heures.

Procès-verbal de la séance du 25 février 1927

La séance est ouverte à 5 h. 15 sous la présidence de M. F. Magnette, président.

39 membres sont présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le président, devant l'assemblée debout, fait part du décès de M. Gaston Grégoire, gouverneur de la Province de Liége, Président d'honneur de l'*Institut archéologique*, et du décès de M. C. Simonis, membre associé de l'*Institut.* Il adresse à leur mémoire un souvenir ému.

I. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier, qui est approuvé sans observation.

II. — M. le président communique à l'assemblée une lettre de M. J. Breuer adressant avec bien des regrets à l'*Institut* sa démission de secrétaire-adjoint, provoquée par sa nomination d'attaché aux Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles.

Le secrétaire communique ensuite le restant de la correspondance adressée à l'*Institut*.

III. — MM. E. Philippart et R. Jowa sont élus membres associés de l'*Institut*.

IV. *Rapports annuels des secrétaire, trésorier et conservateur du Musée.* — Successivement MM. J. Pirlet, secrétaire, Fl. Pholien, trésorier, et J. Servais, conservateur, communiquent leurs rapports. M. le président les remercie chaleureusement au nom de l'*Institut*.

V. — *Communication de M. le chanoine Coenen* sur *Le premier biographe de Saint Hubert.* M. le président remercie et félicite l'orateur de sa très intéressante communication.

VI. *Mesures à prendre en vue d'empêcher la destruction de nos anciennes façades.* — M. le président rappelle à l'assemblée le vœu antérieurement émis par M. Polain à ce sujet et fait part ensuite du résultat de l'examen de cette question par le Bureau. Il donne lecture d'une lettre à envoyer à la Ville de Liége, proposant la nomination d'une Commission qui serait chargée par la Ville à chaque demande de modification à apporter aux anciennes façades ou de démolition de celles-ci d'examiner, s'il y a lieu, dans quelles conditions ces modifications pourraient se faire. Cette Commission serait composée des membres de l'*Institut*, de l'Association de Architectes, du Musée de la vie wallonne, des Amis de l'art wallon.

M. Polain présente quelques observations et, sur la proposition du président, l'assemblée se rallie en principe à l'envoi de cette lettre.

VII. — MM. Eugène Orban, ingénieur, rue Louvrex, 68 à Liége ; Georges Dopagne, libraire, rue du Marché, 12 à Spa ; Henri Lamarche, architecte, rue Louvrex, 97 et le R. P. Dominicain Anciaux, Quai Mativa à Liége, sont présentés en qualité de membres associés.

VIII. *Affaires diverses.* — Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Procès-verbal de la séance du 25 mars 1927

La séance est ouverte à 5 h. 15 sous la présidence de M. F. Magnette, président.

36 membres sont présents.

I. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de février, qui est approuvé sans observation.

II. *Election de membres associés.* — Sont élus à l'unanimité membres associés de l'*Institut*, MM. Henri Lamarche, Eugène Orban, G. Dopagne et le R. P. Dominicain Ansiaux.

III. — *Communication de M. J. Brassinne* sur l'*Epitaphe du sculpteur Daniel Mauch.*

En quelques mots l'orateur rappelle sa précédente communication sur Daniel Mauch et sur son épitaphe qu'il avait donnée d'après l'édition de Vandenbergh.

Actuellement il possède un texte de cette épitaphe, publié par Sweertius et beaucoup plus correct, et il compare les deux en faisant ressortir les divergences de textes.

M. le président remercie et félicite M. Brassinne de son intéressante communication. Il donne ensuite la parole à M. l'abbé Ceyssens, qui rapidement retrace à l'assemblée toute l'histoire de sa découverte de la Vierge de Berselius et de ses recherches pour en découvrir l'auteur. Le président remercie l'auteur de ce fort instructif exposé.

IV. — Communication de M. A. Baar-Magis : *Contribution à l'histoire de la verrerie dans les Pays-Bas à l'époque vénitienne.*

M. Baar-Magis esquisse à grands traits l'histoire de la verrerie dans nos provinces, et grâce à des tablaeux généraux de classement il a pu déblayer et mettre bien au point sa matière.

Ce travail capital et primordial étant fait, il fait appel aux membres de l'*Institut* qui posséderaient des documents relatifs à l'histoire de la verrerie, afin de pouvoir compléter petit à petit cette étude en chaque province. C'est grâce à cette collaboration qu'il espère pouvoir bientôt publier une histoire complète et détaillée de cette industrie.

Cette intéressante communication, dont l'auteur est vivement félicité par le président, donne lieu à différents échanges de vue entre MM. Dony, Pholien et Brassinne.

V. — M. l'architecte François Maréchal, rue Patenier à Liége, et Ed. de Marneffe, chef de section honoraire aux archives du Royaume à Tirlemont sont présentés en qualité de membres associés.

VI. *Affaires diverses.* — M. l'abbé Coenen signale à l'*Institut* la destruction d'une partie des trois tombes romaines de Hern-Saint-Hubert. Il demande s'il ne conviendrait pas de signaler et de protester contre cette situation.

M. Servais, conservateur du Musée, signale les dons suivants : « Une petite cloche en bronze », fondue à Aix-la-Chapelle en 1561, par Grégoire de Trèves, don de M. Ed. de Marneffe, chef de section aux archives du Royaume. Un fragment d'Antefixe en terre cuite, recueillie à l'emplacement d'une villa belgo-romaine à Otrange, par M. Joseph Brassinne et donné par celui-ci.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE

N° C — Une œuvre de jeunesse de Jean-Pierre Putman sculpteur ornemaniste liégeois

L'artiste dont on va évoquer le souvenir était, hier encore, absolument inconnu aux historiens de notre art du dix-huitième siècle, car il n'est signalé que deux ou trois fois dans les documents de l'époque. C'est à la suite d'un heureux concours de circonstances, que je suis amené à en reconstituer la biographie d'une manière encore fragmentaire, et que j'attire en même temps l'attention des Liégeois sur une nouvelle acquisition faite par le Musée Curtius.

Jean-Pierre Putman naquit à Liège et fut baptisé en l'église Notre-Dame-aux-Fonts, le 27 juillet 1764 (1). Il était fils de Michel Putman, *ouvrier tailleur de pierres*, et d'Anne-Oda Duperron, domiciliés dans la rue des Sœurs de Hasque, paroisse Saint-Martin-en-Ile ( ). Faisant partie d'une famille de huit enfants, le jeune Jean-Pierre dut s'essayer

(1) Etat-civil de Liége.

(2) *Capitation de la paroisse Saint-Martin-en-Ile*, 1762, f° 18 v° ; *Archives de l'Etat à Liége.* — La même capitation (f° 17 v°) mentionne un autre Michel Putman, plus âgé que le père de notre artiste et exerçant le métier de relieur.

de bonne heure à la sculpture sur bois, car il fut admis dès l'âge de 16 ans, en 1781, à exposer une de ses œuvres au « Salon » de la Société d'Emulation de Liége. Le catalogue de cette année mentionne que M. Putman, *jeune homme, âgé de 15 ans* (sic) (1), *près des Croisiers*, était l'auteur d'*un bouquet de fleurs travaillé en bois* (2). En 1782, Putman, *âgé de 16 ans*, exposa :

Un bouquet de fleurs travaillé en bois — 2 pieds de haut sur 8 pouces de large.

Un trophée de musique — 29 pouces de haut sur 16 de large (3).

L'année suivante un énoncé identique figure au catalogue, sans que les dimensions soient indiquées (4); c'étaient donc vraisemblablement les mêmes objets que Putman avait présentés. L'un d'eux, le Trophée de musique, évalué à vingt florins, fut acquis par la Société, comme prime de la tombola en faveur des artistes (5).

Nous sommes en présence d'un artiste fort précoce; aussi, ne retrouvant son nom ni dans les registres de mariages ni dans ceux de décès de sa ville natale, nous pouvons supposer que ce jeune talent aura cherché fortune à l'étranger. Après 1783, les catalogues de la Société d'Emulation ne font plus mention de Putman ; c'est donc vers 1784 qu'il aura quitté Liége.

Un jeune sculpteur plein de promesses et imbu des idées modernes, pouvait-il faire mieux que d'aller en France, à Paris, à la source de toutes les élégances ? L'inspiration, les appuis, la gloire peut-être devaient lui venir là où tant d'autres Liégeois avaient déjà résussi. Telle fut, semble-t-il, la destinée de notre artiste. Parti fort jeune pour Paris, il y connut la joie de voir une de ses productions admise au Salon de 1793 mais, hélas, il mourut au cours de la même année.

---

(1) Cette différence d'un an avec l'âge réel se retrouvera à l'époque de la mort du sculpteur. Je ne m'y arrête pas en raison du faisceau de documents qui, malgré cet écart, permettent d'identifier le personnage.

(2) *Explication des morceaux de Peinture, Sculpture... exposés par les artistes liégeois... à la Salle de la Société d'Emulation...*, 1781, p. 13, n° 71.

(3) *Explication...*, 1782, p. 14, nos 80-81. — Ces dimensions équivalent respectivement à 584×233 et 847×467 millimètres.

(4) *Explication...*, 1783, p. 13, nos 97-98.

(5) Voy. la liste de ces lots dans la *Gazette de Liége* du 26 mars 1783, sous le n° 21.

C'est ce qui ressort des documents suivants. M. Stanislas Lami signale qu'un sculpteur nommé Jean-Pierre Putman décéda à Paris, rue Saint-Denis, n° 62, le 28 septembre 1793, laissant une veuve Etiennette-Victoire Bichet (1). Cet auteur croit avec raison pouvoir identifier l'artiste défunt avec un autre sculpteur qui, en 1793 également, avait demeuré à Paris, Cour du Grand Cerf, n° 26, vis-à-vis les Filles-Dieu et qui avait envoyé au Salon de cette année deux bas-reliefs en bois représentant des vases de fleurs (2). Si l'on se souvient que Jean-Pierre Putman avait déjà exposé des bouquets de fleurs à Liége en 1781-1783, on n'aura aucune peine à admettre cette hypothèse. Putman aurait déménagé peu après l'impression du catalogue du Salon, au printemps, pour occuper le logis où il devait mourir, et ainsi s'expliquerait la différence des adresses.

Bellier de la Chavignerie (3) attribue au même sculpteur Putman une vache couchée, en terre cuite, qui figura au Salon de 1827. « Ne s'agirait-il pas plutôt, se demande M. S. Lami, d'un peintre nommé Putmans qui, en 1831, 1835 et 1836, exposa des études d'animaux et qui a pu débuter au Salon par une œuvre de sculpture ? ». Rien de plus logique que cette observation. Un peintre animalier modèlera plus facilement une vache que ne le ferait un sculpteur ornemaniste sur bois.

Pour moi, je crois pouvoir conclure, en considérant comme un fait établi que le jeune Liégeois, débutant en 1781 à l'Emulation, mourut à Prais en 1793, après avoir connu la satisfaction ultime d'être agréé au Salon. L'âge que lui donne le document français, vingt-huit ans, est diminué d'une unité.. ce qui reste dans la tradition des catalogues liégeois.

Ceci dit, je décris sommairement l'œuvre qui vient d'entrer au Musée (4).

---

(1) STANISLAS LAMI, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole française, au 18me siècle*, t. II, 1911, p. 275.

(2) *Collection des livrets des anciennes expositions, de* 1673 *à* 1800. (Table par GUIFFREY); année 1793, p. 36, 60, 87.

(3) *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, t. II, 1885, p. 326, 327. — Cet ouvrage m'étant inaccessible, je cite d'après S. LAMI, *loc. cit.*

(4) Cette sculpture ornait, il y a de nombreuses années, le manteau de cheminée d'une maison de la rue des Clarisses, actuellement divisée sous les numéros 39 et 41.

Dans un cadre en chêne, de style Louis XVI, est fixé un panneau en bois tendre où sont sculptés, en un relief parfois assez fort, une collection d'instruments et d'attributs musicaux : Un nœud, fait d'un ruban aux plis nombreux et dont les deux bouts se terminent par des glands, soutient un bouquet de roses, de dahlias et d'œillets, accompagnés de feuilles de chêne, de saule et de laurier, etc. Plus bas, on peut dénombrer, groupés étroitement près d'un cor, une sorte de mandoline ~~et~~ deux archets ; enfin, en dessous, pris dans une boucle du ruban, une lyre, une clarinette, une partition, une

une luth et deux violons

flûte de Pan et un sistre. L'extrémité du ruban terminée par un gland, pend librement. Tout en dessous, vers la droite, on lit, écrits à l'encre, les mots : *trophée de musique par J.-P.*

Putman, mots qui rappelleront immédiatement la mention du catalogue liégeois de 1782.

Avec le cadre, l'ensemble a 955×590 millimètres ; le relief seul (pour autant qu'il puisse être exactement mesuré par suite du débordement du cadre) mesure 845×465 millimètres. Ce sont, on le voit, à 2 millimètres près dans chaque dimension, les mêmes chiffres que ceux fournis en 1782 ; dès lors, l'identification n'est guère douteuse. Que l'artiste se soit fait aider dans la composition de l'ensemble, la chose est très possible, et si l'on examine de près sur l'original les deux partitions, on trouvera je ne sais quoi qui trahit l'intervention d'un musicien, ou tout au moins l'existence d'un modèle rigoureusement suivi. On peut au contraire reprocher à Putman d'avoir rabattu le chevalet d'un violon, d'avoir représenté une flûte de Pan comme un faisceau de tubes, d'avoir multiplié à l'excès les circonvolutions du cor, lequel au surplus paraît n'avoir pas d'embouchure ; on perçoit encore un défaut de perspective dans le pied de la lyre. Mais à côté de tout cela, quelle virtuosité, que de promesses dans le rendu des fleurs et des feuillages ! Un détail me paraît encore trahir la jeunesse de l'auteur : Putman a évidé fortement le centre du panneau pour gagner de la matière et, de la sorte, accentuer son relief ; ce détail n'est d'ailleurs très apparent que sur l'original. Ces quelques défauts font ressortir davantage le talent précoce du sculpteur liégeois.

J'ose espérer que, la chance aidant, on retrouvera un jour une œuvre de la « période parisienne » de notre concitoyen.

Jacques BREUER.

Contribution à l'Étude des Procédés de Fabrication des Haches et Francisques sous la Période Franque

Les travaux incessants des archéologues ont accumulé dans nos musées une foule d'armes et d'objets d'usage familier appartenant aux époques romaine et franque.

Longtemps soumis à une étude systématique, ils constituèrent une source féconde de renseignements et nous permirent

d'un peu mieux comprendre l'état de civilisation de nos aïeux.

On avait beaucoup puisé à cette source et c'est au moment où elle semblait tarie qu'il nous apparaît que, grâce aux récents progrès des sciences expérimentales, elle va pouvoir nous livrer encore de nombreux renseignements.

Des procédés d'examen inconnus il y a quelques années vont nous permettre de reprendre une étude nouvelle de nombreuses pièces, d'élargir le cercle de nos connaissances, de trancher des points douteux et peut-être de corriger des erreurs qui se sont accréditées.

De telles recherches seront sans doute possible dans un avenir assez rapproché pour des pièces de nature très diverse ; nous ne voulons parler ici que de l'examen des instruments en fer forgé dont l'étude microscopique peut actuellement se conduire de façon à obtenir de très nombreux renseignements sur les connaissances des artisans de l'époque et les procédés mis en œuvre.

Voici sur quelles bases reposent ces recherches.

Il n'y a pas bien longtemps, un examen microscopique de divers métaux permit de découvrir qu'ils sont formés de grains accolés, grains dont l'aspect varie de l'un à l'autre métal et pour un même métal varie suivant le traitement auquel il a été soumis.

C'est ainsi que le fer est formé d'une série de grains de même nature accolés les uns aux autres, tandis que les aciers sont formés de deux espèces de grains nettement différents : les uns nous apparaissent blancs, les autres noirs ; plus l'acier est dur, plus la proportion de grains noirs devient importante. Le chauffage augmente la grosseur des grains et l'augmente d'autant plus que le temps de chauffage a été plus prolongé et la température atteinte a été plus élevée.

Le martelage à froid divise le grain et ceci d'autant plus qu'il a été plus prononcé; il finit par broyer le grain. Le chauffage suivi d'un refroidissement dans l'eau, ou trempe, donne au grain un nouvel aspect très caractéristique.

On conçoit les déductions nombreuses qu'il nous sera permis de tirer de l'examen microscopique d'une pièce en

fer forgé. Il nous sera possible de juger de la qualité du métal employé, fer ou acier, et même de la dureté de l'acier, donc de définir la flexibilité de la pièce, de déterminer sa température de forgeage, de savoir si le forgeron qui l'a forgée a appliqué au tranchant un traitement spécial : martelage à froid ou trempe à l'eau, afin de durcir cette partie et de lui donner un bon pouvoir de coupe.

Il nous a paru intéressant d'appliquer cette méthode d'investigation aux pièces provenant d'une période de notre histoire sur laquelle bien des doutes subsistent ; c'est toute la période qui entoure la conquête des Gaules.

Des documents d'origine romaine ont accrédité l'idée que nos aïeux étaient très valeureux, mais très mal armés ; ce sont ces documents qui font dire à Delong dans un chapitre où il traite de l'origine de l'industrie du fer dans nos contrées :

« C'est avec une épée de *fer* que le Gaulois défendait sa » maison, son village, sa forêt contre le Romain envahisseur, » mais l'arme *trop flexible*, formée d'un fer *trop doux* tra-

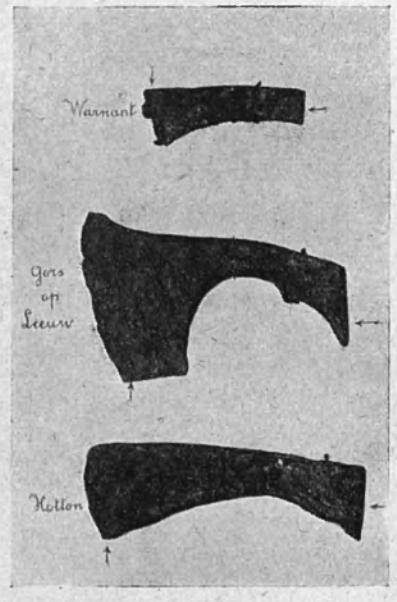

FIGURE I. — Photographie au 1/5e

» hissait son courage ; tandis que le légionnaire de César avait
» en main des armes d'*acier tranchantes* et *finement trempées* ».

« Enfin les Francs et toutes les bandes germaines qui harce-
» laient incessamment les frontières de la Gaule devenue
» romaine, étaient déjà, lorsqu'ils apparaissent dans l'his-
» toire, pourvus d'armes de ce métal... (de fer) ».

Sans vouloir en rien mettre en doute ces affirmations de source romaine, car nous pensons qu'il est bien vrai que les Romains étaient de beaucoup plus avancés que nos pères dans l'art de travailler le fer, nous avons cru utile de vérifier sur les pièces elles-mêmes la valeur des armes que possédaient Romains, Gaulois et Francs.

Les trois premières pièces mises à notre disposition étaient trois pièces d'origine franque représentées au cinquième de leur grandeur par la photographie I. Nous devons la première à l'obligeance de M. Servais, conservateur de notre musée liégeois, et les deux autres à celle du Baron de Loë, conservateur aux Musées du Cinquantenaire.

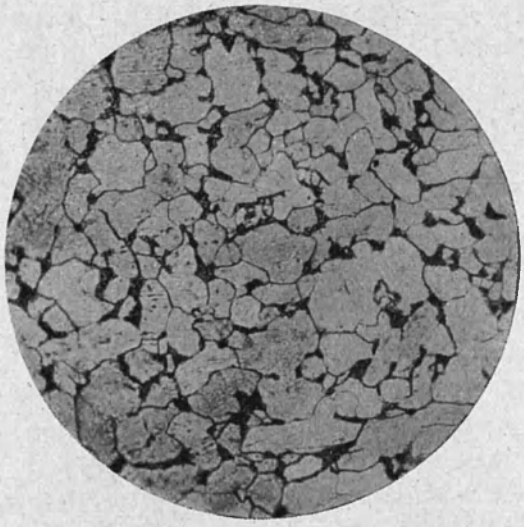

Micrographie I. — Acier doux de la hache de Warnant
au grossissement de 300.

Nous donnerons ci-après la structure du métal de ces diverses haches, afin que l'on puisse se rendre compte de la certitude avec laquelle il est possible de tirer des déductions, ensuite afin que la présente étude puisse former document dans l'ensemble des recherches qui seront certainement entreprises de divers côtés.

Hache de Warnant

Les micrographies 1 et 2 donnent en deux endroits et au grossissement de 300 la structure du métal qui forme la hache de Warnant. Dans chaque micrographie nous remarquons deux espèces de grains : des blancs et des noirs ; nous sommes donc en présence d'une hache en acier, acier dont la dureté varie d'un endroit à l'autre ; elle varie de celle d'un acier doux (cas de la micrographie 1) à celle d'un acier mi-dur (cas de la micrographie 2).

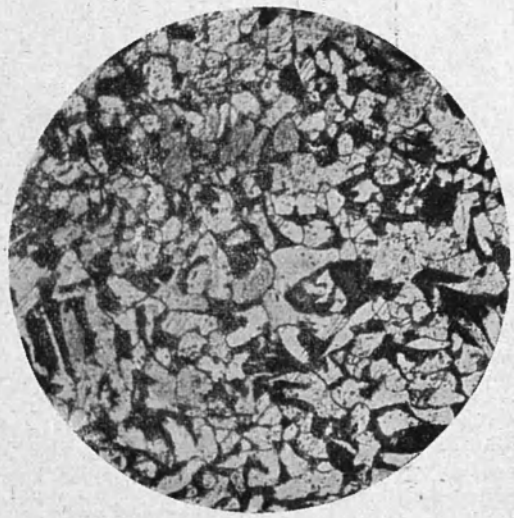

Micrographie II. — Acier mi-dur de la hache de Warnant au grossissement de 300.

De plus, nous remarquons l'absence totale de scories, ce qui prouve une fabrication du métal très soignée. La peti-

tesse du grain généralement très bien formé nous indique un forgeage bien conduit pour obtenir une arme non fragile. L'examen microscopique du tranchant ne présente aucun intérêt en ce sens que le grain y est normal comme dans le reste de la hache. Le forgeron n'a donc fait subir au tranchant aucun traitement spécial pour le durcir.

Francisque de Gors op Leeuw

Cette arme est également en acier comme la précédente, mais l'acier est moins dur et doit se classer parmi les aciers doux. La structure moyenne est représentée au grossissement de 300 par la micrographie 3.

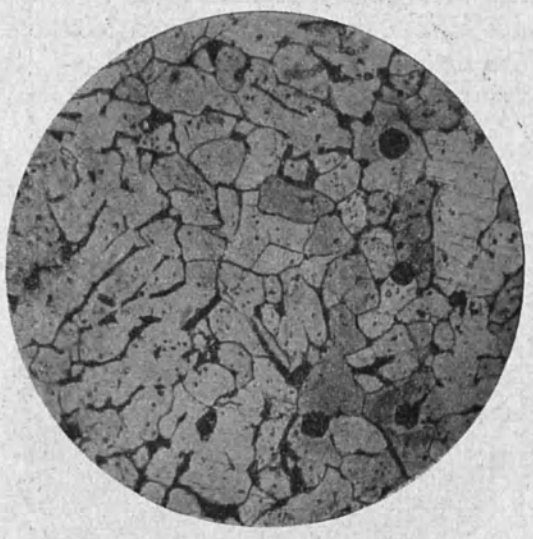

Micrographie 3. — Acier doux de la francisque de Gors op Leeuw au grossissement de 300. — Les taches de couleur noire indiquent des scories qui se trouvent dans le métal.

L'acier est moins pur que celui de la hache de Warnant ; on remarque sur la micrographie quelques scories.

La température de forgeage a été très bien choisie, car le grain est petit et très peu déformé.

L'intérêt de l'étude microscopique de cette arme réside dans

l'examen du tranchant ; la structure de cette partie est représentée par la micrographie 4.

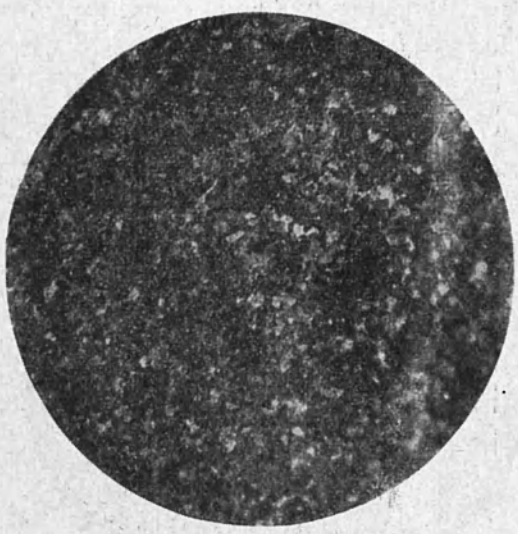

Micrographie 4. — Débris de grains formant le tranchant de la francisque de Gors op Leeuw, au grossissement de 300.

On remarque que le grain a été littéralement broyé.

Après avoir été façonné à chaud, le tranchant a donc été soumis à un battage systématique à froid, afin de le durcir. Ce fait présente un grand intérêt, car il nous prouve de la part de celui qui a fabriqué la pièce des connaissances assez étendues sur les propriétés du métal qu'il travaillait.

Hache de Hotton

Cette fois, nous sommes en présence d'une pièce en fer doux, car la micrographie 5, qui montre la structure du métal, ne donne plus qu'une seule espèce de cristaux ; les petits points noirs dans les grains sont des scories.

Le métal provient du reste d'une fabrication moins bien soignée que celles rencontrées précédemment ; il est bourré d'une multitude de scories.

De plus le forgeage a été effectué à beaucoup trop haute température, les grains sont énormes, car il faut observer que la micrographie 5 n'a été prise qu'au grossissement de 80; il faudrait donc l'amplifier d'environ 4 fois, pour pouvoir la comparer aux précédentes.

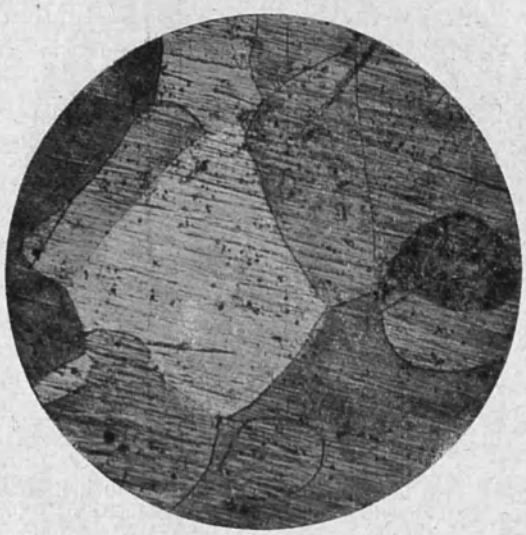

Micrographie 5.
Fer doux de la hache de Hotton, au grossissement de 80.

Il faut donc attribuer moins d'habileté ou moins de connaissances à l'auteur de cette pièce. Cependant le tranchant a été battu à froid après achèvement de la pièce.

La micrographie 6 qui en donne la structure nous montre les débris de cristaux, mais ces débris de cristaux sont plus grands que ceux rencontrés dans la hache précédente ; le battage a donc été moins énergique.

On ne tire évidemment pas de conclusions de l'examen de trois pièces. Cependant, dès aujourd'hui, il nous est permis de dire que l'acier n'était pas inconnu à la période franque et que les forgerons de l'époque connaissaient au moins un procédé, le martelage à froid, pour durcir et conserver du tranchant à leurs armes.

Faut-il conclure de là que les documents de source romaine, nous représentant les peuplades avec lesquelles les légionnaires

romains étaient en lutte comme dépourvues d'armes rigides, nous induisent en erreur, nous ne le pensons pas.

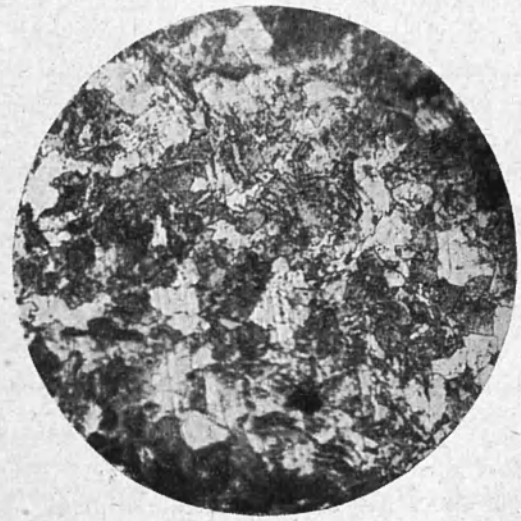

Micrographie 6. — Débris de cristaux formant le tranchant de la hache de Hotton au grossissement de 300.

Les armes classées par nous comme armes franques ne sont à notre avis pas uniquement des armes fabriquées par les Francs, mais parmi elles se classent toutes celles commandées par les Francs aux forgerons du pays [1].

Or, si les Gaulois, quand ils eurent à combattre les légions envahissantes des Romains, étaient mal armés parce qu'ils connaissaient mal le travail du fer, ils se perfectionnèrent dans cet art au contact des Romains, et quand les Francs envahirent à leur tour les provinces romaines, les forgerons gaulois purent leur exécuter des armes à la mode franque, mais avec les procédés appris des Romains.

H. THYSSEN.

---

[1] Avant nous M. Victor Tahon et Ernest Gérard, sur l'initiative duquel ces recherches scientifiques ont été entreprises, ont déjà émis le même avis.

P.-S. — Depuis le jour où nous avons fait notre communication à l'*Institut* et écrit ces pages, deux recherches identiques ont été entreprises sur des armes également d'origine franque.

M. Rabozée a trouvé une hache en acier, dont le tranchant avait été durci par trempe. M. Frémont opérant sur des armes trouvées en France a découvert une hache dont le tranchant avait été durci par battage systématique à froid ; une autre en fer possédant un tranchant en acier.

Le tranchant en acier n'avait pas été obtenu par cémentation, mais bien en soudant une pièce d'acier dans la partie coupante de la hache.

Il se confirme donc que, sous la période franque, l'acier était non seulement connu, mais aussi que les artisans de l'époque en avaient découvert les diverses propriétés et les utilisaient pour augmenter la valeur de leurs armes.

A propos des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liége

On peut lire dans le volume de comptes-rendus des travaux du Congrès de Bruges (p. 170) un résumé de la communication de M. Eug. Bacha (Bruxelles), où celui-ci, revenant sur une question qui paraissait bien clairement résolue, trouve à nouveau que les fonts de notre vieille collégiale liégeoise sont bien l'œuvre de Renier de Huy.

« Guillaume de Vottem, auteur présumé de la *Chronique liégeoise de 1402* est seul à nous apprendre que Renier de Huy serait l'auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy. D'après lui, ces fonts auraient été exécutés sur l'ordre d'Albéron II, évêque de Liége (1135-1144). Il est ici en contradiction avec l'auteur du *Chronicon Rythmicum* de 1118, qui déclare que les fonts ont été exécutés sur l'ordre de Hellin, abbé séculier de Notre-Dame-aux Fonts, mort à Rome en 1118. Cependant Guillaume de Vottem a raison d'attribuer la cuve à Renier de Huy. Il a trouvé ce renseignement dans une vieille chronique hutoise, contemporaine de l'événement. Cette chronique locale ne dit pas que l'œuvre a été exécutée sur l'ordre d'Albéron II.

« Les mots *Alberonis episcopi jussu*, dont elle se sert, se rapportent à Albéron I (1123-1129) qui était l'aîné de Renier de Huy et de

Hellin. Guillaume de Vottem a commis l'erreur de ne pas mettre à sa vraie place, dans sa compilation, c'est-à-dire entre 1118 et 1123, la notice hutoise relative à Renier. Il a cru que les mots *Alberonis episcopi jussu* désignaient Alberon II (1135-1144), et il a placé la notice après l'année 1137.

« De là, la contradiction apparente entre le *Chronicon Rythmicum de* 1118 et la notice hutoise utilisée par Guillaume de Vottem. Le souvenir d'Alberon I et de Hellin est resté associé à la création de la célèbre cuve. La notice hutoise a rappelé le nom d'Alberon ; le *Chronicon Rythmicum* de 1118 celui de Hellin. Les deux textes sont en parfait accord ».

M. Bacha constata ensuite ce fait curieux que les anciens textes parlent de 12 bœufs, alors que la cuve n'est portée que par 10 bœufs. Les chroniqueurs auront décrit l'œuvre d'après le programme dont l'artiste s'est inspiré, mais que celui-ci n'a pas cru devoir suivre pour des raisons d'ordre esthétique.

A propos de Lambert-le-Bègue — Il a déjà été question ici (cf. *Chronique*, mai 1922, pp. 32-33 ; octobre-décembre 1926, p. 90) de la controverse relative à Lambert-le-Bègue et à l'origine des béguinages. Voici un résumé de l'étude du R. P. van Mierlo S. J., *De bijnaame van Lambertus li Beges en de vroegste beteekenis van het woord Begijn*, parue en 1925.

« L'origine des béguines a été mise en rapport par les uns, dont G. Kurth, avec Lambert-le-Bègue, par d'autres avec sainte Begge. Le P. van Mierlo démèle tout d'abord la vraie signification du surnom « *Li Beges* », qui ne se rencontre pour la première fois que chez Gilles d'Orval, c'est-à-dire soixante-dix ans après les événements. *Li Beges* ne signifie pas « le *balbutieur* », mais « l'*hérétique* », et même plus exactement « l'*hérétique albigeois* ». D'autre part, les mots *beguinus*, *beguina*, sont employés avant 1230 dans un sens péjoratif, également avec la nuance de « *hérétique* ». Il semble alors qu'il faille chercher l'étymologie des deux mots dans « *Albigensis* ». La dérivation n'est pas régulière, mais la filiation est indiscutale. En effet les continuations II et III de la Chronique royale de Cologne contiennent aux années 1209 à 1213 sept passages où le mot *Beggini* est employé pour désigner les Albigeois... Le P. van Mierlo n'admet aucun rapport direct de l'institution des béguines avec Lambert-le-Bègue et encore moins avec Sainte Begge ». (Voir *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome V, n° 4, oct.-déc. 1926, pp. 1235-1236).

Protection des monuments et des sites. — A la prière de ses dirigeants, nous nous faisons un devoir d'appeler l'attention de nos membres sur l'existence à Bruxelles de la Société des *Amis*

de la Commission royale des Monuments et des Sites (Association sans but lucratif), et surtout sur les buts que poursuit cet organisme, qui a pour président actuel, M. Jules Carlier, vice-président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce ; et pour secrétaire, M. P. Possoz (22, rue Montoyer, Bruxelles). En vertu de l'article 3 de ses statuts, l'association se donne la mission « d'assurer la conservation, *en les acquérant ou autrement*, des monuments, édifices et sites, classés en Belgique par la Commission ; d'administrer les biens et objets acquis, d'organiser des conférences et former des bibliothèques relatives à l'histoire de l'art, à l'architecture, à l'archéologie, à l'iconographie, à tout ce qui concerne les monuments, les édifices publics ou privés, les maisons anciennes et modernes, les mobiliers, les sites... ».

Parmi les membres fondateurs, nous ne remarquons que trois Liégeois : MM. Edmond Jamar, architecte, Em. Berchmans, artiste-peintre et Gustave Ruhl, avocat.

Souhaitons de voir l'initiative prise par la Société des *Amis de la Commission* aboutir à des résultats tangibles. Il n'est pas de trop des efforts de tous pour essayer le plus possible d'enrayer les désolants effets de l'utilitarisme, quand celui-ci met en danger l'esthétique de nos villes et de nos campagnes.

— Nous signalons l'apparition du n° 1 (1927) du *Bulletin de la Société Belge de Folklore*, organe du groupement, dont la création avait été décidée au Congrès d'Archéologie et d'Histoire, réuni à Bruges en août 1925.

— Le tome III de *Liége à travers les âges — Les rues de Liége*, (625 pages, 100 illustrations) de M. Th. Gobert est déjà sorti des presses de la maison Thone. Nous y remarquons, comme pouvant présenter particulièrement de l'intérêt, les notices sur : Féronstrée, Fontaine, Fourchufossé, Fragnée, Franchimontois, Gazomètre, Gilles (saint), Goffe, Grande-Bêche, Grande Tour, Grétry, Guillemins, Haute-Sauvenière, Hocheporte, Hors-Château, Hôtel-de-Ville, Houillères, Hubert (saint), Ile, Jacques (saint), Jean (saint), Jean-Baptiste (saint), Jésuites, Julien (saint), Kinkempois, Lamarck, Lambert (saint), Laruelle, Laurent (saint), Lazaret, Longdoz, Lulay des Fèbres.

— Le Palais de Liége, l'ancienne demeure de nos Princes-Evêques, va être doté d'un conservateur, qui sera chargé des services d'appropriation et surtout de conservation, au sens archéologique et artistique du mot, du Palais de justice et du Palais provincial. Voilà une intelligente initiative, dont se réjouiront les admirateurs de notre vénérable monument,car si l'on est fier d'en faire apprécier les beautés architecturales extérieures, on ne l'est

guère, quand on se promène au travers des corridors et des salles du Palais de justice. Que de locaux ont été compromis à tout jamais ! Rares sont, on le sait, les parties de l'édifice qui ont gardé leur parure d'autrefois.

— Une élégante petite brochure de 16 pages (Impr. Bénard, fr. 1,50) donne l'historique de notre Hôtel de Ville et décrit toutes les salles qui présentent un intérêt artistique, et l'on sait qu'elles sont actuellement nombreuses. Excellent guide que tout bon Liégeois devrait posséder. Il est orné d'une belle photographie de la façade principale et de la reproduction du dessin de Cam. Bourgault, la Violette de 1497 à 1691.

— Notre jeune et érudit confrère, M. Paul Harsin, qui semble, décidément se familiariser avec l'histoire liégeoise, vient très heureusement de faire bénéficier ses concitoyens du résultat de ses recherches au dépôt des Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris et subsidiairement à celui des Archives du royaume à Bruxelles et de l'Etat à Liége. Dans une monographie publiée par la *Vie wallonne* (15 décembre 1916 et 15 janvier 1917), il nous apporte réellement du neuf sur *la carrière politique et l'élection à l'épiscopat liégeois* du comte de *Velbruck*. Il le suit, pour ainsi dire pas à pas, pendant les 28 années qui ont précédé son avènement, et sans en rien farder la vérité il analyse la conduite, les attitudes et les agissements de son personnage, lequel, franchement, n'apparaît pas toujours « en beauté ». Mais combien intéressant est le récit que l'auteur nous fait des brigues et intrigues qui aboutirent à faire élire, en 1771, celui qui, au début avait le moins de chances. Ce qui résulte aussi des faits exposés par M. Harsin, et cela dans une forme alerte et claire, c'est la persistance des influences politiques françaises au sein de notre petit monde officiel d'alors, mais aussi que ces influences rencontraient de plus en plus de l'opposition du côté d'une sorte de parti national, voulant agir en réaction contre toute intrusion étrangère quelle qu'elle fût. — M. Harsin se plaît aussi à constater que la corruption n'a joué qu'un rôle restreint dans les élections épiscopales « pendant tout l'ancien régime ». Nous ne demandons qu'à le croire...

— Nos infatigables confrères, MM. J. Hamal et J. Servais, ont rendu un nouveau service à la science préhistorique belge en révélant l'existence d'un polissoir fixe néolithique ou du moins en prouvant la réalité comme telle d'une vaste roche à cuvette et à rainures, découverte par eux près de Zonhoven (Limbourg) et étudiée en 1922, en compagnie du Dr Capitan de Paris et du professeur Damas de Liége. Le résultat de leurs investigations

a été consigné par eux dans un article paru dans la revue *l'Homme préhistorique* (nº 11, 1926, tiré à part, avec illustrations).

Le polissoir de Zonhoven devra donc être catalogué à côté des trois seuls reconnus jusqu'à présent en Belgique, les deux de Saint-Mard (Virton) et celui de Miécret (Namur).

— C'est à bien juste titre qu'on a signalé le rare mérite et la haute utilité pour la diffusion de la connaissance de nos trésors artistiques de l'important ouvrage de M. le comte Joseph de Borchgrave d'Altena sur les *Sculptures conservées au pays mosan*, première série de *Notes et Documents pour servir à l'histoire de l'art et de l'Iconographie en Belgique* (XLVI et 228 pages, gr. in-16, illustré). Ce livre, que l'auteur n'a publié qu'après quatre ans de recherches, est le produit d'une « enquête photographique » des plus minutieuses, conduite avec le souci de mettre en leur valeur, si pas toutes les œuvres existantes, du moins celles qui, ou peu ou mal connues ou inédites, caractérisent les diverses manières dont se sont inspirés nos pieux « imagiers » et les influences qu'ils ont pu subir. 38 monographies, rehaussées de 116 planches, nous transportent du XIe siècle à celui de la Renaissance, du Christ de Tancrémont aux jubés d'orgues de Saint-Jacques ou de Saint-Denis, en passant par le calvaire du porche de Saint-Jean à Liége et de Saint-Gilles l'Ewaré. Véritable promenade à travers l'art mosan de plusieurs époques ; étude qui n'a rien d'aride, ni de trop technique ; vues personnelles, mais étayées sur d'abondantes comparaisons avec des œuvres se trouvant ailleurs que chez nous, voilà, ce qui fait certainement de l'œuvre de notre érudit confrère une riche source de références, un guide précieux pour le vrai amateur d'art et le spécialiste. Nous sommes même persuadé que son livre sera même pour beaucoup, étrangers et Belges, une révélation de la richesse insoupçonnée de nos musées, de nos églises, de tant d'édifices modestes ou non, urbains ou ruraux, devant lesquels passe la foule indifférente ou ignorante. — Espérons que des ouvrages du genre de celui de M. de Borchgrave, largement répandus, contribueront à éveiller ou à aviver, la curiosité pour tout ce qui, à quelque titre que ce soit, prend à nos yeux un caractère de beauté !

Distinctions. — M. K. Hanquet, membre correspondant de l'*Institut*, a été promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold, et M. Joseph Brassinne, vice-président de notre société, à celui d'Officier de l'Ordre de la Couronne. Nous leur adressons nos meilleures félicitations.

Décès. — L'*Institut* a eu à enregistrer au cours du mois d'avril le décès de deux de ses membres : celui du général Baron de Jamblinne de Meux, directeur honoraire du musée royal de l'armée

à Bruxelles, et celui de M. A. Poullet, ancien président à la Cour d'appel de notre Ville. Notre sympathique collègue devenu membre correspondant de l'*Institut* le 30 mars 1919, venait de s'acquérir des titres sérieux à l'attention des érudits en publiant, sous les auspices des *Bibliophiles liégeois* le tome I du *Recueil d'épitaphes de Henri Van den Bergh*, préparé auparavant par feu Léon Naveau. Espérons que l'édition de cette œuvre si importante pourra s'achever dans de bonnes conditions et trouver des continuateurs dignes des deux hommes de si haut mérite, dont l'*Institut*, pour sa part, regrettera longtemps la disparition prématurée.

F. M.

18me ANNÉE, N° 4. JUIN-AOUT 1927

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
10 FR. PAR AN
LE NUMÉRO :
1 FR.
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Procès-verbal de la séance du 29 avril 1927

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. Magnette, président.

29 membres effectifs, correspondants et associés, sont présents.

M. Pirlet, secrétaire, est excusé.

I. Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de mars, lequel est approuvé sans observation.

II. Monsieur le président, devant l'assemblée debout, fait ensuite part du double deuil qui frappe l'*Institut* dans les personnes de Monsieur le Chevalier Poullet, et de Monsieur le Baron de Jamblinne de Meux, et il adresse à leur mémoire un souvenir ému.

Il adresse d'autre part ses félicitations à M. J. Brassinne, vice-président, qui vient d'être promu Officier de l'Ordre de la Couronne.

III. *Communication de M. Jos. Brassinne*: « *La gravure française au dix-huitième siècle* » (avec projections lumineuses).

M. le président félicite et remercie chaleureusement M. Brassinne de sa très intéressante conférence, qui a été vivement appréciée de l'auditoire.

IV. M. Fernand Robert, rue Pépin, à Herstal, est présenté en qualité de membre associé de l'*Institut*.

V. M. Ed. de Marneffe, chef de section honoraire aux Archives du Royaume, à Tirlemont, et M. François Maréchal, architecte, rue Patenier, 29, à Liége, sont élus membres associés de l'*Institut*.

VI. *Affaires diverses*. — M. le président adresse ses félicitations à M. R. Toussaint, secrétaire-adjoint, qui a été proclamé lauréat du « Prix Marie » d'architecture pour 1927.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Procès-verbal de la séance du 27 mai 1927

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. Magnette, président.

38 membres sont présents.

Se sont excusés : MM. Hamal, Toussaint et Bonhomme.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril, qui est approuvé sans observation.

II. Il communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance, notamment :

Une lettre de la ville de Liége relative à l'ouverture de l'hypocaûste de la place Saint-Lambert.

Une lettre du R. P. Ansiaux remerciant pour sa nomination de membre associé.

Une lettre du Comité de l'exposition Adrien de Witte, remerciant l'*Institut* de sa souscription au fond de garantie de cette exposition.

III. M. Ferdinand Robert, de Herstal, est élu membre de l'*Institut*.

IV. *Communication de M. Léon Lahaye* : « *A propos de Sébastien Laruelle* ».

Le savant archiviste honoraire, qui eut l'heureuse fortune de retrouver et de posséder les carnets de comptes du chanoine Lintermans, propriétaire de l'immeuble des cloîtres de Saint-Jean, dont il louait une partie au comte de Warfusée, a pu, grâce aux notes méticuleusement tenues par le dit chanoine, nous révéler de nombreux détails sur la vie intime de Warfusée et de sa famille, et livrer de nombreux renseignements de folklore sur les us et coutumes de cette époque. Sa communication, justement appréciée, fut chaleureusement applaudie.

M. le président remercia M. Lahaye et le félicita ensuite, en émettant l'espoir de le voir plus souvent prendre place à notre

tribune. Cette communication donna lieu à un intéressant échange de vues entre MM. Magnette, Brassinne et Servais.

MM. l'architecte Schoenemackers, à Huy ; G. Petit, ingénieur, Quai de la Grande Bretagne, 13, à Liége ; Armand Bailly, ingénieur, à Méry, et André de Géradon, étudiant, Boulevard Piercot, 21, à Liége, ont été présentés en qualité de membres associés.

Les élections auront lieu à la prochaine séance.

VI. *Affaires diverses.* — M. le président annonce que le 9 juin sera organisée une excursion à l'abbaye du Val-Dieu. Des invitations seront prochainement envoyées aux membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE.

N° CI — A propos d'un Obituaire de l'église de Rumsdorp

L'église de Rumsdorp, modeste construction sans style, bâtie en 1725 à proximité de Landen, possède une belle pierre tumulaire sculptée du XVIIe siècle, qui mérite d'être conservée.

Elle est aux armoiries, timbrées avec casque et lambrequins, de la famille Everaerts, portant *écartelé au* 1° *et* 4° *quartier d'or au chevron d'azur ; au deuxième d'argent aux trois étoiles à six rais de sable et au troisième canton de gueules aux trois croissants renversés d'or* et rappelle le décès de l'écuyer Gilles de Velpen, dit Everaerts, époux en premières noces de Catherine Dijck, portant *d'azur à la fleur de lys de sable en abîme écartelé de gueules fascé de quatre pièces d'or au franc canton d'argent chargé d'un lion de sable* et en secondes noces d'Anna Sevenans portant *d'hermine au chevron de gueules chargé en chef d'une couronne d'or.*

Le baron Léon de Herckenrode mentionne ce monument épigraphique dans son ouvrage sur les tombes, les épitaphes et les blasons recueillis dans les églises et les couvents de la Hesbaye. L'auteur y décrit également, mais d'une façon très incomplète, un obituaire appartenant à la même église.

Il nous a paru intéressant de combler les lacunes de cette description.

Le dessin ci-après reproduit l'obituaire dont il s'agit.

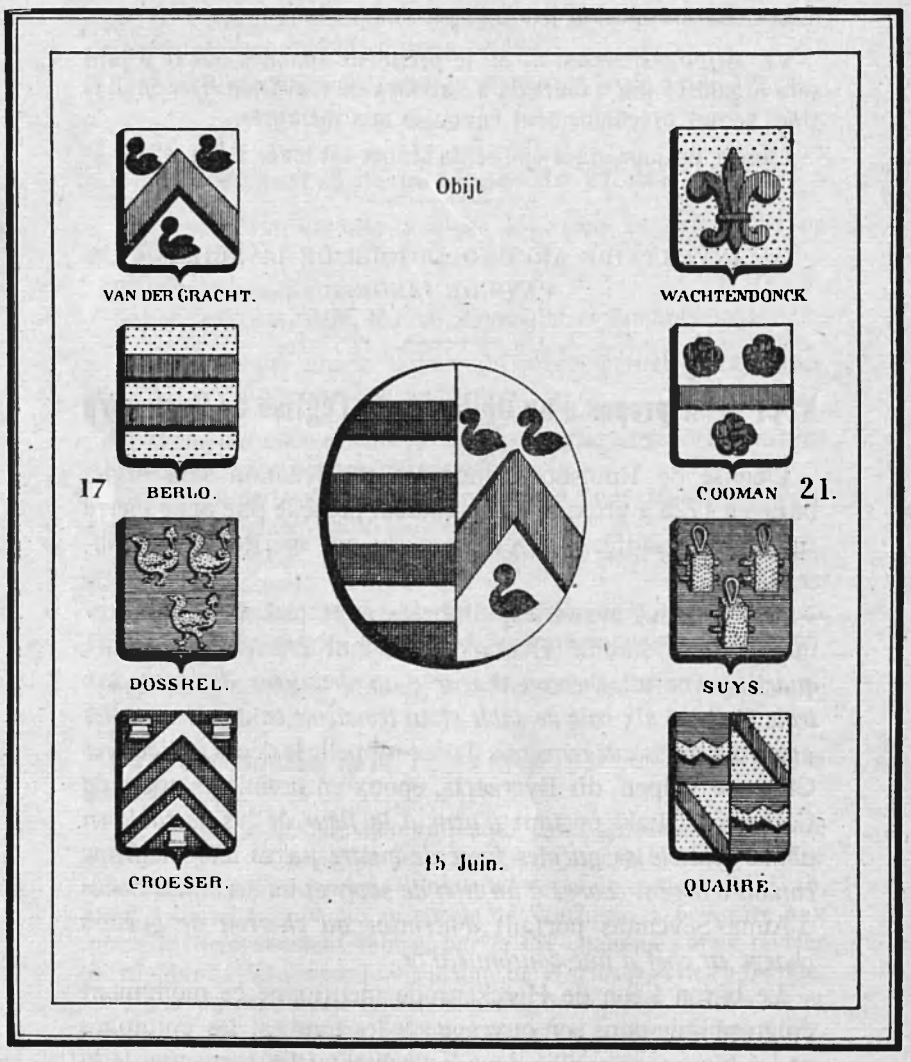

Lecture des Armoiries

Le médaillon du centre donne à gauche de sable à 3 tierces d'argent au chef du même [1] qui sont des de Thulden, une des plus anciennes et des plus nobles familles de la mairie de Bois-le-Duc, et à droite d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes de sable, qui sont aux Van der Gracht, illustre maison originaire des Flandres.

Les huit quartiers généalogiques appartiennent aux nobles maisons :

1° de Van der Gracht : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes de sable* ;
2° de Berlo : *d'or à 2 fasces de gueules* ;
3° d'Ostrel : *d'azur à 3 oiseaux d'or* [2] ;
4° de Croeser : *de sable aux 3 chevrons d'argent accompagnés de 3 gobelets du même posés 2 en chef et un en pointe* ;
5° de Wachtendonck : *d'or à la fleur de lys de gueules placée en abîme* ;
6° de Cooman : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 roses du même* [3] ;
7° de Suys : *d'azur à 3 cadenas d'or* ;
8° de Quarré : *écartelé aux 1° et 4° d'azur à la fasce vivrée d'or aux 2° et 3°, d'or à la bande de gueules.*

Considérations généalogiques

Antoine Van der Gracht, écuyer, seigneur de Schardan, Bavecoven, Beaulieu, Walle, décédé le 17 mars 1619, épousa Gertrude de Berlo, dame de Cortenbach, Eeckhoven, Battenbrœck, Vremde, Isique, Vraisel, décédée le 7 décembre 1591, fille d'Arnould, seigneur d'Eeckhoven et de Barbe de Rommerswael, autrefois ville florissante dans l'île de Sud Beveland, mais recouverte en grande partie par les inondations du XVIe siècle [4].

---

(1) C'est toutefois par erreur que le manuscrit donne l'argent comme métal ; il faut l'or.
(2) L'armorial de Rietstap donne également : d'azur a 3 oiseaux d'argent.
(3) La noble maison de Cooman est parfois mentionnee comme portant d'argent à la fasce de sable accompagnée de 3 roses du même.
(4) Butkens, *Supplément aux Trophées du duché de Brabant*, p. 99.

De ce mariage naquirent entre autres François Van der Gracht qui épousa Philippote d'Uytenlimminghe et Jean Van der Gracht, seigneur de Rommerswalle, de Battenbrouck, Vrijssele, qui porta la bannière de Malines au cortège funèbre de l'archiduc Albert et qui épousa Catherine d'Ostrel, dame de Diéval, de Liéves, Balicourt, décédée à Malines le 20 août 1677, fille de Philippe d'Ostrel et de Catherine de Croeser, mariés le 26 juin 1571. Mathias de Croeser, père de cette dernière, fut créé chevalier par l'empereur Charles V en 1536 et quitta la Zélande pour s'établir à Malines où il se maria et où il devint échevin, puis bourgmestre. Il mourut en cette ville en 1562 (1).

Jean Van der Gracht et Catherine d'Ostrel eurent un fils, Antoine Van der Gracht, dit de Romerswalle, seigneur de Battenbrouck et par relief du 16 février 1657, de Vrijssele et de la ville et du pays de Romerswalle, qui épousa Anne Claudine Catherine de Wachtendonck, née à Malines en 1624, dame de Rumsdorp et d'Overwinden, fille de Jean de Wachtendonck, écuyer, bourgmestre de Malines, seigneur de Rumsdorp, et de Claudine Suys, sa femme (2).

Le 8 août 1626, les seigneuries de Rumsdorp et d'Overwinden furent engagées à Jean de Wachtendonck avec la haute, moyenne et basse justice, respectivement pour mille et pour trois mille livres. Celle de Rumsdorp fut vendue le 8 août 1645 par Philippe, roi de Castille, à Antoine Van der Gracht, contre payement de 3600 livres (3).

Jean de Wachtendonck, armé chevalier le 4 décembre 1599 par l'archiduc Albert, bourgmestre de Malines pendant une quinzaines d'années, mourut le 19 février 1622. Il épousa le 3 février 1581 Catherine Cooman, décédée le 14 septembre 1621. Leur fils Jean de Wachtendonck, seigneur de Rumsdorp et d'Overwinden, bourgmestre de Malines de 1627 à 1656, prit pour femme Claudine Suys, qui trépassa le 14 décembre 1642 (4). Jacques Quarré, né en 1526, releva en 1543 la seigneu-

---

(1) *Ann. de la noblesse*, t. 11, 1857, p. 105.
(2) GALESLOOT, *Inventaire de la cour féodale de Brabant*, t. I, p. 99 et 116.
(3) GALESLOOT, *id.*, p. 95.
(4) *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. IV, p. 2064.

rie de Heyde (de la Haye), devint enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du comte d'Egmont en 1549, puis gentilhomme de la maison de l'empereur Charles V et du roi Philippe II, et mourut à Malines le 1er août 1568. Il avait épousé Anne de Blehen, dame de Schaetbrouck à Isque. De leur union naquit Catherine Quarré, mariée en secondes noces à Daniel Suys, seigneur de Laer, près d'Anvers. La famille Quarré, très ancienne et originaire de Rome, se fixa dans les Pays-Bas en l'an 1369 (1).

Antoine Vander Gracht et Anne Claudine de Wachtendonck, eurent une fille, Elsarde Christine Van der Gracht, dame de Rumsdorp et d'Overwinden, baptisée le 8 janvier 1655, qui épousa le 21 novembre 1672, Jean Florent baron de Thulden, né à Malines le 5 février 1637, veuf de Anne Marie de Stembor, dame de Houthem-Sainte-Marguerite, membre du Grand Conseil de Malines, puis conseiller au Conseil Suprême des Pays-Bas à Madrid, et qui mourut en cette capitale, le 3 juillet 1698.

Son père, messire Florent de Thulden, appartenait au Conseil supérieur d'Etat aux affaires des Pays-Bas à Madrid. Son fils, Jean Florent, put appliquer sur le village de Rumsdorp, qu'il tenait du chef de sa mère, le titre de baron par lettres patentes du 8 juillet 1696, avec le droit de timbrer ses armoiries d'une couronne comtale (2).

Le 10 mai 1720, Charles VI érigea en baronnie, au bénéfice du fils de Jean Florent, « ladite terre et seigneurie de Rumsdorp, avec ses appendances et dépendances, hauteurs, juridictions, revenus et possessions y appartenantes ».

Elsarde Christine Van der Gracht, décéda à Malines le 15 juillet 1721, et fut enterrée à Notre-Dame au delà de la Dyle, où l'on voyait son blason funéraire avec ses quartiers : Van der Gracht, Berlo, Ostrel, Croeser, Wachtendonck, Cooman, Suys et Quarré (3).

---

(1) *Ann. de la noblesse*, t. XXV, p. 231.
(2) Le *Théâtre de la noblesse du Brabant*, 1705, p. 170-171.
(3) *Ann. de la noblesse belge*, t. XXXI, p. 234.

L'arbre généalogique suivant identifie donc l'obituaire en question :

Antoine Van der Gracht — Gertrude de Berlo
Philippe d'Ostrel — Catherine Croeser
Jean de Wachtendonck — Catherine Cooman
Daniel Suys — Catherine Quarré

Jean Van der Gracht — Catherine d'Ostrel
Jean de Wachtendonck — Claudine Suys

Antoine Van der Gracht — Anne Claudine, Catherine de Wachtendonck

Elsarde, Christine Van der Gracht
épouse de Jean Florent de Thulden, décédée le 15-7-1721.

Ernest PITON

L'épitaphe du sculpteur Daniel Mauch

Utilisant un texte du *Recueil d'épitaphes de Henri van den Berch* publié, pour la Société des Bibliophiles liégeois, par le regretté Léon Naveau et par le chevalier Arnold Poullet, dont le tome I venait de paraître, j'ai pu, il y a quelques mois (1), préciser ce que l'on connaissait de la vie du sculpteur Daniel Mauch, et apporter ainsi quelques compléments aux intéressantes études de M. l'abbé J. Ceyssens et de M. le comte J. de Borchgrave d'Altena.

Van den Berch avait, on s'en souviendra, recueilli à l'église de l'abbaye de Saint-Jacques, en notre ville, le texte de l'épitaphe qu'avait fait placer sur le tombeau de Daniel Mauch et de sa femme Rose Stockerin, leur fils unique, Daniel.

Or, celui qui connaît le mieux l'histoire de l'humanisme dans nos régions, M. le Professeur Alphonse Rœrsch, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, a eu la bonne obligeance de me faire savoir que François Sweertius, dans ses *Selectae christiani orbis deliciae* (2), avait, en 1625, publié cette épitaphe, et que sa version paraît être d'une correction nettement supérieure à celle que contient le manuscrit de Henri van den Berch.

---

(1) *Le sculpteur Daniel Mauch à Liége* (*Chronique archéologique du Pays de Liége*, t. XVII (1926), pp. 43-47).
(2) Editio auctior, Cologne, B. Gualter, pp. 745-746.

Voici son texte :

IN D. IACOBI

Danieli Mavch et Rosae Stockerin coniugg, qui postquam hæreticor. factionibus ara focisque paternis pulsi, in hac Eburonum Vrbe exilii voluntarii sedem collocassent, IV. mensium inter vtriusque obitum spatio interiecto, in æternam patriam migrarunt, Daniel filius Vnigena parentib. opt. dulcissimisque mœrens Pos. Vixit Daniel ann. LXIII. Rosa LVII.// in matrimonio vnà fuêre ann. XXXVIII.// Obiit hæc prid. Id. Iul. Ille XVI. Kal.// Decemb. Anno Christi M. D. XL.// (1).

On y relève, en le comparant avec celui que j'avais donné, les variantes suivantes :

1° Là où le texte de van den Berch portait : *haeretic. factionibus*, que j'avais complété en : *haeretic* [*is*], Sweertius avait lu : *haereticor*[*um*].

2° A : *aeres* de van den Berch qui n'avait point de sens, j'avais substitué : *aris*, en accord avec : *focisque*. Sweertius, au lieu de ce pluriel, donne le singulier : *ara*.

3° *In alteram patriam* donne Van den Berch, et Sweertius : *in aeternam*.

4° Le *unigenis* de *Daniel filius unigenis parentibus* doit se lire d'après Sweertius : *unigena*.

5° *In matrimonio una fuerunt*, écrivait van den Berch, tandis que Sweertius a relevé la forme : *fuêre*.

6° Vient enfin une dernière variante, de toutes la plus intéressante. A la suite de la phrase reprise ci-dessus, est noté le nombre d'années que vécurent ensemble les deux époux. Ce nombre est augmenté d'une unité dans la version de Sweertius : XXXVIII, au lieu de XXXVII ; ce qui nous amène naturellement à avancer d'une année la date de leur mariage, et à la placer non pas en 1503, mais en 1502.

Ces petites rectifications, que je sais le plus grand gré à mon savant collègue de Gand de m'avoir permis d'opérer, me suggèrent cette conclusion qu'il sera bon de n'user que très prudemment des versions données par Henri van den Berch.

---

(1) Je pense que cette division appliquée par Sweertius uniquement aux quatre dernières lignes est tout à fait arbitraire, de même que plusieurs de ses graphies : ce qu'il faut retenir, c'est le texte même de l'inscription et non l'aspect que l'éditeur lui a donné.

Ce qui — est-il nécessaire de l'ajouter ? — n'enlève rien au mérite que ses auteurs ont eu de les mettre à notre disposition.

Joseph BRASSINNE.

Excursion à Tilice (Fexhe-Slins)

Nous devons à l'heureuse initiative de nos collègues, MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais, de pouvoir annoncer dès maintenant l'organisation d'une excursion à Tilice (*commune* de Fexhe-Slins) à l'occasion de la mise au jour du 500e *Fond de cabane de l'époque omalienne* (*Néolithique*) découvert en Belgique.

Voulant en quelque sorte commémorer la découverte à laquelle M. De Puydt et Davin-Rigot ont attaché leurs noms, nos collègues J. Hamal-Nandrin et J. Servais ont cru devoir inviter leurs confrères et leurs amis à assister à leurs fouilles. L'excursion aura lieu *le dimanche* 11 *septembre prochain* (1).

F. M.

***

Les fonds de cabanes omaliens. Fouilles exécutées de 1888 à 1927

L'existence des premiers fonds de cabanes omaliens a été signalée, il y aura bientôt 40 ans (en 1888), par Marcel De Puydt et Davin-Rigot. Cette importante découverte, la première de l'espèce faite et décrite en Europe occidentale, a, depuis, donné lieu à des fouilles nombreuses et méthodiques dans les environs de Liége, fouilles exécutées presque exclusivement par les préhistoriens liégeois, membres de l'*Institut archéologique liégeois.*

Le premier fond de cabane omalien fut découvert à Tourinne, en 1888, par Davin-Rigot et Cyprien Galand.

Dans ses *Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye et observations sur les dernières découvertes de poteries au village préhistorique de Jeneffe* (2), Marcel De Puydt écrit :

« Par suite de violentes pluies, dans un vaste champ à surface légèrement inclinée, une partie des terres labourées avait été

---

(1) Des invitations contenant tous les renseignements utiles seront adressées en temps opportun aux membres de l'*Institut.*

(2) M. DE PUYDT, *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, XXIe session, Congrès de Liége, 1909, t. II.

entraînée vers le bas. Le soc de la charrue atteignant à plus de profondeur ramena sur le sol de petits fragments de bois brûlé et de matières rougies par le feu. Ces débris mirent sur la trace d'un premier foyer néolithique.

» Des sondages, pratiqués à de courts intervalles, indiquèrent ensuite une série d'emplacements habités, que rien ne faisait présumer au premier abord.

» Ces vestiges du travail de l'homme sous la terre arable, donnèrent une direction nouvelle aux recherches préhistoriques dans la région... »

Des fouilles systématiques en Hesbaye amenèrent la découverte de nombreux emplacements de villages préhistoriques.

» Ce genre d'exploitation, ajoute M. De Puydt, présentait un attrait particulier, car auparavant, dans les gisements néolithiques du pays, on ne recueillait que des objets amenés au jour par les travaux agricoles ou abandonnés, autrefois, sur le sol.

» Sous nos champs de Tourinne, de Latinne, etc., au contraire, on pénétrait dans la vie intime de nos ancêtres, aux foyers autour desquels ils avaient préparé leurs aliments dans des vases dont on retrouve les débris ; les instruments et outils gisaient en place, là même où ils avaient servi à couper, percer, broyer, scier ou polir».

De 1888 à 1907, Marcel De Puydt et Davin-Rigot, avec la collaboration de Cyprien Galand, de Joseph Gaillard, puis plus tard avec celle de Herman Davin et de Jean Servais, fouillent 119 fonds de cabanes omaliens (Agglomérations de Tourinne, Latinne, Vieux Waleffe, Omal (Tombes), Les Waleffes, Epinette, Omal (Vicinal), Granchamps (1).

De 1907 à 1910, Marcel De Puydt, Davin-Rigot, J. Hamal-Nandrin, Jean Servais et le Dr Herman Davin explorent 112 fonds de cabanes du même âge. (Agglomérations de Jeneffe, Dommartin et Oudoumont (2).

En 1907, Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin et Jean Servais participent aux recherches faites dans le fond de cabane omalien signalé à Liége, sous la place St-Lambert (3).

De 1910 à 1912, le baron A. de Loë, conservateur aux Musées Royaux du Cinquantenaire, met au jour 65 fonds de cabanes omaliens à Vaux et Borset (4).

---

(1) Marcel De Puydt, *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. VII, X, XIV, XXI, XXIII,, XXV, XXVI.

(2) Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIX.

(3) Marcel De Puydt, *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, XXIe session, Congrès de Liége, 1909, t. II.

(4) Baron de Loë, *Bulletin des Musées Royaux des Arts décoratifs et industriels*, Bruxelles, années 1910, 1911, 1912.

De 1915 à 1927, J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, avec l'aide de leur dévoué collaborateur le Dr Herman Davin, fouillent 199 nouveaux fonds de cabanes omaliens. [Agglomérations de Wonck (Hazette), Boirs, Wonck (Eglise), Wonck (Buisson Loway) et Tilice (1)].

Ce qui fait un total de 496 fonds de cabanes omaliens, fouillés jusqu'à ce jour.

Comme on l'aura remarqué, en lisant la liste des localités où ont été signalés des fonds de cabanes omaliens, toutes les découvertes de l'espèce ont été faites en Hesbaye.

C'est ce qui avait incité Marcel De Puydt à les dénommer « Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye », désignation aujourd'hui remplacée, sur la proposition de A. Rutot, ancien conservateur au Musée Royal d'Histoire naturelle à Bruxelles, par celle de « Fonds de cabanes *omaliens* (de Omal, en Hesbaye, où ont été découverts de ces fonds de cabanes).

Le terme *omalien* a l'avantage dans l'esprit des préhistoriens de désigner une phase toute spéciale du Néolithique, avec industrie très caractéristique.

Ajoutons que jusqu'à ce jour, cette industrie n'a été observée qu'en Hesbaye et que nos recherches dans les régions avoisinantes pour la retrouver sont restées vaines.

L'industrie omalienne.
(Outillage, Céramique, Culture).

Le silex de la région est presque exclusivement employé ; les nucléus et les lames abondent ; l'industrie reste bien homogène ; elle se compose surtout de grattoirs, de perçoirs, de couteaux et de scies ou armatures de faucilles, faits au moyen de lames de silex, le plus souvent minces et allongées, de barbelures de harpons ou pointes de flèches en silex ; de meules, de petits polissoirs à main et d'objets polis, dénommés lissoirs (la hache est inconnue), en roches diverses autres que le silex, et de poteries à fond bombé.

Ces poteries sont de deux espèces : les unes grossières, les autres en pâte plus fine, souvent noirâtres et ornées de dessins variés, rectilignes ou curvilignes, obtenus au doigt, à la gradine, à la roulette ou au moyen d'empreintes de tissu ou de vannerie.

De petits fragments d'oligiste oolithique, polis en tout ou en partie, employés comme matière colorante, ont été souvent recueillis dans les fonds de cabanes omaliens.

---

(1) J. Hamal-Nandrin et J. Servais, *Bulletins de l'Association Liégeoise pour l'étude et l'enseignement des Sciences anthropologiques*, 1920. *Revue Anthropologique*, Paris-Liége, sept.-déc. 1921 et mars-avril 1923.

Pour la confection des instruments polis, des meules et des polissoirs à main, l'arkose, le grès rhénan, le grès révinien, le psammite dévonien, le psammite du Condroz, le phyllade, le schiste gédinien ont été employés. Ces roches se rencontrent en dehors du plateau de la Hesbaye, à des distances variables, mais peu éloignées des emplacements habités par les Néolithiques omaliens.

Ceux-ci ont aussi utilisé le phtanite, la téphrite, le trachyte et le basalte. La téphrite est une lave qui se retrouve dans l'Eiffel ; le trachyte est une roche éruptive également étrangère. On trouve du trachyte à Bonn, sur le Rhin. Un instrument poli des fonds de cabanes omaliens est en basalte de l'Eiffel. Quelques autres sont en roche dure verdâtre et certainement importées.

Les meules rencontrées depuis l'origine des fouilles n'établissent qu'une présomption quant à la culture. Celle-ci devait être démontrée d'une façon certaine que quelques années après les premières découvertes.

En 1905, parmi les tessons de poteries grossières, trouvés à l'Epinette, Georges Sarauw, conservateur des Musées de Gothembourg, reconnaissait des premières empreintes de graines (triticum dicoccum).

Enfin, à Oudoumont, en 1909, fut faite la découverte sensationnelle de grains de blé néolithiques (1). Par la carbonisation, ces graines n'avaient subi que de très minimes modifications de forme (2).

Des traces d'ossements ont été rencontrées dans toutes les agglomérations, mais les débris déterminables sont d'une extrême rareté : la cause doit en être recherchée dans la nature même du limon hesbayen. (Julien Fraipont avait cependant déterminé, venant des fonds de cabanes d'Omal, plusieurs molaires d'un « bos » de petite taille et une molaire de « Sus scrofa »).

A Liége, dans le fond de cabane sous la place Saint-Lambert, les os s'étant parfaitement conservés, grâce au limon d'inondations qui les protégeait, il put reconnaître la présence du bœuf, du cerf, du sanglier, du brochet, de la perche et de quelques oiseaux indéterminables.

C'est grâce à ce limon que quelques outils en os et en bois de cerf sont aussi parvenus jusqu'à nous ; entre autres un petit peigne en os à quatre dents ayant probablement servi à former

---

(1) Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIX, 1910.

(2) Détermination de graines d'Oudoumont, par le docteur Neuweiler, de Zurich, et le professeur Gravis, de l'Université de Liége. Voir Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, Jeneffe-Dommartin-Oudoumont, *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIX, 1910.

des dessins sur des poteries, et un outil (incomplet), en bois de cerf, avec trou d'emmanchement et présentant un biseau à une de ses extrémités. (Les objets recueillis dans le fond de cabane de la place St-Lambert sont exposés au Musée Curtius, où l'industrie omalienne est très richement représentée). Coll. M. De Puydt.

Conclusions

L'industrie omalienne, toujours bien homogène, par ses caractères nettement tranchés, se distingue de l'industrie de l'époque robenhausienne à haches polies; elle est, à notre avis, antérieure à cette époque.

J. Hamal-Nandrin et J. Servais.

NOS COLLECTIONS

Depuis le début de cette année, les collections du Musée Archéologique liégeois se sont accrues d'une série d'objets intéressants au point de vue archéologique, artistique et documentaire.

1. Calice en verre. La coupe, conique mais légèrement arrondie dans le bas, porte, gravée dans un médaillon ovale orné de feuilles d'acanthe, de cornes d'abondance et d'attributs guerriers, l'effigie (buste de profil) de Charles VI, empereur d'Allemagne. La tige a la forme d'un balustre pentagonal et le couvercle, légèrement gravé de motifs floraux, est surmonté de quatre boules superposées et de grosseurs différentes. (XVIIIe siècle). (Hauteur, avec couvercle : 0 m. 30 environ).

2. Pistolet en verre. Travail à la pince. Fabrication liégeoise du XVIIIe siècle.

3. Médaillon de forme ovale, en faïence d'Andenne, représentant le buste, de profil et en bas-relief, d'un personnage de l'époque Louis XVI. — Ce médaillon, blanc-jaunâtre, entouré d'une délicate et jolie bordure bleue, a les bords moulurés et couverts d'un émail brun, ce qui lui donne l'apparence d'être entouré d'un cadre en bois. (Fin du XVIIIe siècle). Hauteur : 0,327, largeur : 0,258.

4. Deux petits bustes en porcelaine blanche, reposant sur des socles en bois, et représentant Louis XVI et Marie-Antoinette. (Haut : 0 m. 20 environ). La marque en creux F semble être celle de la manufacture de Furstenberg (1770-1888).

Dons faits par Madame Hugues-Willems, en souvenir de feu son frère, M. Willems, ingénieur, à Chênée.

5. Instrument poli, en roche gris-verdâtre, semblable aux outils omaliens (Néolithique), dénommés « lissoirs », trouvé à Wihogne. Long. : 0 m. 053 ; larg. : au tranchant, 0 m. 028. (Don de M. Debrassine, de Wihogne).

6. Quinze fragments de vases en terre, de l'époque belgo-romaine, recueillis à Tongres, Wihogne, Paifve et Solière (commune de Ben-Ahin). Trois de ces fragments proviennent de beaux vases en terre rouge sigillée ; deux autres d'une poterie à décor incisé ; un autre porte la marque : OF. CALV. VITALI.

7. Fragment d'un antéfixe en terre cuite brun-jaunâtre, trouvé, par le donateur, sur l'emplacement d'une villa belgo-romaine, à Otrange. (Prov. de Limbourg).

8. Deux petites cruches en grès gris, avec décor de branches fleuries et d'armoiries en émail bleu. L'une porte la date 1600 ; l'autre, aux armes d'un Cortenbach, prieur du monastère de Cornelimunster, près d'Aix-la-Chapelle (ancien diocèse de Liége), présente l'inscription : ?AN - ANDR : A. CORTENBACH PRIOR : MONASTE : INDENS +. Les deux cruches, incomplètes mais habilement restaurées, ont été recueillies en plusieurs fragments, lors de travaux de terrassement exécutés rue du Pont d'Avroy, à peu près en face de la rue d'Amay. Haut. : 0 m. 20 environ. (Don de M. Joseph Brassinne).

9. Petite cloche en bronze, portant, en relief, l'inscription : SANCTE JACOBE ORA PRO NOBES GREGORIVS TREVERENSIS ME FECIT. AN° XVCLXI. (Don de M. Edg. de Marneffe, chef de section honoraire aux Archives

du Royaume. Cette cloche, depuis très longtemps, était la propriété de sa famille).

10. Bac de fontaine ou évier, en marbre, de forme rectangulaire, orné d'un écu elliptique avec fasce et trois coupes disposées 2 et 1. Deux faces de l'évier, plates et simplement égalisées (les deux autres présentent un profil ondulé) montrent qu'autrefois, le dit bac ou évier était placé dans un coin de mur. (XVIIIe siècle ; long. : 0 m. 73 ; larg. 0 m. 55 ; haut. : 0 m. 50). L'objet était conservé dans une des caves de l'imprimerie Vaillant Carmanne, place St-Michel, à Liége. (Don de M. Stiels-Vaillant).

18me ANNÉE, N° 5. SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1927.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 FR. PAR AN
LE NUMÉRO :
1 FR.
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius.

AVIS

Le Bureau de l'I. A. L. croit nécessaire de rappeler aux auteurs qui rédigeront des articles pour le Bulletin ou la Chronique l'avis inséré dans le n° 6, 15e année (1924) de la Chronique. Il les informe à nouveau qu'ils auront à fournir un manuscrit définitif : les remaniements de textes et de notes, les modifications ou adjonctions de clichés entraînant des suppléments sérieux de main-d'œuvre typographique, les frais occasionnés de la sorte seront entièrement mis à leur charge.

Il en sera de même des couvertures, avec ou sans titre, des tirés à part que les auteurs pourraient désirer.

Ces mesures doivent être prises pour éviter des abus et en même temps diminuer le coût de plus en plus élevé des publications.

* * *

Cotisations

Conformément à la décision prise à l'unanimité des membres présents à la séance mensuelle du 25 novembre 1927, et sur le rapport présenté par le trésorier, la cotisation, à partir du 1er janvier 1928, et à titre provisoire et renouvelable chaque année, est fixée à 30 francs pour tous les membres indistinctement. De même, l'abonnement à la *Chronique* a été porté à 15 francs.

Dans le but de simplifier les écritures, de diminuer les frais et de réduire le travail laborieux de l'encaissement, nous recommandons instamment le virement au compte Chèques postaux de l'*Institut archéologique liégeois*, N° 125.804. En cas d'encaissement par quittance postale, le montant des cotisations s'élèvera respectivement à fr. 30.60 et fr. 15.60.

Le Trésorier, Fl. Pholien.

Procès-verbal de la séance du 24 juin 1927

La séance est ouverte à 5 h. 15, sous la présidence de M. Magnette président.

28 membres effectifs, correspondants et associés sont présents.

Se sont excusés : MM. J. Servais et B. Wibin.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, lequel est approuvé sans observation.

II. Le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance, notamment une lettre de M. André Collart, de Herstal, informant l'*Institut* de la publication de son étude sur *La libre seigneurie de Herstal* et lui adressant, en hommage pour sa bibliothèque, un exemplaire de cette étude.

M. le président adresse à M. Collart ses chaleureuses félicitations et le remercie de son aimable attention.

III. MM. A. de Géradon, A. Bailly, G. Petit et L. Schoenmackers sont élus membres associés de l'*Institut*.

IV. Communication de M. Eugène Polain : *Le Bouquet et le Folklore des fêtes de paroisses*. C'est avec le plus grand intérêt que l'assemblée écouta la communication de M. Polain qui sut vraiment captiver l'attention de son auditoire.

Après avoir fait un tableau de ce qu'étaient et de ce que sont encore actuellement les bouquets de fêtes de paroisses, il donna l'explication de cette tradition d'origine très ancienne et conservée dans de très nombreux pays, en Allemagne et en Angleterre notamment, où se célèbre encore la fête de l'arbre de mai.

En résumé, il démontra que le bouquet est un symbole, celui de la renaissance de la nature, de la victoire du soleil sur l'hiver, et que les fêtes de paroisses remontent elles-mêmes à une même origine.

Le président se fit l'interprète de l'assemblée en félicitant chaleureusement le conférencier qui s'est spécialement consacré à l'étude de notre folklore.

Cette communication donna lieu au surplus à de très intéressants échanges de vue.

V. M. l'abbé Jean Govaerts, archiviste à l'Evêché, place Saint-Paul, à Liége ; Mlle Rose Hardy, étudiante, rue Hullos, à Liége et M. Jean Beer de Lexhy, à Liége, sont présentés en qualité de membres associés.

Les élections auront lieu à la séance de septembre.

VI. Comme l'année précédente, vu l'avance des vacances, M. le président propose de ne pas tenir de séance au mois de juillet, mais de reprendre dès septembre nos réunions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, sauf abstention de M. Brassinne.

VII. *Affaires diverses.* — Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6½ heures.

Procès-verbal de la séance du 30 septembre 1927

La séance est ouverte à 5 h.10, sous la présidence de M. Magnette, président.

27 membres sont présents.

Se sont excusés MM. J. Brassinne, Servais, Hamal et le Dr Wibin.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de juin, qui est approuvé sans observation.

II. Le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'*Institut*, depuis la dernière séance, entre autres une lettre du Comité des Correspondants liégeois de la Commission Royale des monuments et des sites, acceptant de collaborer au Comité consultatif à créer pour examiner les demandes de destruction ou de transformation des anciennes demeures liégeoises.

M. le président met ensuite l'assemblée au courant des demandes faites par le bureau de l'*Institut* auprès de la Ville et de l'Etat, pour obtenir de ceux-ci l'achat de la « Pierre Bourdon » qui va être mise en vente prochainement.

Il fait ensuite part du décès de M. Braive, membre associé.

Il signale, d'autre part, aux membres de l'assemblée la manifestation qui aura lieu le dimanche 2 octobre à Hamoir à l'occasion de l'inauguration du monument Delcour. M. Halkin se fait à ce propos l'interprète du Comité pour inviter spécialement les membres de l'*Institut* à cette commémoration.

III. M. l'abbé Jean Govaerts, Mlle Rose Hardy et M. Jean Beer de Lexhy sont élus membres associés de l'*I. A. L.*

IV. Communication de M. Paul Harsin : *L'élection de Joseph Clément de Bavière* (1694). Le conférencier, en un style élégant, nous fait revivre la plus mouvementée des élections épiscopales qu'il y ait eu à Liége. Les documents qu'il a eu la bonne fortune de dépouiller à ce sujet, lui permirent de rétablir jour par jour toutes les intrigues et les rivalités que suscita cette élection à laquelle s'intéressèrent vivement les diverses cours d'Europe et qui eut pour résultat inattendu de mettre en présence deux princes élus Jean-Clément de Bavière et le grand maître de l'Ordre teutonique. La mort de ce dernier, atteint par l'épidémie de peste qui sévit à Liége en 1694, contribua à solutionner cette situation des plus compliquées. Cette communication, au plus haut point suggestive, fut écoutée avec un intérêt soutenu par l'assemblée.

Le président félicita cordialement M. Harsin et se fit l'interprète de l'*Institut* pour le remercier de sa belle communication, ainsi que de son beau travail récent sur « Les relations extérieures de la Principauté de Liége sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph-Clément de Bavière », dont il vient de faire hommage d'un exemplaire à notre bibliothèque.

V. Sont présentés en qualité de membres associés : MM. Edouard Grangé, industriel, 20, rue Fusch, à Liége ; Victor Tiriar , industriel, 242, boulevard d'Avroy, à Liége ; Winand Leenaerts, 87, rue du Moulin, à Bressoux; Georges Gaspard, ingénieur, quai de la Boverie, à Liége ; Georges de Méline, docteur en médecine, 39, rue Louvrex, à Liége ; et Mlle Marie Louis, 51, avenue de l'Observatoire, à Liége.

VI. *Affaires diverses.* — M. le président met en quelques mots l'assemblée au courant de la situation financière de l'*Institut* et du coût élevé de nos publications, et son exposé provoque un échange de vues, duquel il ressort que, en principe, l'assemblée n'est pas adversaire d'un relèvement du coût de la cotisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Procès-verbal de la séance du 23 octobre 1927

La séance est ouverte à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. Magnette, président.

40 membres sont présents.

I. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de septembre, qui est approuvé sans observation.

II. Le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance adressée à l'*Institut* depuis la dernière séance, notamment une lettre de M. Remouchamps, directeur du Musée de la Vie Wallonne, signalant la démolition d'une vieille façade place du Marché ; d'une lettre de M. Jaspar, signalant également le projet de démolition de plusieurs maisons à l'angle des rues Hors-Château et de la Poule.

M. le président fait part à l'assemblée de la nomination en qualité de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de M. Gust. Ruhl, ancien président de l'*Institut*, et donne lecture d'une carte de ce dernier remerciant des félicitations lui adressées par le Bureau au nom de l'*I. A. L.*

M. Pholien fait part de la découverte de pierres tombales et de sarcophages dans les travaux effectués au Rialto (ancien Couvent des Dominicains) par la banque du Crédit Général Liégeois. Il communique une lettre de cette dernière, nous promettant, à son intervention, pour le Musée tout le produit des trouvailles.

M. Pholien expose ensuite à l'assemblée l'état inquiétant de nos finances et il propose qu'à la prochaine séance, la question du relèvement du montant des cotisations soit examinée et discutée.

Cette mesure s'impose, dit-il, si l'on veut continuer le service des publications comme auparavant.

L'assemblée décide de porter cette question à l'ordre du jour de la séance de novembre.

III. Mlle Maria Louis et MM. Georges Gaspard, Georges de Meline, Edouard Grangé, Victor Tiriard et Winand Leenaerts sont élus membres associés de l'*Institut*.

IV. Communication de M. F. Magnette : *Le Baron d'Otreppe de Bouvette, archéologue et causeur littéraire* (1787-1875). M. Magnette, dans sa communication, nous montra le Baron d'Otreppe tout d'abord comme homme d'œuvres et ensuite comme homme de plume, et il met principalement en relief la part prépondérante qu'il eut à la création du Musée archéologique auquel il fit généreusement apport de toutes ses collections et d'une société d'archéologie dont il fut le premier président.

M. J. Brassinne, avec beaucoup d'a-propos, félicita et remercia M. Magnette de son intéressante causerie.

V. Sont présentés, en qualité de membres associés, MM. Henri Somzé, vice-consul du Mexique, 17, rue de Spa, à Liége, et Albert Raick, industriel, 19, rue du Jardin Botanique, à Liége.

VI. *Affaires diverses.* — Néant.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Le retour de Joseph Clément de Bavière dans ses Etats en 1715

On sait que la guerre de la Succession d'Espagne obligea le prince-évêque de Liége, Joseph Clément, électeur de Cologne et allié de Louis XIV, à se réfugier en France. Nos ancêtres, tout en obtenant des belligérants la faveur de demeurer neutres, ne purent cependant échapper à l'occupation militaire des Hollandais. Aussi, lorsque les négociations de paix se furent nouées en 1713 et en 1714, le prince et les sujets conjuguèrent-ils leurs efforts pour la restauration intégrale de leur situation antérieure. La cause de l'électeur, finalement abandonnée par le Grand Roi, trouva heureusement un défenseur auprès du souverain de Vienne et le rétablissement de Joseph Clément dans toutes ses dignités fut stipulé dans les traités de Rastadt et de Bade.

Le moment était donc venu, pour notre prince-évêque, de rentrer dans ses Etats après un exil de douze années. Son retour se marqua de quelques incidents curieux sur lesquels sa propre correspondance jette une amusante lumière.

Le commandant hollandais de la citadelle de Liége avait, dès le mois de décembre 1714, demandé à son gouvernement des instructions précises sur la conduite à tenir lors du retour du prince. On lui prescrivit de lui faire toutes les « civilités accoutumées » mais de ne pas lui remettre les clefs de la place ! (1).

Le 7 janvier 1715, Joseph Clément quitta Paris pour arriver à Rocroi le soir du 9. Aussitôt, il fit part de ses premières impressions à son ami, le baron de Roost. Son billet vaut d'être cité.

Mon très cher baron de Roost,

J'arrive à ce moment icy roué de la chaise par les plus détestables chemin du monde, mais quoyque cela me fait bien mal, il me fait bien plus l'arrivée d'un courrier de la part de la ville de Liege, laquelle refuse net le logement de mes quattre regimens dans la ville et faubourgs de Liege, alleguant encor, par dessus le marché

(1) LAMBERTY, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, t. IX, p. 66.

que cela est contre leurs privilèges et sans exemples. Et la sotte conclusion de cette lettre est que je me contente de voir le feu de joie de mon peuple. Voila une belle reception à l'aproche de mon pais ! Cependant je n'en démorderai pas, dussai-je périr, mais comme je connois d'ou part ce coup, je m'attend à des extremitez. Ainsy, je les menacerai de l'Empereur, et je vous commande de prier de ma part Mr. le comte de Konigseck (1), qu'en cas qu'ils feroint la sottise de refuser la porte à mes trouppes, d'envoier à moy, par ce meme courrier un ordre d'avoir quattre bataillons de l'Empereur pour me soutenir : je lui donne ma parolle que je n'en abuserai pas, et que devant de venir aux hostilitez on tentera touttes les voies amiables. Au rest il suffit que je pourrois montrer cette lettre, pour que d'abord ils fléchiront les genoux, car rien ne baissera jamais le caquet de ces gens hormis quand ils verront que l'Empereur me soutient. J'entrevoi la fourberie, ils esperent que ne laissant pas entrer mes trouppes dans la ville, je n'y viendrai point, mais ils entreront et je ne pourrois être en sureté de la citadelle ou les Hollandois sont.

Je vous dépesche ce courrier qui est un domestique de Mr. de Lagrange et qui se propose de faire une belle diligence. Je ne partirai pas de Dinant jusqu'à ce qu'il soit de retour. Ho je suis dans une belle colère contre la ville et si je suivois mes transports, je leur citerois l'exemple de 1684.

Je suis tout a vous. En hatte,

(Signé) MENTL (2).

Ce premier incident se calma cependant et une nouvelle lettre de l'électeur, datée de Dinant, le 13 janvier, nous apprend que les bourgmestres de Liége se sont excusés des formes un peu cavalières de leur lettre au prince mais qu'ils continuent à insister pour qu'aucune troupe ne loge dans la ville.

Enfin, le 17 janvier, Joseph Clément put faire sa Joyeuse Entrée dans la Cité et, le lendemain, en adressa le récit au baron de Roost.

Mon tres cher baron de Roost,

Me voicy enfin arrivé dans ma Cité de Liege apres tant d'années d'absence. Et pour vous informer plus en detaille de ce qui s'est passé dans mon entrée, je vous dirai que mardy dernier, je partis de Dinant pour venir coucher à l'abbaie de St Gille ou effective-

(1) Il s'agit de l'ambassadeur impérial aux conférences d'Anvers où Roost était lui-même délégué.

(2) *Archives de l'Etat à Liége* : Correspondance du baron de Roost avec Joseph Clément, reg. II., f. 9. « Mentl » est le pseudonyme dont se sert l'électeur dans sa correspondance privée.

ment j'arrivai le soir d'assé bonne heure. A mon passage de la Meuse, je trouvai les bourguemaitres en etat de cette ville de Liege, beaucoup de noblesse et de personnes de touttes conditions, qui m'y attendoint et qui m'enleverent (pour ainsi dire) en sortant du bateau pour me porter à terre.

Jamais on n'a témoigne tant de joie et cela alla jusqu'a verser des larmes, sans qu'on pu remarquer sur les visages qu'une vraie et sincere allegresse et des mouvemens que le cœur inspiroit.

Je fis mon entree le lendemain, 17 de ce mois, ou j'eu encor plus de sujet d'etre content par les acclamations de tout le peuple qui ne pouvoit contenir sa joie et qui en donna mille marques publiques par des cris redoublez, par des feux, des illuminations, des chronographes et autres choses usitées en pareilles occasions. Je fus descendre à l'Eglise cathedrale, et de la, au chapittre : mais autant de gaieté et de réjouissance que j'avois vu dans toutte la ville, autant de morne silence et de consternation je trouvai dans la pluspart des chanoines, qui me parurent etonnez et fort incertains de la contenance qu'il devoint tenir.

Hier jeudi 17 du courant, je dis une messe solennelle dans mon Eglise cathedralle, d'un autel qu'on avoit dressé devant le cœur à laquelle tout le clergé seculier et regulier assista. Et, vers le soir, je fus au salut, qui se dit tous les jeudis sans en avertir personne : je ne trouvai que cinq chanoines dans le chœur et le reste n'étoit que des chapellains, envers qui j'agis d'abord en maitre, et avec l'autorite episcopalle. Car aiant remarqué qu'ils avoint tous la calotte en tête, je la leur fis oter, les avertissant qu'on n'en devoit pas avoir en presence du Très Saint Sacrement de l'autel. Dabord qu'on seu que j'étois a l'Eglise, chacun s'empressa d'y venir et le chœur fut bientôt rempli. Enfin, les choses vont assé bien, mais il y a toujour en certaines gens, un esprit de révolte et de mutinerie, que j'aurai bien de la peine a deraciner.

Je scais que le conseiller Du Chateau, sachant que je venois icy avec mes trouppes, eut assé d'audace et d'insolence pour proposer de leur fermer les portes de la ville, et de se deffendre vigoureusement contre elles, si elles y vouloint entrer par force : c'est une circonstance qu'on me cache : mais j'en suis informé de si bon lieu que je n'en scaurois doutter.

J'ai bien besoin du secour de S. M. I. et de la fermeté de Mr. le comte de Konigseck, aussi bien que de l'assistance de Mrs ses autres ministres, pour ranger ces mutins à la raison. Et je le repette encor, je ne serai jamais paisible dans mes Etats, si l'Empereur n'a la bonté de me donner quelque marque éclatante et publique de la bienveillance et protection dont elle veut bien m'honorer... (1).

---

(1) *A. E. L.* Correspondance du baron de Roost avec Joseph Clément, reg. II, f. 27-29.

On le voit, le premier contact de l'électeur avec ses sujets liégeois n'avait pas été entièrement favorable. Le second le sera bien moins encore.

En effet, le prince avait convoqué les Etats aux fins d'obtenir un millier de fantassins, quelques centaines de cavaliers et un donatif de 100.000 écus (1). L'accueil des Etats noble et tiers à ces propositions fut presque satisfaisant. Mais le chapitre manifesta une hostilité décidée. Certains chanoines, nous apprend l'électeur, se montrent d'une « rare insolence, d'un orgueil insupportable, et il faut une patience à toute épreuve pour ne pas leur rompre en visière..., ils reçoivent mes honnetetez comme des choses qui leur sont dues sans en témoigner la moindre reconnaissance » (2).

On finit par échanger de gros mots, sans pouvoir adoucir l'intransigeance mutuelle. Joseph Clément écrit au baron de Roost : «La journée d'Etat va son train; mais vous ne scaurié croire jusqu'où va l'insolence et l'orgueil de certaines gens : on est tous les jours aux épées et aux couteaux, pour ainsi dire, dans le chapittre, et il y a des divisions épouvantables : mais j'espère de pacifier toutes choses et de les ranger à la raison. Ils veuillent bien passer 600 hommes et un donatif de 60.000 écus, mais je n'en demorderai pas, et je n'accepterai rien, s'ils ne me donnent 1000 hommes en deux corps séparez et 100.000 écus de présent outre le donatif ordinaire de 30.000 écus » (3).

Dans l'espoir de vaincre la résistance des tréfonciers, Joseph Clément prit la parole lui-même aux Etats, le 17 février. Ce fut en vain : le chapitre demeura intransigeant et, le surlendemain, le prince dut lever l'assemblée sans avoir rien obtenu de plus. Il sé retira dans son électorat d'où il se répandit en termes fort vifs sur la conduite de ses sujets (4).

---

(1) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége au XVIIe siècle*, t. II, p. 319.

(2) *A. E. L.* Ibidem, f. 64-65. La correspondance de l'électeur est remplie de traits curieux et piquants dont il ne peut être question ici. Ainsi, pour amadouer le grand doyen de Sélys, Joseph Clément lui fit cadeau d'une tabatière d'or. Sélys accepta le présent, mais loin de modifier son attitude, écrit le prince, « il est plus enflé que jamais d'orgueil et d'ambition et il a été jusqu'à me dire quasi des duretez » !

(3) *A. E. L.* Ibidem, f. 79-80.

(4) *A. E. L.* Ibidem, f. 92.

Sans doute, son long séjour à la cour de Versailles lui avait fait quelque peu oublier son rôle et ses obligations de souverain constitutionnel. Nos ancêtres les lui rappelèrent un peu durement au lendemain de son retour. Jusqu'à sa mort, Joseph Clément en conserva le souvenir cuisant. En 1719, à la suite d'un nouveau conflit analogue avec les Etats (1), il adressa à son ami, le baron de Roost, cette lettre curieuse qui le peint tout entier et qui nous révèle ses sentiments rageurs... mais impuissants.

Bonn, le 5 juillet 1719.

Mon tres cher chef de Noblesse,

Comme vous parlé aussi en Republicain, je vous repond sur ce digne tiltre qui vous fait oublier celuy de chef d'escadre parlequel vous mesté soumis despotiquement (2). Ainsy, Monseigneur, je vous repond aussi que je ne scaurois comprendre comment vous me pouvé écrire que je serois content du dernier recet des Etats puisque je n'y trouve qu'insolence, revolte et menaces peu convenables. Apparemment que vous esté assé persuadez de vostre fermeté de croire encore que je plierai a vos ordres : il est vray, je suis en partie la cause de vostre presomption. Car comme je fais le fier sans trouppes et sans argent vous croié être plus en droit d'avoir le dessus sur moy, aiant un avantage de plus, puisque vous avé de l'argent, et vostre regiment de l'Etat.

Comme il nous conviendra donc de tirer a courte paille ensemble nous verrons qui attrapera le plus long : il ne s'agit pas icy d'un pitoiable Etat major, mais il s'agit en cela de la souveraineté entre le maitre et ses sujets. Cela se verra qui gagnera. Entre tems je vous deffie de continuer vostre travaille de la chaussée (3), car j'auroy autant de cœurs des peuples opprimez que vous auré de cailloux dans vostre chaussée.

Continué vos fiertez envers moy, messieurs vos petittes puissances, et meme appelé a vostre secour les Hauttes (4) ; Nous

(1) Voyez-en les détails dans DARIS, *op. cit.*, p. 331.

(2) Le baron de Roost, chef de l'Etat noble de la principauté, s'était, semble-t-il, solidarisé avec celui-ci dans sa résistance aux volontés du prince : il avait refusé de voter l'augmentation des forces militaires demandées. Comme le ton de cette lettre diffère sensiblement de centaines d'autres, adressées par le prince à Roost, celui-ci a cru devoir nous apprendre, dans une note marginale, que « S. A. E. ma écrit cette lettre étant sans doute de mauvaise humeu r!

(3) Il était alors question de la construction des chaussées pour lesquelles les Etats avaient voté des sommes considérables, mais dont le prince contestait l'utilité.

(4) Allusion aux Provinces-Unies, avec lesquelles la construction d'une chaussée devait mettre la principauté en plus étroit contact.

verrons qui gagnera la bataille : mais point de fanfaronade, excitus acta dabit. Et je suis, mon tres cher monseigneur chef de noblesse, vostre tres humble serviteur.

(Signé) Le prince de Liege,
Colonel au service de ses Etats [1].

Paul HARSIN.

L'importance historique de la vallée de la Mense avant le XIIIe siècle

Sous ce titre, M. F. Rousseau, archiviste à Bruxelles, a fait une communication du plus vif intérêt historique à la séance du 14 novembre 1926 de la *Société pour le Progrès des études philologiques et historiques* de Bruxelles.

« Cette communication, dit le procès-verbal, est une esquisse du rôle qu'ont joué dans l'histoire nationale les régions comprises *dans l'ancien diocèse de Liége*, que l'auteur appelle le « pays mosan ». En effet, ce diocèse comprenait, à peu de chose près, tout l' « hinterland » de la vallée de la Meuse à la hauteur de son cours moyen, c'est-à-dire groupait les régions situées en bordure de la Meuse, régions naturellement orientées vers le fleuve. La Meuse constituait le trait d'union, l'axe d'équilibre de ce vaste diocèse. Le diocèse de Liége n'était autre que l'ancienne « civitas Tungrorum », qui a connu sous l'empire romain une grande prospérité économique. La présence de mines de fer, fort riches, en faisait le « bassin industriel » le plus occidental de la Gaule. Deux grandes voies de communication contribuèrent à cette prospérité : 1° une route terrestre, la chaussée de Cologne à Boulogne-sur-Mer, qui suivait une direction parallèle à la Meuse (chaussée Brunehaut) ; 2° une route fluviale, la Meuse... Cette situation devait persister pendant tout le haut moyen âge. Les bourgs de la Meuse, Dinant, Namur, Huy, Maestricht, d'origine romaine, ont été le siège d'ateliers monétaires aux époques mérovingienne et carolingienne. Ce sont les plus anciens « portus » de la Belgique. Des relations très étroites,— que la vallée de la Meuse rendait faciles —, existaient entre le diocèse de Tongres-Liége et les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Ces quatre diocèses, vrai centre vital de l'Austrasie, restèrent le pays de prédilection des Carolingiens,

---

[1] *A. E. L.* Ibidem, reg. VII. Cette épitre se passe de commentaires. Mais le baron de Roost, qui nous l'a conservée, a cru devoir ajouter en note : « Il y a bien de l'aigreur et de l'hironie (sic) dans cette lettre ! »

qui en étaient originaires et y possédaient leurs domaines familiaux et leurs principales « villae ». Sous les successeurs de Charlemagne, les bassins de la Meuse et de la Moselle forment les parties les plus vivantes de toute la *Francia*. Dans l'histoire diplomatique du IXe siècle, la Meuse tient une place marquante. Entre les années 843 et 878, on ne compte pas moins de 14 traités ou conventions conclus dans des localités riveraines ou voisines du fleuve. Le réveil du commerce et de l'industrie, au XIe siècle, se manifeste d'abord le long des anciennes voies commerciales, des voies traditionnelles, avant d'emprunter des directions nouvelles. En Basse Lotharingie, c'est dans la région de la Meuse, qui avait toujours renfermé des centres de trafic d'une certaine importance, que nous constatons les premiers effets. Le commerce mosan prit au XIe siècle un développement considérable. Ce commerce se trouvait orienté surtout suivant la direction du cours de la Meuse en amont comme en aval. D'autre part, il débordait au loin vers l'Europe centrale. Les marchands mosans pénétraient jusque dans la vallée du Danube ; ils fréquentaient la grande foire d'Enns, où ils se trouvaient en contact avec des marchands de Russie. *Ce fait explique la découverte en Russie de nombreuses monnaies du XIe siècle, frappées à Dinant, à Namur, à Huy, à Maestricht.* — Chose curieuse, on ne relève pas de trace de rapports suivis avec la Flandre avant le XIIIe siècle. — La précoce apparition des franchises urbaines en pays mosan est une conséquence de sa prospérité économique. Huy obtint, en 1066, la plus ancienne charte de liberté de l'Europe occidentale, et le cas de Huy n'est pas isolé. — Au développement de la vie économique correspondait un magnifique épanouissement de l'art et de la littérature. Les écoles du diocèse de Liége étaient célèbres dans toute la chrétienté, *notamment dans les pays slaves.* Il importe de souligner l'indépendance des écoles liégeoises et des écoles de Metz, de Toul et de Verdun. Liége et les trois Evêchés ont constitué une véritable province intellectuelle, distincte et souvent fort en avance sur les autres centres d'études de l'Empire. Au point de vue artistique, nous avons l' « art mosan ». Depuis quelques années, on commence à se rendre compte de la part considérable qui lui revient dans la floraison de l'art rhénan, avec lequel il est étroitement apparenté. Au point de vue artistique, comme au point de vue littéraire, Liége ne fait qu'un avec Verdun, Toul et Metz. C'est la patrie des Renier de Huy, des Godefroid de Claire, des Nicolas de Verdun, des Hugo d'Oignies.

» Au XIIIe siècle, la page est tournée. En Basse Lotharingie, le Brabant prend le pas sur la région liégeoise ou mosane. L'hégémonie politique, la supériorité économique se déplacent vers le Nord. Deux causes ont surtout contribué à ce renversement d'une situation séculaire : 1° l'établissement d'une route commer-

ciale nouvelle entre Cologne et la mer ; 2° la puissance croissante du duc de Brabant. Cette route nouvelle, dont l'importance est déjà notable dans la seconde moitié du XIIe siècle, devient au XIIIe siècle la voie la plus fréquentée des Pays-Bas. Franchissant la Meuse à Maestricht, elle atteint l'Escaut à Gand et la mer à Bruges. C'est le long de cette voie, à des points d'étapes, que prennent naissance Louvain et Bruxelles.

» C'est aussi au XIIIe siècle que se perd la notion de « Lotharingie ». Somme toute, cet Etat, loin d'être une création artificielle, comme on l'a dit parfois, ne manquait pas de cohésion. Liége, avec Metz, Toul et Verdun, en constituaient les quatre piliers, et la vallée de la Meuse formait, pour ainsi dire, son axe d'équilibre et son artère vitale. Autant que la chute de l'Eglise impériale, la décadence économique de la vallée de la Meuse et le déplacement vers le Nord, au profit du Brabant, des courants commerciaux provoquèrent la dislocation de ce grand pays, survivance de l'ancienne Austrasie. Au XIIIe siècle, les liens séculaires qui unissaient Liége à Metz, à Toul et à Verdun, sont définitivement rompus...

» ....M. Rousseau, ayant fait observer que le rayonnement de la région mosane, était tel que *Côme de Prague, le premier chroniqueur tchèque, avait étudié à Saint-Lambert de Liége*. M. Pirenne ajoute que le cas n'est pas isolé : *le plus ancien chroniqueur islandais avait fait ses édutes à Gembloux...*

» ....M. Rousseau constate encore que la frontière du diocèse de Liége est aussi une frontière artistique (différence entre le roman de Nivelles et celui de Soignies) et linguistique (elle sépare le wallon picard et le wallon lorrain). — M. Carnoy déclare que dans la dialectologie néerlandaise, on observe des phénomènes plus ou moins analogues. Cologne a exercé son influence jusque dans les environs de Tirlemont. »

L'industrie drapière à Leyde et à Verviers

Sous le titre de *La concurrence entre les centres industriels des Provinces-Unies et de la Principauté de Liége aux XVIIe et XVIIIe siècles et les Origines de la Grande Industrie drapière verviétoise*, M. Henri Laurent nous rend le grand service, dans un article paru dans la *Revue d'Histoire moderne* (mai-juin 1927, pages 216-219), de résumer à l'usage du public les conclusions auxquelles a abouti un savant réputé de Hollande, M. N.-W. Posthumus, professeur à l'Université de

Leyde, lequel a consacré sa vie à l'étude approfondie de l'histoire de l'industrie textile de Leyde depuis les origines jusqu'à la fin de l'ancien régime. A notre tour, nous reproduisons ici la partie essentielle de l'exposé de M. Laurent, certain qu'elle ne pourra qu'intéresser vivement beaucoup d'entre nous.

« On savait jusqu'ici qu'au début du XVIIe siècle, le centre industriel textile de Leyde s'était développé avec une extrême rapidité pour prendre une place primordiale en Europe. On savait qu'une des causes majeures en avait été l'émigration, après la chute d'Anvers, de centaines de drapiers flamands et brabançons, attirés par le renom de la vieille métropole manufacturière et la certitude de pouvoir pratiquer en paix la religion nouvelle. On savait encore que cette industrie n'avait cessé de décliner pendant tout le XVIIIe siècle, et on l'avait expliqué par la concurrence de la draperie rurale, surtout celle de Tilburg, par un processus analogue à celui du déclin de l'industrie drapière des Pays-Bas Méridionaux trois siècles plus tôt.

» Dans le tome V de son *Histoire de Belgique*, M. Pirenne avait déjà pressenti l'importance d'une autre concurrence, celle des centres liégeois et particulièrement, dans les limites du duché de Limbourg, celles de l'industrie naissante de Verviers. En même temps, M. Em. Fairon avait développé cette idée en un opuscule devenu par malheur extrêmement rare. Tous deux s'étaient basés sur des textes extraits du tome V des sources de M. Posthumus. Celui-ci ayant fait depuis lors son tome VI et dernier, peut exposer la question dans tout son développement et confirmer les vues de ses prédécesseurs d'une façon éclatante.

» Il a tout d'abord bien marqué l'opposition entre la draperie de Leyde, urbaine et passablement réglementée, et celle de Verviers, rurale, surtout aux origines, et beaucoup plus libre. Autre aspect de la concurrence : la différence entre l'organisation du travail des espèces inférieures, futaines et camelots. A Leyde, le contact entre ces deux branches d'industrie était tout à fait étroit, de manière que les ouvriers sans travail dans l'une d'elles pouvaient tourner leur activité vers l'autre. Mais cette heureuse disposition, cette absence de spécialisation se révéla funeste à l'industrie de Leyde dès les premiers signes de son déclin. En effet, lorsqu'un ouvrier drapier de cette ville émigrait, c'étaient les deux branches de l'industrie textile qui perdaient ses bras, et le déclin de l'une entraina le déclin de l'autre.

» M. Posthumus distingue deux périodes dans l'histoire de cette rivalité entre Leyde et Verviers (on peut la réduire à ces deux termes) : avant et après 1638. Tout comme Leyde, mais dans une

mesure beaucoup plus restreinte, le pays de Liège avait reçu après la chute d'Anvers sa part de l'émigration des drapiers flamands: une industrie liégeoise de la sayetterie s'était développée dans le premier quart du XVIIe siècle. Jusqu'en 1638, le centre de Leyde tient nettement la tête. M. Posthumus apporte des preuves décisives de la force d'attraction qu'il exerce, en particulier l'immigration continue de drapiers liégeois et limbourgeois, qui vont travailler à Leyde, s'y inscrivent comme bourgeois ; des enfants du pays de Liège sont envoyés chez des patrons drapiers de Leyde, le plus souvent chez des maîtres wallons qui viennent de s'y installer. Mais, dès cette époque, les entrepreneurs hollandais ont remarqué la différence des *standard of life* comparés des ouvriers urbains de Leyde et des ouvriers ruraux du Limbourg ; ceux-ci se contentent de salaires inférieurs. Aussi ces entrepreneurs envoient-ils en Belgique de la laine espagnole pour en faire confectionner des draps dont ils assurent l'exportation et qui, vendus à l'étranger comme draps de Hollande, leur procurent de plus gros bénéfices. Les atouts de la future concurrence limbourgeoise se manifestent déjà clairement.

» Vers 1688, renversement de la situation. C'est à cette date en effet que l'immigration belge à Leyde commence à diminuer. Symptôme plus suggestif encore, les Liégeois arrivés le plus récemment à Leyde retournent chez eux. D'autre part, les entrepreneurs liégeois ne se bornent plus à l'emploi d'une laine grossière pour la confection de leurs draps; ils utilisent la fine laine espagnole, qu'ils font acheter de seconde main à Amsterdam. Dès 1638, la laine de Ségovie est travaillée à Verviers, à Limbourg, à Aix-la-Chapelle, à Juliers, à Berg. La concurrence verviétoise, s'appuyant sur cette matière première de choix, favorisée par les bas salaires, peut rivaliser en qualité et en prix avec celle de Leyde et enlève peu à peu au premier centre d'industrie textile des Provinces-Unies son commerce d'exportation. Bien mieux, les rapports économiques des deux zones sont bientôt renversés. C'est Leyde qui commence à travailler pour Verviers comme « Lohnindustrie » : la laine est teinte et les draps sont tondus à Verviers, puis ils partent à Leyde pour la teinture à la pièce qui exige de plus grands soins. Les entrepreneurs belges vendaient comme draps hollandais les draps apprêtés de la sorte.

» Naturellement, les Hollandais essayèrent de résister à la concurrence liégeoise à coups de droits d'exportation sur la laine espagnole et de taxes d'entrée sur les draps étrangers. M. Posthumus nous raconte la série des mesures inutiles qu'ils prirent, d'ailleurs contrebattues par les commerçants hollandais en laines eux-mêmes. D'autre part le protectionnisme économique introduit dans la principauté de Liège et ensuite le fameux droit du 60e entravèrent l'importation et le transit des draps hollandais

dans les Pays-Bas méridionaux et fortifièrent encore la sitaution de l'industrie verviétoise, si bien qu'au XVIIIe siècle, Verviers résista victorieusement dans la lutte de tarifs entre les Provinces-Unies et la principauté de Liége. Le déplacement du centre de gravité fut si complet que très tôt l'on vit des drapiers de Leyde aller s'établir à Liège et y exercer la draperie. L'ultime mesure qu'auraient pu imaginer les Hollandais pour porter un coup décisif à la draperie verviétoise, l'interdiction d'exporter la laine, n'aurait pas donné de résultats, car depuis la fin du XVIIe siècle, les Liégeois ont pris l'habitude d'acheter en France même la laine d'Espagne.

» Après avoir réduit la concurrence de Leyde, Verviers développe vigoureusement son grand commerce d'exportation qui couvre bientôt toute l'Allemagne rhénane et finit par s'étendre jusqu'en Italie et à la Baltique. Le grand capitalisme caractérisé par l'emploi de plusieurs milliers de salariés apparaît en même temps à Verviers. C'est un des épisodes les plus intéressants et les plus actuels des débuts de la grande industrie que M. Posthumus vient de retracer en nous donnant les bonnes feuilles de quelques-uns des chapitres qu'il va consacrer au déclin du centre industriel de Leyde aux XVIIe et XVIIIe siècles. »

Fouilles à Tilice

La journée organisée le dimanche 11 septembre dernier, à l'initiative de nos collègues J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, et devant permettre aux membres de l'*Institut* et à d'autres invités d'assister à la mise au jour du 500e fond de cabane omalien,a eu le succès désiré par ses initiateurs, si l'on en juge par la quantité et la qualité rare de certaines pièces qui ont été trouvées par les fouilleurs. Un « atelier » de taille de silex s'est même révélé, découverte ajoutant un intérêt considérable et nouveau à celui qu'amènent d'ordinaire la recherche et l'exploration de fonds de cabanes hesbayens. M.Hamal, voulant du reste mener à meilleure fin encore les fouillles entreprises devant tous, les a poursuivies le jeudi et le dimanche suivants, et il en est résulté que le champ exploré de Tilice (Fexhe-Slins) devra prendre place dans la nomenclature préhistorique à côté de ceux qui, nombreux déjà, illustrent tant de villages de la région hesbignonne.

Le succès de la journée du 11 septembre s'est affirmé aussi par le nombre considérable de ceux qui ont répondu à l'invitation de l'*Institut*. De soixante à soixante-dix personnes se sont trouvées réunies autour des trois fosses où œuvraient les fouilleurs, et ont suivi avec une attention que rien n'a rebuté, ni la pluie, ni la boue sans cesse grandissante, l'avancement progressif des tranchées pleines de silex. Nous avons pu remarquer la présence de M. E. Rahir, conservateur aux Musées du Cinquantenaire, de M. L. Fredericq, professeur émérite à l'Université, des professeur Ch Fraipont et Lonay, de M. Goffart et Maréchal, professeur de sciences à l'Athénée, du P. O'Kelly, de nombreux membres de l'*Institut* de la plupart des membres du Bureau de celui-ci, de M. Collette, échevin de Fexhe-Slins, de plusieurs dames, etc.

Tout ce monde a résisté héroïquement à l'assaut d'ondées répétées qui sévirent à partir de midi et c'est devant une assistance encore fournie que M. F. Magnette, président de l'*Institut*, a tenu à rendre hommage aux organisateurs de la journée en prononçant, entre deux averses, l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs,

Je me reprocherais, comme président en fonctions de l'*I. A. L.*, et je considérerais comme peu équitable et à la fois peu aimable, de ne pas adresser ici, devant tous, nos remercîments les plus chaleureux à nos collègues Jos. Hamal et Jean Servais, pour l'heureuse initiative qu'ils ont prise de nous inviter, confrères de l'*Institut* et amis, à assister à l'une de ces fouilles dont ils ont, pour ainsi dire, le monopole, depuis tant d'années. Mais c'est qu'aussi, pour eux d'abord, les recherches qu'ils viennent de poursuivre devant nous leur ont permis de mettre au jour, dans la série tant de leurs propres découvertes que de celles de leurs illustres devanciers ou de leurs collaborateurs, le 500e fond de cabane de l'époque néolithique, dite omalienne. Chiffre vraiment magnifique, et qui provoque avec raison un réel sentiment d'orgueil. Mais, c'est aussi pour l'*Institut* et pour la science spécialement liégeoise, une date que celle d'aujourd'hui. Car, comme le rappelle très justement la Notice que vous avez tous pu lire, dans le dernier numéro de la *Chronique archéologique*, l'importante découverte, signalée il y aura bientôt 40 ans, en 1888, par MM. De Puydt et Davin-Rigot, la première de l'espèce faite et décrite en Europe occiden-

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

tale, a, depuis, donné lieu à des fouilles exécutées presque exclusivement par les préhistoriens de Liége, membres de l'*I. A. L.* Nous pouvons donc, à bon droit, en être fiers et pour la bonne réputation de nos savants confrères, passés et présents, dont le groupe forme vraiment une école liégeoise, et parce qu'il convient que justice soit rendue à chacun, et aussi pour bien marquer que les sociétés locales de province ont leur utilité et que la décentralisation scientifique, étant une bonne chose, doit être maintenue envers et contre tous.

Nos collègues et amis Hamal et Servais ne m'en voudront certainement pas, si, après les éloges bien mérités auxquels ils ont droit pour l'organisation de cette excursion vraiment originale et si bien réussie, et après nos remercîments, je me permets d'évoquer ici le souvenir de ces savants dont je viens de parler et qui ont été leurs maîtres, leurs initiateurs, et dont ils ont été les dignes disciples, les parfaits continuateurs.

Combien, n'est-ce pas, nous voudrions voir rassemblés ici près de ces tranchées ouvertes depuis quelques heures seulement, et à côté des organisateurs de cette journée, les Cyprien Galand, et Jos. Gaillard, les Davin-Rigot, les Jul. Fraipont, les Max Lohest, les Lucien Renard, à côté aussi de Marcel De Puydt, toujours là lui, mais hélas ! loin désormais de notre cité ; à côté aussi de nos confrères de Bruxelles, MM. le baron de Loë, Rutot et Rahir, qui ont toujours, avec tant de sympathie, encouragé les travaux de nos concitoyens de Wallonie !

Mais ce n'est là qu'un rêve. Le temps, notre maître inexorable à tous, a fait son ouvrage, nous causant des pertes douloureuses. Accordons notre pieux souvenir à ceux qui ne sont plus, à ceux qui ont tant œuvré pour la science, bien commun à tous, comme nous nous recueillons à la pensée de ceux, officiers et soldats, qui retournaient aussi la terre, mais dans des tranchées sinistres, celles-là, où la sonde révélatrice et pacifique de débris d'une humanité passée, était remplacée par la grenade, le lance-mine et les gaz homicides.

Mais, à côté de cette mélancolie des souvenirs des choses et des hommes périmés, il nous reste heureusement la satisfaction de constater que les exemples des anciens ont donné d'heureux fruits et que la lignée des préhistoriens liégeois ne s'est pas éteinte avec eux. Nous avons pu constater aujourd'hui que le travail qui consiste à arracher à notre vieille terre hesbignonne les secrets de ses trésors, vraiment inépuisables, est en bonnes mains, et que rien n'indique qu'il s'arrêtera.

Grâce en soient rendues en particulier aujourd'hui, à MM. Hamal et Servais, associés si étroitement dans un labeur continu depuis si longtemps qu'on ne sait réellement point séparer leurs noms,

devenus une sorte de firme, de raison sociale de l'Ecole liégeoise et de l'*Institut archéologique.*

Félicitons-les de leurs succès répétés, remercions-les encore de nous avoir conviés si aimablement à assister à leurs travaux. La journée présente aura été une belle fin d'excursion pour l'année 1927. J'en suis heureux personnellement comme représentant de nôtre vieille société, et en votre nom, à tous, Mesdames et Messieurs, je leur dis : Bravo, comme je leur dis : Merci, cordialement merci !

M. Rahir et après lui M. le Professeur Lonay, au nom de ses collègues de la Société des Botanistes liégeois, ont tenu à s'associer aux félicitations du président de l'*Institut*, chacun sohaitant de pouvoir célébrer un jour la découverte du... 1000e fond de cabane néolithique.

La journée du 11 septembre 1927 aura donc marqué une date dans les annales, si fécondes cependant, des travaux entrepris par l'école liégeoise d'anthropologie préhistorique, qui lui ont valu en Belgique et au dehors une réputation justement méritée et dont chacun doit se réjouir et se féliciter.

X.

Découvertes archéologiques

Dans les environs de Trèves, au pied de la côte de Sainte-Croix, se font en ce moment d'intéressantes fouilles, sous la direction du professeur Loeske. Il y a quelques semaines, on avait mis au jour les ruines d'un temple de Mithra qui fut, comme on sait, l'un des génies de la religion mazdéenne. Or, comme on continuait les fouilles, on vint à exhumer une dalle en grès du Jura, qui a plus d'un mètre de longueur et environ 50 centimètres de largeur. Elle présente un bas-relief fort bien conservé, représentant dans son cercle la naissance de Mithra. Ce cercle est entouré des signes du zodiaque et des têtes des quatre dieux du vent. Devant le rocher d'où sort le dieu, on voit les animaux sacrés: le corbeau, le chien et le serpent. Dans un fronton se trouvent représentés les quatre éléments.

Tout ce bas-relief, qui date de la fin du premier siècle de notre ère, est une véritable œuvre d'art, un des plus beaux que l'on connaisse actuellement se rapportant à ce culte.

A Bastogne.— Dans le même terrain à Foy-Bastogne, où il a découvert une statuette gallo-romane en bronze, M. L. Mathieu vient de trouver une plaque en cuivre de dix centimètres de côté, représentant un paysage très finement gravé et qui remonte à une époque non encore déterminée. Le même fouilleur avait découvert au même endroit, en 1892, une pierre votive avec une inscription latine : *Deo Enarabo*, datant de la domination romaine et qui se trouve aujourd'hui au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

A Andenne. — Une intéressante découverte archéologique rappelant une période troublée de l'histoire nationale, celle des guerres de religion du XVIe siècle, a été faite dans la grande île de Seilles, qui a une superficie de 12 à 13 hectares.

Le 24 juillet 1577, don Juan d'Autriche s'empara, par surprise, de Namur; cette nouvelle consterna les Confédérés, et leur armée, commandée par Philippe de Lalaing, se dirigea sur Namur dans l'intention de reprendre la ville.

En passant à Seilles, les Confédérés occupèrent le château et le village et y laissèrent une garnison d'un millier d'hommes. Le reste de l'armée, poursuivant sa marche, se buta à la forteresse de Samson. Après de longs et stériles efforts, elle fut repoussée et dut battre en retraite.

Mais la garnison de Samson, victorieuse, s'était avancée sur la rive droite de la Meuse et s'efforçait de déloger les Confédérés occupant Seilles et son château. Les Confédérés s'y étaient fortement retranchés, et avaient construit des fortifications sur l'île : c'est à l'abri de ces travaux qu'ils résistèrent victorieusement aux troupes espagnoles cantonnées à Andenne.

Ce sont les fondements de ces fortifications que l'on a découverts sur l'île ; depuis plus de trois siècles, ils reposaient oubliés sous une couche de terre arable que fouillait, chaque année, le soc de la charrue ; l'inondation extraordinaire de l'an dernier avait enlevé de cette terre une épaisseur de 15, 20 et 30 centimètres, et c'est ainsi que le fer pacifique du laboureur s'est heurté aux vestiges de l'antique appareil de guerre.

Les sondages opérés par l'auteur de la découverte, M. Ch. Godfrind, de Seilles, font évaluer l'épaisseur du mur à plus de deux mètres et sa longueur à plusieurs centaines de mètres.

A lire. — Dans le recueil bien suggestif, intitulé *Récits d'hier et d'aujourd'hui*, que vient de publier le Baron Camille Buffin (1 vol. gr. 8° de 272 pages, édité chez Leherte-Courtin à Renaix. en 1926), on peut lire trois récits intéressant le pays de Liége : Les stratagèmes de Notger, évêque de Liége ; Un banquet tragique : Laruelle et Renesse, 1637; La Panthère de la Révolution ; Théroigne de Méricourt, 1767-1817.

De la prise de Chèvremont, soi-disant par Notger, l'auteur heureusement, avertit ses lecteurs, qu'elle doit être considérée comme une tradition légendaire. Les détails donnés sur la mort de La Ruelle sont exacts et laissent bien l'impression de la vérité ; et quant à l'attitude politique du bourgmestre assassiné, on voit que le narrateur s'est louablement efforcé de tenir la balance égale entre les opinions si divergentes qui se sont fait jour parmi les historiens. La notice sur Théroigne de Méricourt s'aide d'une solide documentation : elle dépeint la « Belle Liégeoise » sous des couleurs exactes, fort éloignées de tant de légendes. Dommage cependant que l'auteur semble admettre, sans discussion, le rôle atroce que Théroigne aurait joué le 10 août 1792 (meurtre du journaliste Souleau). Il y a longtemps que la vérité a été démontrée sur ce point.

— Sous les auspices de la Société des Bibliophiles Liégeois (tome XII, tiré à part de 49 p., impr. G. Michiels à Tongres), M. le professeur J. Gessler vient de signaler sa féconde activité par un travail qui sera certainement remarqué des amateurs du passé et justement apprécié. En attendant que la Société des Bibliophiles Liégeois puisse nous donner, à l'instar de ce qui se fait ailleurs, le recueil des catalogues des bibliothèques du moyen âge à Liége, notre confrère s'est attaché à publier, et cela avec un appareil critique qui semble bien ne rien laisser à désirer, les plus anciens catalogues de la *Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent, à Liége*, conservés dans deux manuscrits du XIIe et du XIIIe siècles, se trouvant dans le dépôt de la Bibliothèque royale de Bruxelles.Si l'on songe que les précédentes publications de ces catalogues remontent l'une à l'année 1869 (par le Dr Nolte), l'une à 1871 (par Kraus), on admettra que l'édition donnée par M. Gessler ne pourra qu'être accueillie avec satisfaction et intérêt par le monde des historiens et des bibliophiles. Elle est extrêmement riche de notes et de références, et elle suppose un labeur considérable, que les spécialistes estimeront à sa juste valeur.

— La *Revue d'Histoire moderne*, de Paris (n° de mars-avril 1927) publie de notre collègue M. P. Harsin, une *Esquisse de la politique de la France à l'égard de la Principauté de Liége, particulièrement au dix-septième siècle* (pages 99 à 128), étude qu'il faut lire, parce que, basée sur une documentation en grande partie inédite, elle montre,une fois de plus, combien le sujet traité est vaste et comporte de développements du plus haut intérêt : caractériser quelle fut à diverses époques l'attitude de la diplomatie des rois français à l'égard de l'Etat liégeois, membre du corps germanique, c'est travailler à démontrer l'importance, en somme considérable, que

jouait notre principauté dans ce qui s'appelle de plus en plus aujourd'hui la « Question d'Occident ».

— De M. Harsin, également, parue dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* (tome V, 1926, fasc. 2-3), une étude sur *Les Origines diplomatiques de la neutralité liégeoise* (1477-1492), — et plus récemment, un travail de première importance, parce que étayé sur une bibliographie énorme, en grande partie faite d'éléments inutilisés jusqu'ici, sur *Les relations extérieures de la principauté de Liége, sous Jean Louis d'Elderen et Joseph Clément de Bavière* (1688-1718) (Fascicule XXXVIII de la Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége). Liége, Vaillant-Carmanne, 1927 (255 pages in-8°).

— M. E. Piton, dont nos lecteurs ont pu apprécier les précieuses recherches ayant trait au passé du pays de Landen, vient de livrer au public une étude assez fouillée sur *Un coin du duché de Brabant* ou *Le pays de Landen au moyen âge* (Courtrai, Jos. Vermant, 1927, 61 pages in-8°, avec plans et carte). On y lira avec profit les chapitres consacrés à la politique envahissante des ducs de Brabant à l'égard de nos princes, à la ville de Landen (trois plans), aux tours d'églises fortifiées (spécialement celle de Lincent), à l'abbaye d'Heylissem, aux tours de châteaux, aux guerres qui ont ensanglanté perpétuellement ce petit pays de frontières.

— Deux monographies sur la draperie hasseltoise, *Geschiedenis van de Lakennijverheid te Hasselt* (2 broch. in-8° de 61 et 89 pages, extraites des *Limburgsche Bijdragen*, 1923). L'efflorescence de la draperie à Hasselt dura jusqu'au milieu du XVIe siècle. Elle fut stimulée par les immigrations d'artisans louvanistes, ceux-ci fuyant leur ville natale que troublaient les luttes civiles. Elle succomba au XVIe siècle sous les effets conjugués des guerres de religion et de son manque d'adaptation à la libre industrie.

— Sous le titre qui ne donne pas une idée tout à fait exacte de son contenu, *L'Athénée royal de Liége, Origines, notes et souvenirs* (1797-1927), M. E. Dony, ancien préfet des études, a composé en quelque sorte une petite histoire de l'enseignement secondaire en notre ville, depuis la fondation du premier collège des Jésuites en 1581, jusqu'à la création d'un collège communal en 1830, devenu l'Athénée en 1850. Le premier chapitre, qui donne un aperçu de l'instruction publique à Liége depuis les origines jusqu'au XVIe siècle, ne sera pas le moins bien accueilli des amateurs du passé de notre patrie liégeoise. Cette monographie

de notre érudit confrère mérite, par la recherche de son information et la sobriété de l'exposé, d'être lue de tous: elle dispensera chacun de longues et difficiles recherches sur un sujet des plus captivants.

— Les personnes désireuses de se renseigner sur toutes les études auxquelles a donné lieu la commémoration du XVIIe centenaire de la mort de saint Hubert, le « fondateur » de la ville de Liége, pourront en trouver la liste dans la *Terre wallonne* (t. XVI, juin 1927, pages 173-177). Cette liste peut se compléter par l'annonce du travail de M. M. Bourguignon, *La correspondance de dom Nic. Spirlet, aux Archives de l'Etat à Arlon*, publié dans les *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 1927, t. IV, de celui de M. L. Huyghebaert, *Saint Hubert, patron des chasseurs* (Anvers, 1927, librairie Veritas). *La Terre wallonne* a publié d'autre part un travail de M. l'abbé Fr. Baix (*Saint Hubert*) qui est une étude critique de haute valeur (n^os de juin, juillet et août 1927).

— On se rappelle sans doute l'érudite communication faite devant nos membres, le 27 juin 1925, par notre confrère, M. Jos. Brassinne, sur le *Jubé de l'église de Sainte-Waudru à Mons et le jubé de Beaurepart à Liége*. Chacun pourra lire désormais le texte intégral de cette étude d'un si haut intérêt archéologique dans le numéro d'août-septembre 1927 de la *Terre wallonne* (pages 318 à 337, avec 4 hors-texte).

F. M.

Signalons aux érudits liégeois, comme digne de leur intérêt, l'étude très fouillée que deux jeunes historiens belges, MM. Laurent et Quicke, viennent de consacrer à *La guerre de la succession du Brabant* (1356-1357) dans la *Revue du Nord* (t. III, pp. 81-121, Lille, 1927). Ils y trouveront des détails sur le rôle joué à cette occasion par le prince-évêque Englebert de La Marck.

P. H.

Décès. — L'*Institut* a perdu, au mois de septembre dernier, l'un de ses membres associés, M. Henri Braive. — Le 30 novembre mourait inopinément le général L. Marcin, membre correspondant : la perte de ce sympathique collègue sera vivement ressentie, car le regretté défunt prenait une part active aux travaux de la Société. Que sa famille reçoive ici l'assurance de nos plus respectueuses condoléances.